

L'ILLUMINISME EN FRANCE

(1767-1774)

MARTINES DE PASQUALLY

SA VIE — SES PRATIQUES MAGIQUES
SON ŒUVRE — SES DISCIPLES

SUIVIS

DES CATÉCHISMES DES ÉLUS COENS

D'après des documents entièrement inédits

PAR

P A P U S

Docteur en médecine, docteur en kabbale,
Président du suprême Conseil de l'ordre Martiniste

PARIS

CHAMUEL, ÉDITEUR

79, rue du Faubourg Poissonnière, 79
(Près la rue Lafayette)

1895

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Traité Méthodique de Science Occulte.** — 1 vol. in-8 raisin de 1200 p., orné de 400 gravures, planches et tableaux, avec préface de Ad. Frouck..... 16 fr.
- Le Tarot des Bohémiens.** — Clef absolue de la science occulte. Beau vol. in-8 raisin de 372 p. avec nombr. grav. 9 fr.
- La Kabbale.** — Résumé méthodique. 1 vol. in-8 raisin. 5 fr.
- Traité élémentaire de Magie Pratique.** — Adaptation, Réalisation, Théorie de la Magie. — Appendice sur l'histoire et la bibliographie de l'Evocation magique. Dictionnaire de la Magie des campagnes, des Philtres d'amour. etc. Beau vol. in 8 raisin de 560 pag. avec 158 figures, planches et tableaux..... 12 fr.
- Essai de Physiologie synthétique.** — Vol. gr. in-8, avec 35 schemas inédits..... 4 fr.
- L'Anatomie philosophique et ses divisions.** — Beau vol. in-8 raisin..... 4 fr.
- Les arts divinatoires.** — Graphologie; Chiromancie; Physiognomie; Astrologie. Broch. in-18 jésus avec nombreux dessins..... 1 fr.
- Peut-on envoûter ?** — Broch. in-18 ornée d'une gravure curieuse représentant un pacte de sorcellerie au XIX^e siècle..... 1 fr.
- Anarchie. Indolence et Synarchie.** -- Broch. in-8 jésus. 1 f.
- La science des Mages et ses Applications théoriques et pratiques.** — Petit résumé de l'Occutisme. (ENTIÈREMENT INÉDIT). Broch. in-18 de 72 pages..... 50 c.
- L'Etat de trouble et l'Evolution Posthume de l'Être Humain.** — Broch. in-8..... 50 c.
- Louis-Claude de Saint-Martin.** — Vol. in-18 (EN PRÉPARATION)..... 4 fr.
- Jean-Baptiste Willermoz.** -- vol. in-18 (EN PRÉPARATION) 1 f.
- Traité Synthétique de Graphologie.** — Comprenant la Graphologie synthétique la Graphologie anylitique et la Graphologie comparée (EN PRÉPARATION).
- La Magie et l'Hypnose.** — Contrôle expérimental des phénomènes et des enseignements de la Magie au moyen de l'Hypnose. (EN PRÉPARATION).

BEAUVAIS. — IMPRIMERIE PROFESSIONNELLE.

MARTINES DE PASQUALLY

A L'AMI

V I T T E

INGÉNIEUR, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A L'APOTRE DE L'UNITÉ

Je dédie ce résumé des efforts de Martines

PAPUS.

MARTINES DE PASQUALLY

INTRODUCTION

Jusqu'à présent, on ne possédait aucun document sérieux permettant d'élucider la vie d'un des hommes qui ont le plus contribué au développement et à la propagande de l'illuminisme en France, Martines de Pasqually l'initiateur de Claude de Saint-Martin dit le Philosophe inconnu et le fondateur du rite des élus coëns.

Représentant de la tradition martiniste, nous avons été mis à même, grâce à notre loge de Lyon, d'étudier des archives miraculeusement sauvées et qui permettent de jeter une lumière décisive sur l'histoire de l'illuminisme en France au XVIII^e siècle et sur les rapports des loges avec la stricte observance du baron de Hundt.

Ces archives proviennent d'un homme à peine connu des auteurs spéciaux, J.-B. Willermoz, placé à la tête du mouvement ésotérique à Lyon et qui a joué un rôle des plus importants dans l'histoire du martinisme.

Parmi les documents précieux que renferment ces archives nous avons surtout étudié :

1° La correspondance de Martines de Pasqually avec Willermoz (1767-1774).

2° La correspondance de Louis-Claude de Saint-Martin avec Willermoz, *correspondance d'initié à initié*, composée de quarante-huit lettres (1771-1790.)

3° La correspondance de quelques autres initiés comme l'abbé Fournier (dix lettres, 1778-1787), plus les catéchismes, les communications écrites et les rituels des élus coëns et des chevaliers bien-faisants de la cité sainte.

On comprend combien ce classement demande de soins pour être soigneusement fait et pour permettre d'établir enfin une histoire véritable de l'illuminisme en France.

Aussi avons-nous décidé de diviser la besogne en trois parties formant chacune un ouvrage distinct du reste. Nous consacrerons donc une étude spéciale.

1° A Martines de Pasqually ;

2° A Louis-Claude de Saint-Martin ;

3° A Willermoz et à ses documents provenant en grande partie du convent de Wilhemsbad.

C'est l'étude consacrée à Martines de Pasqually que nous livrons aujourd'hui au public. Ce travail fut commencé par nous à Lyon, sur place, en juillet dernier (1893) et poursuivi jusqu'à ce jour (16 octobre) sans interruption.

Pour indiquer aux lecteurs le caractère de nos recherches nous allons aborder successivement les points suivants :

1° Etat des lettres de Martines de Pasqually (style orthographe, matières traitées.)

2° Recherches concernant l'authenticité de ces documents. Histoire des archives.

3° Méthode que nous avons suivie pour la publication de ces documents, vie, doctrine, œuvre de Martines. Eclaircissements personnels.

4° Réfutation des erreurs inévitables commises par les historiens, faute de documents certains.

Les lettres de Martines à Willermoz, déduction faite des feuillets accessoires et des copies sont au nombre de vingt-huit ainsi échelonnés :

2 lettres in-f° de 4 pages, 19 juin 1767, 19 septembre 1767.

1 lettre in-f° de 4 pages, 20 juin 1768.

6 lettres in-4°	—	2 septembre 1768.
— in-f°	—	11 septembre 1768.
— in-4°	3 —	18 septembre 1768.
— —	—	27 septembre 1768.
— —	4 —	2 octobre 1768.
— —	3 —	25 septembre 1768.
5 lettres in-f° de 4 pages,		23 janvier 1769.
— in-4°	4 —	19 février 1769.
— —	5 —	3 mai 1769.
— —	4 —	8 avril 1769.
— —	3 —	29 août 1769.
6 lettres in-f° de 4 pages,		20 janvier 1770.
— in-4°	4 —	16 février 1770.
— in-f°	4 —	13 mars 1770.
— in-4°	4 —	7 avril 1770.
— —	8 —	11 juillet 1770.
— —	3 —	16 décembre 1770.
3 lettres in-4° de 3 pages,		27 août 1771.
— —	3 —	1 ^{er} novembre 1771.
— —	3 —	26 novembre 1771.
2 lettres in-4° de 2 pages,		13 janvier 1772.
— —	2 —	17 avril 1772,
1 lettre in-4° de 4 pages,		12 octobre 1773.
2 lettres in-4° de 3 pages,		24 avril 1774.
— —	4 —	3 août 1774.

Toutes ces lettres sont parfaitement conservées.

Le style de ces lettres est relativement clair surtout quand on songe qu'elles ont été écrites par un étranger. Les idées exposées sont le plus souvent très élevées principalement chaque fois que le maître aborde la doctrine.

L'orthographe est toutefois des plus bizarres et nous avons du faire de véritables traductions des extraits que nous citons dans le cours de ce travail ; ce fut là une des parties les plus ardues de notre tâche. Sans cette précaution il eut été impossible au lecteur de suivre la pensée de Martines. Nous donnons de suite comme exemple le simple extrait suivant de la lettre du 19 septembre 1767.

« Retard doit être attribué à une maladie ases considérable qui ma tenu prêts d'un mois et demy or détat de pouvoir suporté ma tette sur mais epolles a quause d'une fluction affreuse que jeus au bout de l'oreille droite, jeus de plus une gripe considérable, le tout me tomba sur la poitrine, joignés à tout ses maux un point de cotté et une bonne fièvre. Je me demande si d'un seul de tous ses maux il n'y aurai pas asé pour me faire repentir de quelque faute que j'aurai pu commettre contre le Grand Maître, supposé que je ne m'en fut point aperçu. »

Ainsi qu'on le verra par la suite, chaque lettre aborde les sujets les plus divers en insistant par-

ticulièrement sur divers points : l'initiation de Willermoz à la pratique et la constitution de la société de Martines.

Tous les auteurs qui ont parlé du fondateur du Martinisme écrivent son nom : *Martinez de Pasqualis*.

Or toutes les lettres adressées à de Willermoz sont signées :

DON MARTINES DE PASQUALLY.

Une lettre du 1^{er} novembre 1771 est signée :

DEPASQUALLY DE LA TOUR.

Et c'est à ce nom que Martines a fait envoyer sa correspondance à Paris :

« *Depasqually de la Tour, aux Trois-Rois, rue Montorgueil, près la Comédie italienne.* »
(Lettre de Paris du 27 avril 1771.)

Aussi les lettres écrites rapidement sont-elles signées :

D. P. D. L. T.

Abréviation de la signature précédente. (Lettre de Bordeaux du 26 novembre 1771.)

Cependant les actes officiels sont signés généralement de Don Martines de Pasqually, grand

De pasqually de la Tour

LA SIGNATURE DE MARTINES

(Photographie d'un manuscrit)

souverain, et cette signature est suivie de la griffe esotérique de Martines. Cette griffe remplace assez souvent la signature. (Lettre de Port-au-Prince du 24 avril 1774.)

Enfin, dans la lettre du 17 avril 1772 annonçant l'initiation de Saint-Martin, la griffe et un autre signe qui l'accompagne sont marqués deux fois.

*
* *

Quelle déduction peut-on tirer de cette signature?

Nous n'insisterons actuellement que sur un seul point.

Remarquez le mot DON, écrit avec un n et non avec un m. Nous pouvons admettre que, quelque mépris qu'ait eu Martines pour l'orthographe, il savait du moins écrire correctement son nom. Or un Portugais se fait un scrupule d'écrire toujours DOM devant son nom, et ceux qui connaissent les préjugés locaux savent que jamais il ne tiendrait à être confondu avec un Espagnol en écrivant DON.

Jusqu'à preuve du contraire, nous persisterons donc à ne pas considérer Martines comme Portugais.

Cela nous conduit à vérifier le caractère d'authenticité des lettres du maître.

Les documents que nous possédions avaient certes le caractère le plus complet d'authenticité. Mais il se trouve toujours des esprits chagrins à qui les preuves historiques et morales ne suffisent pas et qui désirent une de ces preuves par le fait, irréfutables en leur brutalité. Sans nous arrêter donc à la concordance des dates, à l'exactitude des détails évoqués, notamment en ce qui concerne Saint-Martin, nous fîmes notre possible pour découvrir un acte officiel corroborant les indications contenues dans les lettres que nous possédions. A cet effet, deux actes étaient pour nous de la plus haute importance. D'abord l'acte de mariage de Martines, qui nous aurait indiqué l'âge exact et la véritable patrie du maître; puis l'acte de naissance de son fils.

Nous écrivîmes à Bordeaux, et nous devons publiquement rendre hommage à la courtoisie avec laquelle M. Duval, archiviste de la ville, voulut bien se mettre à notre entière disposition. Nous avons d'abord demandé à M. Duval de faire exécuter quelques recherches concernant l'acte de mariage. Voici la lettre qu'il nous envoya à ce sujet :

« Bordeaux, le 4 juillet 1893.

» Monsieur,

» Conformément à votre demande, j'ai fait faire des recherches concernant l'acte de mariage de Martines de Pasquallis, passé à Bordeaux du 2 au 10 septembre 1767, d'après vos notes.

» Les répertoires pour toutes les paroisses de la ville des actes pour les catholiques, les protestants et les israélites ont été parcourus de 1750 à 1780 et n'ont fourni aucun renseignement, soit au nom de Martines, soit au nom de Pasquallis.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» DUVAL,

» Archiviste de la ville. »

De ce côté mes efforts semblaient donc devoir demeurer infructueux. Mais Martinez annonce dans une de ses lettres la naissance et le baptême de son fils. Nous revînmes donc à la charge, fournissant à M. Duval le plus de notes possible, et le 21 juillet nous recevions la lettre suivante, qui confirme d'une façon absolue l'authenticité des documents que nous possédons.

I.

« Bordeaux, 31 juillet 1893.

» Monsieur,

» J'ai fait reprendre les recherches relatives à l'acte de mariage de don Martines de Pasquallis ; elles n'ont pas donné de meilleur résultat que celles faites lors de votre première lettre. Il est donc à peu près sûr que ce mariage n'a pas eu lieu à Bordeaux.

» J'ai été plus heureux pour l'acte de baptême que vous demandez et dont je vous envoie ci-après la copie littérale, en en respectant l'orthographe.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» DUVAL,

» Archiviste de la Ville »

« En 1768, le 20 juin a été baptisé : messire Jean Jaques Philipe Joacin Anselme de la Tour de la Case, fils légitime de sire Jaques Delivon Joacin Latour de la Case don Martinets de Pasqually et de dame Marguerite Angelique de Colas, de St Michel ; Parrain : François Vissières ; marraine : Catherine Roussillon. Le père a signé.

» *Signé au registre* : don Martines Depas-

qually père; Arnaud Caprain; Canihac; Lérès, vicaire.

» En marge est écrit : Baptême de messire Jean Jaques Philipe Joacim Anselme de Pasqually. »

(Archives municipales de Bordeaux, série GG, registres paroissiaux, n° 240, paroisse Ste Croix, article 980.)

LES ARCHIVES

Maintenant que nous sommes assuré de la valeur réelle des lettres de Martines, résumons de notre mieux l'histoire des archives depuis Willermoz jusqu'à nos jours.

Après le convent de Wilhemsbadt où le Martinisme avait joué un rôle si important, une alliance avait été conclue entre les Martinistes et les représentants de la Stricte observance. Les archives destinées à la création du rite réformé avaient été confiées au directeur de la Province d'Auvergne, le T. P. M^{re}, J.-B. Willermoz, négociant lyonnais. Ceci se passait vers 1782. Les négociations se poursuivirent pendant les années suivantes et, en 1789, les prodromes de la Révolution arrêterent brusquement le travail en cours.

Laissons la parole à Willermoz dans une lettre écrite en 1810 au Prince de Hesse;

« J'ignorais ce qui se passait dans les diverses contrées de la France ; car il n'était plus possible de correspondre nulle part. Mais deux ou trois jours avant le commencement du siège qui menaçait la ville de Lyon, effrayé des dangers que couraient les Archives provinciales dont le dépôt m'était confié dans la maison de l'Ordre, située hors de la ville, je m'y transportai le plus secrètement possible avec un seul servant d'armes courageux ; je vidais les armoires ; j'entassais à la hâte ce qu'elles contenaient, dans des malles et je fus assez heureux pour le faire entrer dans la ville le même jour ; car, dès le lendemain, il n'était plus temps, le pont de communication de la ville à la maison d'Ordre ayant été rompu, et trois jours après cette maison, et tout ce que je n'avais pu enlever fut brûlé et réduit en cendres. Une bombe tombée sur la maison, en ville où je venais de prendre un asile, mit en poussière une de ces malles remplie des registres, procès-verbaux et documents de tout genre. Après le siège, je me vis obligé, par de nouveaux dangers plus pressants qui me forcèrent de fuir et de me cacher, de réduire au plus petit volume possible ces archives, afin de pouvoir emporter avec moi ce que je n'avais pu enterrer ou déposer en main sûre. J'ai été arrêté et emprisonné trois fois et à la

troisième, le jour même où je fus condamné à la mort pour le lendemain, la chute de l'atroce tyran de la France, Robespierre, me rendit à la liberté. »

(Lett. au Prince de Hesse., p. 7 du mss.)

Cette préoccupation constante du salut des archives au milieu des plus pressants dangers n'est-elle pas admirable et ne mérite-t-elle pas la vive reconnaissance de tous les sincères amis de la Vérité ?

Quelques années après, Willermoz mourait et légua le précieux dépôt à son neveu, qu'il avait initié lui-même et nommé G. M. Profès. A la mort de celui-ci, sa femme confia les papiers à un ami sûr et profondément dévoué à ces idées, M. Cavar-
nier.

Au milieu des succès matériels et des labeurs quotidiens, cet homme de bien trouva le temps de poursuivre ses études et fût amené progressivement à approfondir l'occultisme dont il devint un fervent adepte, travaillant seul et sans confier ses recherches à aucune société.

Mais sentant la lourdeur de la responsabilité qui pesait sur lui, si les archives se perdaient, Cavar-
nier eut sans doute une seconde le désir intense de sauver le dépôt sacré et nous savons

tous la puissance avec laquelle le désir se propage en l'invisible.

Un jour, passant devant une petite boutique de librairie, Cavarnier est attiré, comme malgré lui, vers ce magasin. Il entre, cause à la personne qu'il trouve là et constate, (peut-être sans étonnement car les intuitifs sont sujets à cet ordre de faits), qu'il se trouve devant le représentant du Martinisme à Lyon, M. Elie Steel et qu'il a été conduit chez les successeurs directs de ceux dont il possède les archives.

Que dire après cela. Averti de ce qui se passait notre ami Vitte n'hésita pas à me mander à Lyon où, pendant une semaine, je compulsai et copiai les principaux documents. J'eus le plaisir de me rendre auprès de Cavarnier, et je trouvais en lui l'homme de cœur, dignement choisi par nos maîtres pour être le gardien de leur spiritualité.

C'est ainsi que j'ai pu reconstituer une grande partie de ce livre et de l'œuvre de Martines et que j'ai réussi à éclaircir certains points de la Vie de Saint-Martin, obscurs pour son meilleur biographe, M. Matter.

En tout cela mon mérite est nul ; car je ne suis que l'humble instrument choisi par nos maîtres pour mettre au jour ce qu'ils ont sauvé à travers tant de péripéties. Ma seule ambition est d'être un

commentateur fidèle et un interprète éclairé des documents dont ils ont bien voulu me confier la publication. Si cependant mes efforts trahissent ma bonne volonté, je ferai du moins tout mon possible pour qu'un autre puisse être plus heureux que moi en fournissant à mes lecteurs la plupart des originaux dans toute leur intégrité. J'espère ainsi répondre de mon mieux à la grande faveur dont j'ai eu l'honneur d'être l'objet. Ce sera là ma seule récompense comme c'est là ma seule ambition.

*
* *

Pour justifier ce but, quelle méthode de publication fallait-il adopter ?

Fallait-il publier sans commentaires les lettres de Martines ? C'était laisser au lecteur le soin d'un méticuleux travail demandant trop de temps. De plus si le caractère de Saint-Martin se prête davantage à une telle méthode de publication, la multiplicité des sujets abordés par Martines dans ses lettres rendait un tel moyen impossible à réaliser pratiquement.

Voilà pourquoi nous avons analysé chaque lettre à un triple point de vue.

1° Au point de vue de la Vie matérielle, des affaires et des voyages de Martines.

2° Au point de vue de la doctrine du maître et de ses pratiques magiques.

3° Au point de vue de la réalisation pratique et de la Société des élus cohens.

Telle est la raison d'être de chacun des trois chapitres de cet ouvrage.

De plus nous avons fait précéder chacune de ces divisions d'une sorte d'avant-propos résumant nos idées personnelles touchant la doctrine martiniste (chap. 2) et le caractère des sociétés secrètes d'après l'enseignement de l'ésotérisme.

Nous ne parlons pas du travail que nous a demandé l'élucidation des pratiques magiques du fondateur du Martinisme, non plus que des recherches qu'exige l'étude de la situation du Martinisme au sein des sociétés secrètes de cette époque; ceux de nos lecteurs qui nous font le grand honneur de suivre nos travaux étant à même de nous rendre justice à cet égard. Quant à nos adversaires qui ne voient dans nos œuvres que des compilations plus ou moins heureuses et qui nous décorent du titre de « vulgarisateur de l'occultisme », nous ne chercherons pas à les convaincre et nous espérons simplement qu'ils estimeront assez ce travail pour le piller à l'occasion... sans citation de source suivant leur louable habitude.

Les récompenses inespérées que nous prodigue l'invisible et le calme d'une conscience certaine d'avoir fait son devoir, sont des biens qu'aucune perfidie ne peut atteindre et constituent la source véritable du bonheur pour l'homme incarné.

Les initiés à la haute doctrine du Martinisme nous comprendront quand nous leur rappellerons que notre premier devoir est de rester *inconnus* pour ceux que nous sauvons de l'ignorance ou de l'égoïsme et *supérieurs* à toutes les injustices et à toutes les vilenies du monde profane.

PAPUS



CHAPITRE PREMIER

VIE DE MARTINES DE PASQUALLY

CHAPITRE PREMIER

VIE DE MARTINES DE PASQUALLY

(DE 1767 A 1772)

VIE DE MARTINES DE PASQUALLY

Martines arrive à Bordeaux vers le mois de mai 1767, venant de Paris, et après avoir passé par Amboise, Blois, Tours, Poitiers, La Rochelle, Rochefort, Saintes et Blayes.

Dans chacune de ces villes il s'est mis en relation avec les maçons pour combattre l'influence de la Loge dite de Clermont et pour asseoir les bases d'une entente avec le Tribunal Souverain de son ordre des Elus Coëns.

Nous reviendrons sur tous ces détails à propos de l'œuvre de réalisation de Martines. Pour l'instant retenons l'itinéraire de ce voyage qui nous permet de suivre le « grand souverain » dans sa mission de propagande.

La lettre du 19 juin 1767, qui nous donne tous ces détails, est purement consacrée aux questions d'ordre et est surtout intéressante en ce qu'elle marque le début de la correspondance entre Martines et Willermoz, surtout de la correspondance initiatique.

Brusquement la correspondance cesse à ce moment pour ne reprendre que trois mois plus tard et, cette fois, nous commençons à connaître d'intéressants détails sur notre auteur (19 septembre 1767).

Plusieurs événements importants se sont produits depuis l'arrivée de Martines à Bordeaux.

Tout d'abord une maladie assez grave qui a duré un mois et demi et dont la description mérite d'être soigneusement rapportée.

MALADIE DE MARTINES

« Une maladie assez considérable qui m'a tenu près d'un mois et demi hors d'état de pouvoir supporter ma tête sur mes épaules à cause d'une fluxion affreuse que j'eus au coin de l'oreille droite ; j'eus de plus une grippe considérable. Le

tout me tomba sur la poitrine ; joignez à tous ces maux un point de côté et une bonne fièvre. Je vous demande si d'un seul de tous ces maux, il n'y en avait pas assez pour me faire repentir de quelque faute que j'aurai pu commettre contre le Grand Maître, supposé que je ne m'en fusse point aperçu. »

Cela nous mène du 19 juin au milieu du mois d'août environ, surtout si l'on prend garde que cette maladie, conséquence probable des fatigues du voyage, n'a dû éclater que quelques jours après l'envoi de la lettre de juin. A peine rétabli que fait Martines ?

Il se marie.

MARIAGE DE MARTINES

Cette question du mariage de Pasqually est très importante, car elle est encore ignorée de tous ceux qui ont eu à s'occuper du maître. Elle jette de plus une grande lumière sur l'origine des relations qui s'établiront plus tard entre Martines et Saint-Martin.

« Je ne compte pas pouvoir me rendre à Paris

» auprès de mon Tribunal Souverain, comme ils
» me l'ont fait promettre pour le courant de ce
» mois, soit par mon peu de santé, de même que
» par mes affaires particulières et celles de la
» maison de la demoiselle que j'ai épousée, il y a
» environ quinze jours, dans ce pays ci, qui est
» la nièce de l'ancien major du régiment de
» Foix. »

Le mariage a donc dû avoir lieu au commencement de septembre 1767, et c'est par sa femme que Martines s'est mis en relation avec les officiers de ce régiment de Foix d'où sortirent ses plus illustres adeptes.

LA FEMME DE PASQUALLY

Quelques détails sur la femme que le maître vient d'épouser sont intéressants à noter.

Nous savons que cette demoiselle est la nièce de l'ancien major du régiment de Foix.

Le correspondant de Willermoz contient deux lettres de M^{me} de Pasqually.

Celle qui nous est la plus utile pour le moment est du 4 mai 1771 et a trait à la demande d'une robe. Elle est signée.

COLAS DE PASQUALLY

On pourrait lire Colar, mais Willermoz a eu soin de bien établir l'orthographe du nom dans l'annotation placée au dos de la lettre.

Nous avons donc fait quelques recherches portant sur ce nom de Colas.

Tout d'abord nous avons étudié dans l'état militaire de France « l'histoire du Régiment de Foix. »

Dans l'Etat de 1761 nous trouvons M. le Comte de Rougé, colonel depuis 1758. M. de Lefrat, lieutenant-colonel et M. *Collas*, major.

Jusqu'en 1762 nous retrouvons le nom de M. Collas, comme major. « L'Etat » de 1763 nous apprend que par décret du 10 décembre 1762 « le régiment de Foix est destiné au service de la Marine et des Colonies et à la garde des ports du Royaume. » Voilà pourquoi nous ne trouvons plus que le nom du Colonel : M. le Comte de Maulevrier-Langeron à *Saint-Domingue*.

C'est plus que probablement à cette époque que M. Collas, major du régiment et oncle de M^{me} de Pasqually, s'est retiré de la vie militaire.

LE FILS DE MARTINES

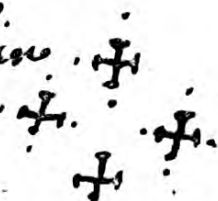
La lettre du 20 juin 1768 nous donne de très curieux et très instructifs renseignements. Nous voyons que Martines consacre toutes ses forces intellectuelles à la propagation de ses doctrines et de son ordre, qu'il commence à s'apercevoir de l'hostilité d'un de ses membres le M^{re} du Guers qui sera bientôt chassé de la société et enfin qu'il se prépare à constituer un nouveau Tribunal Souverain local. Nous retrouverons les noms des membres composant ce tribunal à propos des loges.

Mais un grand événement est survenu dans la vie privée du maître : il vient d'avoir un fils qu'il a reçu grand maître *après l'avoir fait baptiser*. Nous trouvons là la première preuve de la fausseté des allégations de ceux qui prétendent que Martines est juif ; nous en aurons tout à l'heure une autre plus forte, si c'est possible. Mais citons la phrase originale.

« Je vous fait part T. P. maître que le fils que Dieu m'a donné a été reçu Grand Maître Coën le

dimanche dernier après son baptême à la 7^e heure du dernier horizon solaire, conformément à nos lois, assisté par quatre de mes anciens coëns simples nommés ci-dessus. »

C'est dans cette lettre que nous trouvons pour la première fois le cachet du Grand Souverain et la signature ésotérique, la griffe secrète de Martines.

Don Martines
De pasqually G. sein 

Signalons aussi la description d'une « vision » que le maître a eue au sujet de la sœur de Willermoz atteinte d'une affection utérine et une liste de prescriptions médicales à remplir. Martines se révèle à nous comme médecin. Quelle est donc son école au point de vue des théories médicales ?

MARTINES GUÉRISSEUR

Ses opinions dérivent d'un alliage curieux entre les théories « humoristes » en cours à l'époque et la médecine des campagnes. Voyons plutôt.

D'abord la pathologie :

« Voici son mal, que ce que je vous dirai ne vous fasse point de la peine. Sa maladie est un épanchement des liqueurs spermatiques qui se réintègre, après son expulsion insensible, dans le lit de la conception, et de là se subdivise dans tous les rameaux matriculaires, ce qui donne de grandes douleurs et même insupportables à la personne qu'elles affectent, soit par la grande tension qui se fait dans toutes les membranes et rameaux qui la contient à son équilibre. Elle doit être même descendue partant vers son orifice et c'est pour lors que cette matrice où mademoiselle votre sœur fait quelque mouvement un peu fort, elle doit sentir des douleurs fort vives comme si quelque chose déchirait ses reins, le long des

cuisses et le sommet des genoux, en un mot, mon T. P. Maître je n'ai rien plus à vous dire dans le détail de cette maladie sinon que la matrice aux parties intestines d'une femme est, et fait les mêmes faits que font les poumons à la poitrine. Si les poumons sont enflammés, les parties cartilagineuses de la poitrine souffrent; de même les parois de la matrice pâtissent par le défaut d'humectation qui cause une inflammation tant à elle qu'à ce qui l'environne. »

Cette pathologie où l'on sent quelques connaissances anatomiques alliées à une curieuse intuition des rapports homologues (utérus et poumons) est du reste curieuse par la recherche des causes.

Mais abordons la thérapeutique :

« Pour cet effet, suivant le précepte divin : aide toi ; je t'aiderai, il faut porter le remède au mal. Vous prendrez les quatre laits que nous appelons les quatre secours qui sont lait *de vache*, lait *de chèvre*, lait *d'anesse* et lait *de brebis*, environ un demi gobelet de chaque dans lequel vous y ferez dissoudre un quart d'once de blanc de baleine pur ; vous mettrez le tout dans une bouteille de verre blanc et non d'autre ; vous ferez chauffer le tout pendant un bon quart d'heure dans le bain-marie qui sera dans un pot neuf d'eau de fontaine, vous y attacherez la dite bouteille où

2.

sera le blanc de baleine et les différents laits, de sorte que la bouteille ne touche de pas une façon le pot et qu'elle soit bien suspendue en l'air dans l'eau. On met le tout froid, on laisse la bouteille débouchée et lorsque l'eau est bien chaude, le temps susdit, vous retirez le tout hors du feu, vous laissez perdre la grande chaleur au tout ensemble, ensuite sortez la bouteille de lait dudit pot, et lorsqu'il est tiède, vous le mettez dans une petite seringue que vous donnez au malade pour se seringuer la matrice..... Elle prendra de ces petits anodins, tant qu'elle en jugera à propos, elle peut en prendre deux le matin, deux l'après-midi et même un dans la nuit et même plus si elle sent qui ne lui fasse aucune peine d'user de ce remède. Dites lui que je l'assure d'un succès parfait. »

Ainsi voilà une lettre des plus importantes puisque nous voyons Martines sous un jour bien peu connu jusqu'à présent. Mais poursuivons.

OCCUPATION DE M. A BORDEAUX

Le Maître s'occupe à Bordeaux de trois ordres de travaux.

1° La confection des cahiers d'initiation.

2° La propagande de son Ordre et la fondation de nouvelles loges, ainsi que le développement de sa loge à Bordeaux.

3° Les travaux de magie pratique et l'enseignement de la pratique à quelques disciples choisis.

Voilà, certes, de quoi remplir les instants laissés libres par les occupations destinées à assurer la vie matérielle.

Aussi dès qu'un disciple peut faire le voyage, se hâte-t-il d'accourir à Bordeaux pour travailler avec le maître.

La lettre du 13 août 1768 nous apprend l'arrivée de maître du Guers que nous retrouverons bientôt. De plus elle contient les premiers enseignements initiatiques dont nous nous occuperons dans un autre chapitre ; enfin elle annonce les premières relations avec St-Martin, encore profane.

« Je vous fait part que M. de Saint-Martin m'écrit qu'il doit venir passer son quartier d'hiver ici, peut-être avec le T. P. Maître de Grainville. J'attends pareillement le T. P. Maître de Balzac qui doit descendre de la Rochelle pour venir ici passer quelques jours avec moi pour leur instruction et pour recevoir leurs patentes constitutives pour élever des temples dans les pays où ils vont passer à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. »

Quelques notes sur ces personnalités.

Saint-Martin qui sera plus tard le plus ardent et le plus célèbre des disciples de Martines est encore profane, aussi l'appelle-t-on Monsieur.

De Grainville qui sera le collègue de Saint-Martin dans sa carrière initiatique est en ce moment capitaine au Régiment de Foix si nous nous reportons à « l'État militaire de France » de 1767 et 1768.

De Balzac est un membre de la branche des Balzac de la Rochelle et malgré toutes mes recherches il m'a été impossible d'établir un lien de parenté quelconque entre l'initié de Martines et le grand écrivain, qui s'était du reste annobli lui-même. Honoré de Balzac. Cette recherche était d'autant plus tentante qu'Honoré de Balzac a sûrement connu les doctrines martinistes; mais par quelle voie ? Mystère.

Martines travaille donc beaucoup, tant la pratique que la théorie. C'est ce que nous apprend la lettre du 2 septembre 1768.

Cette lettre écrite pour répondre à certaines demandes de Willermoz touchant la pratique, nous apprend en même temps que Martines, aidé de Du Guers, travaille à la confection des rituels.

« Je suis si pressé de même que le P. Maître Du Guers à finir tous nos grades, de même que toutes

les cérémonies et catéchismes pour faire partir pour Paris, afin que le Tribunal Souverain soit rempli de tous les objets qu'il comporte (demande) pour satisfaire ses grands temples, ses loges de même que tous ses membres, que je ne vous dirai pas grand chose. »

Cependant Willermoz n'y perdra pas, car le 11 septembre 1768, Martines lui expédie une énorme lettre de 4 pages in-f^o, uniquement consacrée aux pratiques magiques et que nous reproduirons in extenso dans un des chapitres suivants. Pour l'instant nous étudions simplement la vie de Martines et ses travaux journaliers à Bordeaux.

Aussi laisserons-nous de côté les lettres du 18 septembre 1768, du 27 septembre 1768 et du 2 octobre qui ont rapport aux opérations magiques et à un malentendu qui a empêché Willermoz de recevoir les paquets à temps par suite de l'étourderie d'un domestique.

Nous ne retiendrons de ces lettres que ce dernier détail qui prouve que Martines vivait modestement; mais pouvait cependant avoir un service et même recevoir chez lui à demeure plusieurs amis comme nous le verrons ci-après.

La lettre du 2 octobre nous annonce aussi l'arrivée des amis attendus à Bordeaux.

« Je vous fait part de l'arrivée de Grainville dans Bordeaux avec Maître de Saint-Martin qui vient pour affaires personnelles. Maître de Grainville loge et mange chez moi. J'attends en ce moment le Maître de Balzac qui est à la Rochelle. Je compte qu'il vient s'embarquer à Bordeaux »

Enfin cette lettre se termine par de nouveaux conseils médicaux au sujet de la sœur de son correspondant.

AFFAIRE DU GUERS

Le 25 novembre 1768 est écrite une lettre relatant la trahison du Maître du Guers.

La conduite de cet individu est, en effet, singulière. Après avoir reçu les enseignements directs de Martines, il ne poursuit qu'un seul but : faire de l'argent. Aussi vend-il des grades au plus offrant, fait-il des initiations maçonniques pour des sommes plus ou moins élevées ; enfin trahit-il à la fois ses maîtres et ses serments.

Voici ce qu'en dit d'abord Martines.

« Et pour éviter qu'il ne se serve point de mon nom et de mes instructions je l'ai entièrement

sorti de chez moi et l'ai laissé à la miséricorde du Grand Architecte de l'Univers ; il faut le prier qu'il l'ait en pitié ; mais il s'est rendu indigne de la confiance des hommes ».

D'après ce qu'en dit Martines, ce du Guers se faisait passer pour le seul Grand-Maître de l'Ordre, ayant la haute main sur toute la direction de Paris.

Cette lettre nous apprend aussi que Saint Martin a reçu les premiers grades ; car il est déjà V^{ble} M^{tre}.

« Vous pouvez écrire au P. M^{tre} de Grainville qui vous fait bien des amitiés ainsi que le V^{ble} M^{tre} de Saint-Martin ; ils attendent de vos nouvelles... »

Le scandale Du Guers continue longtemps car le 23 janvier 1769 une longue lettre nous donne des détails très intéressants sur les diverses phases de cette affaire.

Du Guers, de son vrai nom Bonnichon est définitivement rayé de l'ordre ; mais il a fait tout au monde pour anéantir Martines et sa société. Jugez en plutôt :

« Les opérations » avaient paraît-il manifesté par des signes patents l'indignité de Du Guers qui s'était retiré hors d'une séance « couvert de honte et de confusion. »

« Ce monstre fit un complot entre plusieurs polissons, et autre maçons que j'avais chassés jadis de mon ancien temple pour surprendre la bonne foi de Messieurs les magistrats et leur justice par de fausses accusations qu'il leur porta contre moi, en ne leur disant pas qui j'étais sinon un étranger et aventurier dans Bordeaux, que je l'avais deshonoré dans toutes les bonnes maison de la ville où je l'avais protégé.

» Ayant été averti de la démarche de ce drôle, je fus trouver M^e d'ArcheJurat, gentilhomme devant qui il avait présenté sa plainte et ses impostures. Me voyant, il fut assez surpris, ayant l'honneur d'être particulièrement connu de lui, et me demanda des informations sur le compte de cet homme. Sur quoi je l'instruisis en finissant mon instruction à ce sujet que ledit du Guërs était un escroc sous prétexte de maçonnerie et lui mis les preuves en mains ; j'ajoutai même toutes les bassesses, les lâchetés et impiétés que ce fourbe avit faites ici à Bordeaux depuis plus de quatre mois.

.....

» J'en ai dit assez à MM^{rs} les magistrats pour qu'ils l'envoyassent chercher et le tançèrent cruellement en lui faisant de sérieuses défenses et lui défendant pour l'avenir qu'il ne fut plus question

de lui en fait de plaintes, sinon il aurait affaire à eux. Et on le renvoya couvert de haillons et d'humiliations.

» Il voulut certifier à MM. les magistrats qu'il était homme de grande conséquence et qu'il pouvait le prouver même par MM. D'aubenton et M. Caunaud, commissaire des classes de notre marine qui lui donneraient un certificat de tout ce qu'il avançait devant leur justice. Il fut pris au mot. MM. les magistrats envoyèrent tout de suite un officier de ville chez ces messieurs pour demander un certificat ainsi que ledit chevalier l'avait assuré, il lui fut formellement refusé en disant que lesdit S^{rs} n'avaient l'honneur de le connaître que par la recommandation que M. Dom Martines lui en avait faite. Il y en eût assez de rapporté à MM. les juges pour qu'ils missent cet homme plus bas que terre. Moi charitablement, ne voulant prendre avantage sur les droits que j'avais de perdre le misérable, je me contentai de le mépriser et l'abandonnai à son malheureux sort.

» Mais voyant que cet homme persistait à faire des démarches pour tâcher de me nuire, disant partout qu'il m'aurait perdu sous peu et que puisque les « jurats » ne lui avaient point rendu justice, il porterait sa plainte au procureur général

et aux maréchaux de France. En vérité je ne pus m'empêcher de dévoiler à MM. les magistrats mon escroc et mon chevalier errant. Je détaillai à M. d'Arche, jurat, les motifs qui avaient engagé cet homme d'agir aussi atrocement, soit contre moi l'ordre et ses principaux chefs. Sur mon exposé M. D'Arche l'envoya chercher ET LUI FIT PART QU'IL L'AVAIT RENVOYÉ A ÊTRE JUGÉ PAR DEVANT NOTRE TRIBUNAL SECRET (1) et qu'étant accusé de vives prévarications dans l'ordre, qu'il ne convenait point faire de conflit de juridiction ; ainsi qu'il l'avait en portant à plusieurs cours des plaintes vagues contre moi et qu'en conséquence il y aurait présent un monsieur de confiance de l'hôtel de ville qui serait présent et qui leur rendrait un fidèle compte du jugement et de l'arrêt rendu contre lui.

» Ce qui fut dit fut fait ; nous lui fîmes son procès et fut donné arrêt par le tribunal secret le 5 janvier 1769 ainsi que vous verrez par la suite, attendu que j'en fais tirer des extraits que je vous enverrai sous peu. Le lendemain au matin, je fus moi-même porter l'arrêt à M. d'Arches à qui je fis

(1) Remarquons cette sentence d'un juge qui reconnaît la validité d'un tribunal secret. Comme trait de mœurs, c'est bien curieux et nous ne pourrions nous vanter à notre époque d'un tel libéralisme.

la lecture qu'il trouva bien et digne des prévarications de cet homme inique. De là je le portai chez le M^e D'Aubenton qui le lut soigneusement et le trouva pareillement bon.

.....
» Je m'en revins et fus faire part de son arrêt à toutes les personnes maçonnes et profanes ainsi qu'à ceux qu'il avait parlé en mal de l'ordre et de son chef, ce qui les étonna beaucoup.

.....
» Enfin cet homme se voyant définitivement découvert, s'en fut avec sa clique chez le curé de ma paroisse lui dire que j'étais un apostat et que j'enseignais, sous prétexte de Maçonnerie, une secte contraire à la religion chrétienne. Ayant eu vent de cela, je me transportai chez mon curé et lui demandai ce qui lui avait été dit de la part de ce drôle contre moi. Il ne m'en fit point mystère, il me dit tout. Et je lui fis voir qui j'étais dans ma religion, mes certificats de catholicité (1) et mes devoirs exacts et essentiels d'un zélé chrétien et fut convaincu de la vérité que je lui dis, de même que du faux exposé de ce monstre.

(1) Ce passage est précieux car il montre, qu'à l'encontre de l'opinion de presque tous les critiques, Martines était catholique et non israélite. Le mot « ma religion » indique de plus qu'il n'y a pas eu conversion.

» Lorsqu'il fut entièrement informé de l'un et de l'autre cet escroc imposteur, voyant qu'il ne pouvait réussir en ses forfaits, il prit le parti de venir chez moi un jour que j'étais en campagne chez M. de Brulle, garde du Roi, notre émule, pour tâcher de faire sentir aux P. M^{tres} de Grainville et de Balzac la douleur qu'il ressentait d'avoir perdu leur amitié et estime et qu'à moi il aurait où il me tuerait d'un coup de pistolet. Mon ange tutélaire le suivait pour lors pour pisser dans le bassin. Les P. M^{tres} lui représentèrent quelque chose à ce sujet n'importe quoi, cela finit.

» Cet inique fut s'affilier dans des loges bâtarde et apocryphes ».

Après plusieurs essais pour perdre le maître, ce du Guers reçut l'ordre des magistrats, de s'embarquer dans les 24 heures et il se décida alors à partir pour Cayenne.

Cette querelle grave entre Martines et le disciple renégat est précieuse pour nous puisqu'elle nous donne des renseignements sur la religion de Martines que nous eussions vainement cherchés dans toute autre lettre.

Nous trouvons maintenant une série de lettres datées respectivement des 19 février, 5 mai, 8 août, 29 avril 1769 et du 20 janvier 1770 qui contiennent surtout des renseignements sur l'organisa-

tion de l'ordre et qui montrent que Martines s'occupe activement de la propagande tout en étant assez difficile sur le choix des nouveaux membres.

La seconde partie de la lettre du 19 février est de la main de Grainville et signée de lui et a trait à une demande de fonds par Martines.

La lettre du 8 août nous donne quelques renseignements sur les affaires de Martines, d'autant plus précieux qu'ils sont très rares dans la correspondance.

« Je serais bien résolu de passer à Paris ainsi qu'ils le désirent, mais ma situation présente, mes affaires domestiques et le recouvrement d'une petite succession que j'ai ici d'un de mes parents décédé aux îles, ainsi que j'ai fait voir au G. Maître de la Chevalerie, me retiendront encore quelque temps dans cette ville. »

Nous verrons plus tard que cette succession sera la cause prédominante du départ de Martines pour Saint-Domingue.

A ces lettres se trouve jointe une réponse de Willermoz et il faut avouer que le disciple n'est guère tendre pour son maître. Il répond à la demande de pension faite par de Grainville le 18 février.

MARTINES DE PASQUALLY

Il a attendu d'être à Paris pour la faire, si bien que sa lettre est datée du 29 avril 1769.

Vu l'importance de cette lettre nous croyons devoir la reproduire *in-extenso*, car elle fixe une période critique de l'histoire du Martinésisme.

A DOM MARTINES

« Paris, ce 29 avril 1769.

» Ch. T. P. et T. R. Sⁱⁿ.

» J'ay bien reçu en son tems à Lyon votre dernière lettre du 19 février dernier jointe à celle du P. M. de Grainville par laquelle vous me mandiez de ne faire aucun travail pour l'équinoxe de mars et les raisons qui vous les faisoit suspendre à vous même, comme cela passe ma portée je n'entre dans aucun détail la dessus et je me suis conformé à vos intentions.

» Le P. M. de Grainville me faisoit part de son côté de la nécessité qu'il y auroit pour le bien de l'ordre de vous rendre à Paris pour y mettre tous les grades en règle sous les yeux du P. M. De la Chevalerie et de Lusignan, de votre embarras pour l'acquittement des dettes que vous avez

contracté à Bordeaux, et de la nécessité de prendre des arrangemens pour que l'ordre vous fit un sort à l'avenir.

» J'ay senti P. M. tout le fond de ses raisons, mais comme je n'avois reçu aucun éclaircissement la dessus des P. M. résidens à Paris, j'ay différé à vous répondre sur cet objet jusqu'à ce que rendu moy même à Paris je pus en conférer avec eux, ce que j'ay fais aussitôt mon arrivée en cette ville, j'ay trouvé les P. M. De la Chevalerie et de Lusignan très peu disposés à faire ce que le M. de Grainville demande en votre nom, et mécontents à l'excès de vos procédés envers eux et envers l'ordre. Pour me mettre au fait ils m'ont communiqué toute la correspondance tenue entre les orients de Bordeaux et de Paris depuis mon voyage de l'année dernière, je vous avoue franchement P. M. que l'on ne peut pas lire de sang froid, il semble que vous ayés cherché tous les moyens possible de mortifier le P. M. substitut que vous avez chargé vous même spécialement des affaires de l'ordre, quand vous n'auriés d'autres moyens pour connoitre les hommes que ceux qui sont généraux à l'espèce humaine, pouviés vous seulement mettre en parallèle la conduite et les sentimens du P. M. substitut avec celle du sieur Duguers. L'un jouit de la réputation la plus

entière et la mieux méritée et l'autre méritoit déjà votre ressentiment par un grand nombre d'excès auxquels il s'étoit porté et dont vous étiez instruit soit par le M. substitut, soit par moy ; cependant dès que ce dernier a paru à Bordeaux vous l'avez reçu avec la plus grande confiance quoique bien prévenu de sa mauvaise conduite et tous les torts ont été pour le M. substitut, y a-t-il rien de plus humiliant et de plus dégoûtant pour luy, ne croyes point que ce soit mon attachement pour luy qui me donne de la prévention et m'inspire la moindre partialité, c'est sur la lecture de vos propres lettres que je vous ay jugé ainsi et on ne peut en juger autrement, il a fallu que vous devinssies la victime du sieur Duguers pour ouvrir les yeux sur son compte, j'avoue franchement que c'est ce qui fait mon grand embarras ; vous m'aves assuré si souvent que votre science vous donnoit des moyens infailibles de connoître le cœur des hommes, que voyant a quel point vous vous êtes trompé sur cette occasion, je suis réduit à douter plus fortement que jamais d'une science qui est trop sublime pour qu'un homme sensé puisse y ajouter foy pleine et entière sur d'autres témoignages que sur le sien propre, les assurances que vous m'aves donné souvent de la vérité de *la chose* renouvelées depuis par le M. de Grainville, encouragé

d'ailleurs par le M. substitut dont je connais depuis long tems l'intégrité m'ont donné asses de confiance pour entrer dans la carrière, j'ai suivi exactement et de bonne foy, tout ce qui m'a été prescrit sans en être plus heureux et je suis encore aussy disposé à le suivre dès que je verray dissiper les nuages qui se sont élevés, ne voulant point par trop de précipitation perdre le succès que je m'en suis promis, mais la confiance une fois détruite le dégoût s'en suit. Pour ne rien dire de plus et vos propres lettres tendent à la détruire entièrement quoy il falloit que le sieur Duguers vous décida à donner les *choses dans le vrai*, ce sont les propres termes de votre lettre, nous ne sommes donc pas entres dans le *vray*, nous sommes donc abusés, jugez vous même ou ces réflexions doivent nous conduire et vous les faites naître, il n'y a pas deux moyens en cette matière pour conduire au but proposé. Le *vray* est le seul, le but de tous est indigne de l'honnête homme, si vous ne me juges pas capable de parvenir au *vray*, dites le moy sans fard, je ne m'en plaindray point et tâcheray de m'en rendre digne, dans la perplexité ou nous jettent vos lettres nous sommes dans le cas d'exiger de vous des preuves non équivoques de la vérité de la chose qui nous mettent en état d'en juger par nous mêmes, montres nous

3.

sincèrement le vray chemin, prescribes les moyens le plus exact sans doute sera heureux et alors l'ordre sera engagé à vous prouver sa reconnaissance et à prendre des arrangemens fixes pour l'avenir, ce que les MM. De la Chevalerie et de Lusignan ont fait par le passé vous répond de leur bonne volonté pour la suite, j'y contribueray volontiers autant que mes moyens me le permettront dès que je sauray à quoy m'en tenir, on formera des établissemens solides et enfin tout sera disposé à prendre les arrangemens que vous désirez, mais à présent que pouvons nous faire pour soutenir un édifice que vous annoncez vous même être bâti sur le sable ; nous sommes à Lyon 5 initiés à qui depuis plus d'un an je promets des instructions sans en avoir reçu aucune, j'y ay un nombre de sujets très convenables et tous prêts au premier signe mais à qui je me ferois un scrupule de faire faire la moindre dépense sans être sur moy même de la vérité du but ou ils aspirent, le temple de Lyon, peut en très peu de tems prendre une consistance réelle c'est à vous à en jeter les fondemens, vous y trouverez votre avantage et nous la satisfaction que nous désirons.

» Pardonnez P. M. la franchise avec laquelle je vous écris au point où les choses sont il faut nous expliquer de bonne foy pour fixer le sort de

chacun, je ne cherche point à vous facher mais à être éclairé une fois pour toute, je veux pouvoir annoncer à Lyon un objet vrai et digne des honnêtes gens et non point y faire le charlatan, vous ne blâmeres point je pense ma délicatesse, les sentimens de M. De la Chevalerie et de Lusignan sont les mêmes, la dessus nous nous sommes expliqués, ils sont rebutés par vos procédés, vous pouvez encore tout réparer, vos intérêts ne peuvent être placés entre meilleures mains. L'ordre reclame l'exécution de vos promesses, rien de plus juste.

» Je ne peux faire ici un long séjour, j'ay néanmoins le tems de recevoir votre réponse et de vous en faire une à mon tour si vos affaires vous permettent de la faire aussitôt, je serai charmé avant de quitter cette ville de voir prendre un arrangement définitif et la confiance rétablie.

» Ches Glavot, perruquier, rue le Golet-des-Bourdonnois. »

La réponse de Martines est du 8 août et c'est une de ses plus belles lettres par l'élévation des idées. — Nous en reproduirons une grande partie dans le chapitre sur la Doctrine.

Dans une autre lettre du 20 janvier 1770, Martines revient sur ses embarras d'argent :

« Je vous assure que si j'avais reçu quelques

fonds des îles que j'attends d'une succession considérable que j'ai eu dans ces pays, je ne regretterai point d'aller moi-même vous installer et vous faire travailler vivement. »

Le 16 février 1770, une nouvelle lettre presque entièrement consacrée aux détails du rituel magique (4 p. in-f°) est envoyée. Nous y tirons pourtant quelques renseignements utiles sur la vie privée du maître.

« Je ne suis plus logé chez le sieur Carvallo, ancien juif, à cause de l'assassinat qu'il a voulu commettre sur sa cuisinière et cela pour vouloir en jouir. Il est livré à la justice qui l'a décrété ; on le poursuit vivement à la tournelle. C'est pour la troisième fois que cela lui est arrivé. C'est bien un malheureux hébreu pervers et non converti en ce qu'il a abjuré pour épouser une créature chrétienne. Mon adresse est dans la même rue : Maison Poiraud, près la porte de la monnaie. »

« J'ai ma femme dangereusement malade. Elle fut portée imprudemment à une perte considérable hors d'état d'être soignée par la faculté, sinon que par moi en présence de quelque frère. Elle est encore alitée ; mais entièrement, s'il plaît à Dieu, hors de danger. »

La lettre du 13 mars 1770 est entièrement con-

sacrée à la magie et sera reproduite in-extenso dans notre chapitre affecté à ce sujet.

La lettre du 7 avril 1770 décrit en détail l'opération magique qui a permis au maître de rappeler à la vie sa femme mourante. La fin de cette lettre est consacrée à « La chose. »

LES DETTES DU MAÎTRE

Enfin nous trouvons, datée du 11 juillet 1770 une réponse en 12 articles faite par Martines aux demandes des frères de Paris. Cette pièce importante sera publiée dans notre chapitre consacré à l'œuvre de réalisation du maître. Nous détachons seulement le passage suivant qui a trait aux affaires matérielles. (L'analyse est de la main de Willermoz.)

« Le M. D. M. n'a pu répondre plutôt aux propositions, à cause de la maladie dernière de sa belle-mère qui lui a fait suspendre toute correspondance.

» 1. Il remercie L. T. S. de ses offres qui prouvent le véritable zèle que les R⁺, ont pour la chose ; il devait environ 3000 £ ; il en a acquitté

La majeure partie, il reste devoir encore 1000£ qu'il espère acquitter en se gênant encore quelque temps. Ensuite il sera libre de sa personne et pourra sortir de Bordeaux sans craindre aucun affront de ses créanciers auquel il serait exposé s'il en sortait avant d'être entièrement liquidé. »

Ainsi, un an auparavant, les frères de Paris, se méfiant de la valeur des enseignements de Martines, refusaient la pension demandée par l'intermédiaire de de Grainville. Maintenant c'est le maître qui leur donne une leçon en refusant un appui pécuniaire qu'ils ont tant fait attendre. Du reste, il suffit de lire ce document en entier, pour voir la grandeur des sentiments invoqués par Martines à l'appui de sa sincérité et de sa bonne foi.

Saint-Martin comprendra si bien les inconvénients, de parler de ces hautes questions aux ambitieux, qu'il s'isolera et refusera absolument de s'associer aux loges maç... existantes. Mais n'anticipons pas.

Le 16 décembre, Martines écrit qu'il revient de passer quelques jours à la campagne. Il s'occupe « de poursuivre vivement quelque affaire indispensable temporelle », suivant son expression. Il vient cependant de terminer un « ouvrage considérable » ce qui indique qu'il n'a pas perdu son temps pendant cette période de juillet à décembre.

Nous apprenons encore que « le maître de Saint-Martin est arrivé ici depuis huit jours pour poursuivre ses instructions et pour l'avantage de celles des R. †. »

Le reste de la lettre est consacré aux questions administratives.

Parmi les autres documents nous trouvons une lettre de Madame Colas de Pasquallis, en date du 4 mai 1771, et demandant à Willermoz l'envoi d'une robe de soie. Ce détail est intéressant, car nous allons voir par la suite les difficultés pécuniaires qui entravent l'œuvre de réalisation de Martinès, à propos justement du paiement de cette robe de soie.

Nous voici donc à l'année 1771. Martinès a fait le voyage de Paris. Ce voyage promis depuis 1767 est enfin exécuté, et le maître demeure à l'adresse suivante : Maître de Pasqually de la Tour, aux 3 rois, Rue Montorgueil, près la comédie italienne. Cette importante lettre du 25 août 1771, mérite une analyse particulière. Reproduisons d'abord *in extenso* le début :

« J'ai reçu, mon cher maître et ami, votre dernière lettre, que maître de Saint-Martin, mon bon ami, m'a renvoyée de Bordeaux. Je suis bien au désespoir de ne pouvoir répondre sur tout son con-

tenu, de même que de vous assister dans votre travail prochain ; je vous conseille, de le suspendre pour le moment présent, étant forcé pour des affaires de la dernière importance temporelle, de passer tout le septembre prochain, à Paris ; pour faire terminer chez les ministres un projet avantageux au public, à l'Etat et à la nation la plus opprimée. Tous mes mémoires sont remis dans les bureaux. J'en attend le succès comme l'on me le fait espérer ; si cela a lieu, comme je le pense, il me faudra peut-être aller à Lyon, pour m'aboucher avec vous, ne pouvant vous écrire cette entreprise pour ne point éventer le secret, étant l'âme des affaires. C'est une entreprise qui est avantageuse pour les entrepreneurs et pour le public. Je compte vous mettre de part dans cette affaire comme j'y ai mis quelques uns de vos bons amis. »

« J'ai trouvé à mon arrivée à Paris, M. et M^{me} de L. (1), partis pour leur campagne. J'apprends ici qu'ils ont projeté de venir me prendre à Bordeaux. Je leur ai écrit de faire leur possible, de venir à Paris, vers la fin de septembre ; pour parler ensemble de leurs affaires. Ils ne travailleront pas de cette fois-ci, pas plus que vous. »

Martines parle encore de de Grainville et des

(1) Lusignan.

opérations magiques. Il raconte ensuite en détail ses conversations avec l'abbé Rozier et le recommande à Willermoz. Enfin nous apprenons que le maître est accompagné à Paris de M^{re} de la Boris.

« M. de la Boris, mon second moi-même que j'ai ici avec moi, me charge de vous dire bien des choses de sa part, ainsi que M. Caignet. »

Nous arrivons pour terminer à la question de la fameuse robe de Madame.

« Quant à l'égard de la robe de Madame, envoyez-la lui à votre goût, aux pièces usitées. »

Et, en marge :

« Marquez-moi le prix de la robe et à celui qu'il faut que je remette l'argent à Bordeaux. »

Au dos de la lettre, nous trouvons cette note de la main de Willermoz :

« *Taffetas broché 4/24 - 25 Na-P. 685 fond blanc rayé satiné rose 16 1/2 à 13 £ 214.10. Remise à M. Clairjon de Cramail à Lyon le 20 septembre 1771. — Remettre les 214.10 ci-dessus à M. Razurel, oncle et neveu, à Paris.* »

Ainsi la robe de Madame de Pasquallis coûtait 214 liv. 10, somme relativement faible, que Martines ne pourra cependant pas parvenir à payer.

Pendant que nous nous occupons des détails

matériels, signalons cette note dans la lettre de Martines :

« Mademoiselle, que j'ai trouvée ici en très mauvaise santé, commence à se porter un peu mieux. Elle me charge de vous dire mille choses de sa part : elle n'a point reçu les saucissons. »

Ainsi se termine ce curieux et important document, qui relate le voyage du maître à Paris.

C'est la seule lettre adressée de Paris ; la correspondance reprend de Bordeaux le 1^{er} novembre 1771.

« Si j'ai tant tardé à répondre à toutes vos demandes et à la lettre que vous m'avez écrite touchant l'envoi de la robe que vous avez eu la bonté d'envoyer à Madame, c'est que j'ai été obligé d'être par voies et par chemins dans plusieurs villes de notre province, pour mes propres affaires domestiques. Et de plus, j'ai été obligé d'accompagner M. le chevalier d'Arc et M. l'abbé de Langeac à la Réole, pour la prise de possession du prieuré de la Réole, que ce dernier a pris. Ce dernier voyage m'a tenu plus longtemps que je ne le voulais, ce qui est cause que j'ai suspendu toutes mes correspondances.

» Quant à l'égard du montant de la robe que vous me disiez par votre lettre de compter à Paris

à votre correspondant, je n'étais plus à Paris lorsque vous m'avez mandé votre désir. Votre lettre m'est parvenue à Bordeaux.

.

» Je ne pouvais refuser d'accompagner M. le chevalier d'Arc pendant tout le séjour qu'il a fait dans notre province, par rapport à toutes les bontés qu'il a eues pour moi à mon séjour à Paris. C'est un Monsieur d'un très grand crédit de toutes les façons, étant l'oncle de notre Roi à la mode de Bretagne.

» Quant au paiement du montant de la robe de Madame, je vous demanderai s'il est possible d'ici à la foire prochaine de Bordeaux, m'étant un peu démunie d'argent pour l'arrangement de mes affaires temporelles. »

Ainsi, voilà cette malheureuse question de la robe qui reparait. Nous la retrouverons encore.

Signalons aussi, dans cette lettre, la phrase suivante, qui vient après une nouvelle recommandation touchant la pratique magique :

« Je vous fais part que j'ai enfin obtenu la croix de Saint-Louis de mon beau-frère. »

Malgré toutes nos recherches dans les ouvrages spéciaux, il nous a été impossible de retrouver le

nom de ce beau-frère dont parle Martines parmi les chevaliers de Saint-Louis.

Cette lettre nous apprend encore le départ pour Port-au-Prince de Cagnet, commissaire général de la marine et cousin de Martines.

« Je vous instruis encore que j'ai livré les patentes constitutives à mon cousin Cagnet. »

Enfin ne laissons pas passer, sans le signaler, le post-scriptum :

« Le maître de Saint-Martin travaille toujours pour nous. »

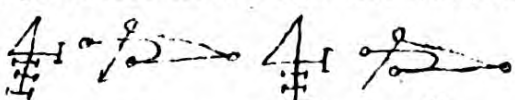
Comme on le voit, Saint-Martin prend une part de plus en plus active aux travaux théoriques et pratiques de Martines. Ce point sera encore davantage mis en lumière par la suite de la correspondance du maître; plusieurs lettres sont en effet de l'écriture de Saint-Martin, qui prête ses bons offices à titre de secrétaire. C'est en particulier le cas de la lettre du 13 janvier 1772, dont nous allons nous occuper maintenant.

Cette lettre, très courte (deux pages in-8°), ne renferme que des renseignements d'ordre administratif pour le choix des membres de la Loge de Lyon et quelques conseils relatifs à la pratique.

Il en est de même de la lettre du 24 mars 1772, toujours de l'écriture de Saint-Martin, écrite à la

suite de l'échec de Willermoz dans ses expériences.

Par contre, la lettre des 17 et 30 avril 1772 est précieuse pour l'histoire du Martinisme, car elle relate l'initiation de Saint-Martin (17 avril 1772). Nous reproduisons photographiquement la moitié de cette lettre, vu son importance.

au M^{re} D. L. a. m
 G. V. P. Et B. M.
 Ce 17 avril 1772
 T P M
 J'espère faire paraître de la nouvelle acquisition
 que nous avons faite dans nos C. @ Virtueuses
 des H. aux + + + + Ex. après avoir passé
 Et repasser nos Livres de St Martin Et de Sere,
 par notre écriture ordinaire et Extraordinaire
 En conséquence des ordres qui nous ont été donnés
 les avons relus Et ord. R. R. + + en cette
 Confédération inviolable sous peine d'excommunication
 de renoncement nos futurs Livres pour les quels
 ont été proclamés dans Le @ Jurement que l'on
 doit être @ jouté en tout ce qu'ils professeront
 pour ou contre l'avantage de l'ordre et de ses
 Livres pour cet effet nous avons délivré quatre
 @ pour en faire l'usage qui leur conviendra
 selon leurs obligations, a quoy ils persisteront
 la cette Confédération nous avons mis nos Caractères
 ordinaire - 
 Compt. la direction autoute l'ordre au P. M. de
 St Martin D. P. D. L. T. L. C.

L'autre moitié est de l'écriture de Saint-Martin, sauf les six dernières lignes, et nous allons maintenant l'analyser.

Au début il est question du prochain départ du maître.

« J'ai à vous faire part de mon départ très prochain pour Saint-Domingue. Les raisons qui m'y déterminent sont de mettre définitivement un ordre solide dans mes affaires temporelles et d'assurer un sort à tous les miens, afin de me donner ensuite tout entier à la chose pour ma propre satisfaction et celle de mes émules ; j'ai dans cette colonie deux beaux-frères puissamment riches, dont j'ai lieu d'attendre des secours considérables ; on m'a fait en outre dans ce pays là une donation d'un grand bien que je vais retirer des mains d'un homme qui le retient injustement ; je compte que toutes ces affaires s'expédient promptement et que je ne serai pas un an sans revoir la France. Je me recommande toujours à vos bonnes prières et je demande à l'éternel qu'il veille sur mes jours en temps immémorial. »

On voit que ces raisons sont sérieuses. Ainsi tombent les obscurités qui entouraient jusqu'à présent pour la critique ce voyage de Martines.

Mais tout ce début est de l'écriture de Saint-

Martin ; Martines a pris la plume, sans doute à l'insu de son secrétaire, pour reparler de cette fameuse robe :

Ne tirez aucune peine de votre dû des deux cent quarante livres que je vous dois de la robe que vous avez eu la bonté d'envoyer à Madame ; vous serez le premier payé dès mon retour, ma lettre vous servira de caution ou garantie.

Signé : DE PASQUALLY DE LA TOUR.

Cette signature mise au bas d'un papier destiné à servir de garantie semble indiquer que c'est bien là le nom légal de Martines.

Là s'arrête la correspondance échangée en France, la lettre suivante du 12 octobre 1773 (c'est-à-dire plus d'un an après la précédente) est datée de Saint-Domingue et nous donne d'intéressants détails sur les travaux du maître pendant ce laps de temps.

« Quoique des affaires temporelles m'aient forcé à passer dans la colonie ; je n'ai jamais perdu la chose de vue ; j'ai toujours mené le temporel ensemble avec le spirituel. Par ce moyen j'ose me flatter que tout ira bien. L'éternel connaît mes vues dans l'un et dans l'autre, aussi protège-t-il ma personne en la conservant dans la plus parfaite santé, ce qui me mettra à même de ter-

miner ici les affaires de la succession que je réclame dans cette colonie et de retourner le plus promptement possible en France, pour vivre au sein de nos enfants spirituels et les dédomager avec usure du temps perdu. »

Le maître a rédigé, dit-il, les instructions de tous les grades et tous les tableaux.

Il aborde ensuite des détails administratifs, parle de l'initiation de la sœur de Willermoz et espère toujours un prompt retour en France.

« Je compte s'il plaît à Dieu, avoir terminé mes affaires temporelles dans ce pays vers la fin de l'année prochaine, temps où je me propose de passer en France, outre de quelque circonstance imprévue. »

Hélas, tous ces beaux projets seront bientôt anéantis !

En finissant sa lettre, le maître annonce son intention de déposer tous ses papiers entre les mains du Maître Caignet de Lester, commissaire général de la marine et son cousin.

« Le T. P. M. Caignet qui est accablé par le poids des affaires de son état, me charge de vous dire mille choses de sa part, les unes plus belles que les autres.

Comme mon intention est de laisser en dépôt tous mes originaux dans ses mains par des raisons puissantes à ma connaissance, c'est une raison de plus pour que vous établissiez avec lui votre correspondance. »

.

Les affaires civiles vont ici très lentement, malgré la force des grandes protections ; cependant je n'ai pas loin à attendre pour les terminer d'une façon ou d'autre. »

Willermoz suit les conseils de Martines puisque nous pouvons lire au commencement de cette lettre la note suivante :

Reçu le Samedi 29 janvier 1774. — Répondu le 30. — écrit le même jour au M^e Caignet de Lester.

Le 24 avril 1774, Martines adresse du Port-au-Prince une nouvelle lettre à Willermoz.

Tout d'abord il l'encourage au sujet de ses expériences ; puis il aborde encore des questions d'ordre administratif et lui demande des renseignements au sujet d'une entreprise de la Loge de France à laquelle le nom de W. se trouve mêlé. En somme, lettre purement administrative et dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Nous arrivons maintenant à la dernière lettre

de don Martines, écrite un mois avant sa mort et datée du Port-au-Prince le 3 août 1774.

Cette lettre débute par l'annonce de l'envoi des rituels de l'Ordre par l'intermédiaire du F. Timbale. Il nomme ensuite le T. P. M. Caignet de Lester comme Grand M. R. †., chargé de recueillir sa succession spirituelle dans la direction de l'Ordre. Voici enfin des détails qui nous intéressent plus particulièrement pour l'instant :

« Je suis avec la fièvre au moment que je vous écris cette lettre d'avis, occasionnée par deux gros clous, un au bras gauche et l'autre à la jambe droite. Je n'écris à personne ne le pouvant absolument. »

MORT DU MAITRE

Ce sont là les derniers renseignements donnés par Martines touchant sa santé.

Au dos de cette lettre nous trouvons les précieuses indications suivantes de la main de Willemoz.

*Dom (avec un m) Martines de Pasqually
du Port au Prince le 3 août 1774*

Lettres de Dom Martinus
 de Pasqually Delatour
 de Bordeaux Reims
 de 1767, le 1772 & 1774

il en sort le ^{mardi} 20 j bré 1774
 au fort au Prince la compagnie
 il a nommé le P^m Caiguel
 de Leter son successeur
 il étoit parti de Bordeaux
 embarqué le 5 May 1772

M^{re} Jolas V^{de} de Pasqually
 de Bordeaux du 16 mai 1779
 elle nous fait part qu'elle va
 à Remire avec M^r d'Olabaracat
 Marie in jure uxoris
 Son fils Jean Anselme le 17 jui 1768
 en au collège d'Escau près de Pau.
 elle recommande l'abbéournier

Repondu le 12 jui

Remis le 5 novembre 1774 avec celle de M. Caignet

Répondu le 31 janvier 1775

et d'une autre encre

IL Y EST MORT

LE 20 SEPTEMBRE 1774

Lettres de Dom Martinis

De Pasqually Delatour

De Bordeaux

Remises de 1767 en 1772 et 1774

Ces renseignements se trouvent confirmés par le précieux feuillet placé au début de la correspondance de Martines et ainsi libellé.

*Lettres de Dom Martines de Pasqually
de la Tour de Bordeaux*

Remises de 1767 à 1772 et 1774

IL EST MORT LE MARDI 20 SEPTEMBRE 1774

A PORT AU PRINCE EN AMÉRIQUE

*Il a nommé le P. M. Caignet de Lester
son successeur.*

Il était parti de Bordeaux le 5 mai 1772

*
* *

Enfin nous trouvons à la fin de la correspondance une lettre de madame veuve Martines que

nous ne saurions mieux analyser qu'en reproduisant la note de Willermoz, placée au dos de cette lettre.

Madame Colas veuve de Pasqually de Bordeaux
du 14 Mai 1779

Elle nous fait part qu'elle va se marier au M. d'Olabarat. Mariée en juillet suivant.

Son fils Jean Anselme né le 17 juin 1768 est au collège à Lescar près de Pau. Elle recommande l'abbé Fournier.

Répondu le 12 juin.

Pour être vrai il faut dire que, dans sa lettre M^e de Pasqually a donné des renseignements moins complets que W. dans la note.

Nous voilà donc parvenu aux termes de notre analyse ; nous avons suivi, de notre mieux la vie de Martines, au jour le jour, d'après ses lettres.



CHAPITRE II

PRATIQUES MAGIQUES

DOCTRINES DE MARTINES DE PASQUALLY

CHAPITRE II

PRATIQUES MAGIQUES

DOCTRINE DE MARTINES DE PASQUALLY

Nous avons pu suivre presque au jour le jour, pendant sept ans la vie de Martines de Pasquallis. Nous allons maintenant nous occuper de sa doctrine et de ses pratiques magiques, l'une étant intimement liée aux autres.

Les documents que nous possédons sont particulièrement précieux à ce point de vue, car ils permettent d'éclaircir complètement ce côté si inconnu de l'histoire du Martinisme.

Nous suivrons toujours le même plan dans notre exposé c'est-à-dire que nous analyserons et que nous citerons successivement toutes les lettres de Martines en développant surtout les passages qui se rapportent à notre étude.

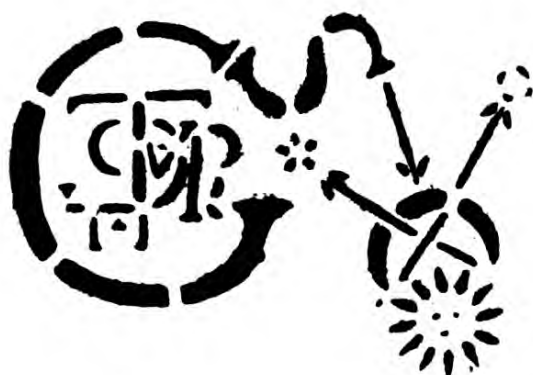
Toutefois quelques éclaircissements complémentaires sont nécessaires avant d'aborder en détail chacune des lettres du maître. Nous allons donc résumer en quelques pages les enseignements de la Kabbale et de la tradition ésotérique qui en dérive, concernant l'être humain et ses rapports avec le monde invisible.

Les écrits imprimés et les manuscrits que nous possédons du principal disciple de Pasqually : Louis Claude de Saint-Martin, permettent de poser en principe l'extrême importance de l'étude de l'homme au point de vue des connaissances transcendantes.

S'appuyant sur la doctrine analogique des rapport du microcosme et du macrocosme, Saint-Martin recommande à ses disciple « d'expliquer la Nature par l'homme, et non l'homme par la Nature. » C'est là une application du γνῶσις σεαυτοῦ de la philosophie grecque.

Mais l'étude de l'homme ne doit pas se borner au plan physique : l'anatomie et la physiologie ne constituent que l'étude de *l'écorce humaine* et ne sauraient suffire. L'homme véritable c'est l'homme-Esprit et la psychologie se rapproche plus que toute autre science des fins indiqués au disciple par les maîtres martinistes.

Mais il ne faudrait pas tomber ici dans une



CACHET PLACÉ EN TÊTE DE LA PLUPART DES LETTRES
DE MARTINES DE PASQUALLY

erreur grossière et croire que la psychologie classique est de grande utilité pour un véritable initié.

C'est là tout au plus une anatomie vulgaire des organes psychiques et les facultés étudiées par les psychologes ne sont pas hiérarchisées convenablement. Il existe de plus toute une catégorie de facultés transcendantes, vaguement entrevues sous les noms d'intuition et de pressentiment, et qui demandent une étude théorique et surtout *pratique* dont se soucie fort peu l'école.

Or, de tous temps il exista des fraternités plus ou moins secrètes, donnant à des hommes, choisis par l'initiation progressive, la théorie et la pratique des facultés transcendantes qui existent en germe dans l'être humain. Les membres de ces fraternités ; initiés de la grande université d'Hermès, thérapeutes, esséniens, gnostiques, templiers, alchimistes, Rose-croix, etc., etc., conservèrent toujours la tradition secrète concernant ces facultés mystérieuses de l'être humain et furent toujours considérés par les vrais philosophes comme des hommes évolués et supérieurs aux autres.

Mais de tous temps il exista aussi toute une catégorie d'hommes guidés par la seule ambition et très peu disposés à subir des épreuves ou des

examens progressifs et demandant autant de courage physique et de force morale que de connaissances intellectuelles.

Ces hommes, que nous retrouvons, sous différents noms à toute époque ; conquérants vulgaires, persécuteurs des Initiés ou des Prophètes, Pharisiens, évêques ignorants et sectaires des premiers siècles chrétiens, inquisiteurs et théologiens, puis pseudo libre-penseurs et pseudo positivistes plus près de nous, considèrent toujours les membres des fraternités secrètes comme des ennemis ou comme des fous, les pourchassant par tous les moyens ; le feu, le fer ou le sarcasme.

Or Martines de Pasqually appartenait à la première catégorie, aux hommes évolués, aux élus, à ceux que les auteurs des dictionnaires biographiques appellent avec dédain « *Les Illuminés* ».

Illuminer l'être humain en provoquant le développement humain des facultés divines endormies en lui par la matière, tel était le but que poursuivait Martines ; telle était la seule raison d'être de sa doctrine qui est toujours obscure et incompréhensible pour le profane, quelque connaissance qu'il ait d'ailleurs de la philosophie ordinaire.

Quelles sont donc les conséquences de l'illumination pour celui qui s'astreint aux pratiques imposés par le rituel ?

Quels sont les moyens d'arriver à ces connaissances ?

Telles sont les deux questions qu'il nous faut maintenant résoudre.

A mesure que les facultés divines se développent, l'être moral se transforme aux dépens des appétits physiques. Les satisfactions instinctives se réduisent à leur piètre valeur, les mobiles matériels qui poussent le vulgaire des hommes ; l'argent, les honneurs officiels, les satisfactions à la vanité ; tout cela disparaît insensiblement et le point de vue sous lequel on considère la vie, change complètement de situation. Au lieu de voir de bas en haut, de la force brutale vers l'idéal, l'initié ou l'artiste (qui est un initié, en mode instinctif) voit de haut en bas, de l'Idée dont il est pénétré vers la Matière qui lui semble imperceptible... là-bas. Mais si la sensation physique a perdu de son empire, une sensibilité toute spéciale a pris naissance, de nouveaux modes de perception permettant d'acquérir de nouvelles impressions et d'en déduire de nouvelles certitudes et des rapports avec le monde invisible s'établissent, rapports toujours incompris des profanes et toujours incompréhensibles pour eux.

Entrer en communication avec l'invisible, tel est le premier résultat obtenu par l'illuminé.

Mais c'est là le grand mystère, le secret qu'il ne faut pas livrer en pâture à la curiosité de la foule ; aussi l'initié laissera-t-il la tourbe le persifler et l'insulter ; l'appeler tour à tour : charlatan, halluciné ou même aliéné. Il sait à quoi s'en tenir sur la réalité des mystères et un dédaigneux silence est la seule contenance qu'il opposera aux calomnies et aux railleries insolentes.

Les problèmes qui sont insolubles pour le philosophe, armé du grand sabre de bois de l'induction, sont résolus positivement pour l'illuminé qui ne discute plus l'immortalité de l'âme puisqu'il peut dégager à volonté l'étincelle divine qui est en lui du corps matériel que lui prête la nature pour une existence. La réalité des forces créatrices n'est plus un problème pour qui peut à son gré les percevoir en action et quelquefois participer à leur essence. Aussi l'illuminé ne craint-il pas la mort dont il a déjà franchi expérimentalement la plupart des phases, plus que le mineur ne redoute les galeries de la mine où il descend chaque jour. Mais cette situation d'homme évoluée ne saurait donner le moindre orgueil à celui qui l'a réalisée, car l'évolution de l'humanité est un acte collectif et tous les efforts de *celui qui sait* doivent être consacrés à diviniser autant que possible le phlegme humain qui grouille à ses pieds. Aussi

l'illuminisme implique-t-il absolument l'existence d'une action sociale-collective, connexe de l'action initiatique individuelle.

Quant aux moyens d'arriver au développement des facultés transcendantes ils se résument en un triple entraînement : alimentaire pour le corps physique ; respiratoire pour le corps astral ; musical et psychique pour l'Esprit (1).

Martines, en adepte élevé de la tradition esotérique, va développer tous ces points en initiant progressivement Willermoz ; mais ce n'est qu'avec un respect mêlé d'effroi qu'il parlera de cette influence spirituelle, de cette action du monde invisible que le pauvre disciple lyonnais mettra tant d'années à percevoir, de ce grand mystère toujours désigné sous le nom énigmatique de « La Chose ».

Dans les premières séances, les nouveaux disciples admis à prendre part aux travaux du maître, verront « la Chose » accomplir de mystérieuses actions. Ils sortiront de là enthousiasmés et terrifiés, comme Saint-Martin, ou ivres d'orgueil et d'ambition comme les disciples de Paris. Des apparitions se sont produites, des êtres étranges, d'une essence différente de la nature

(1) Voy. le *Traité élémentaire de Magie pratique*.

humaine terrestre, ont pris la parole et proféré de profonds enseignements, et chaque disciple est appelé à reproduire seul et par lui-même les mêmes phénomènes.

Les expériences commencent ; mais on veut aller trop vite, on veut éviter les entraînements fatigants, et tout échoue. Alors on accuse le maître, on s'en prend à Martinès des insuccès et des déboires, et Martinès répond très sincèrement : « Mais, cher Maître, si c'était moi qui dirigais le monde invisible, ma plus grande ambition aurait été de vous satisfaire. Mais que puis-je vous dire ? » La Chose » demande des preuves sûres et très sérieuses d'un dévouement sans borne. Le jour où vous en serez digne, les phénomènes viendront. »

C'est en effet ce qui se produit, et nous devons louer sans réserve l'opiniâtreté de Willermoz, qui mit plus de dix années à obtenir des faits probants, alors qu'au bout de deux ou trois années d'études, la plupart des autres disciples étaient satisfaits.

Les pratiques enseignées par Martinès dérivent uniquement de la magie cérémonielle, ainsi que nous le verrons par la suite. Signalons toutefois l'importance considérable attribuée par le maître aux « Luminaires », aux cierges disposés dans le

cercle. C'est là en effet un caractère très original de la tradition martiniste.

Les données qui précèdent étaient, à notre avis, indispensables pour comprendre les extraits qui vont suivre. Nous ajouterons, à l'occasion, tous les développements complémentaires qui nous sembleront nécessaires.

Initiation de Willermoz

L'initiation pratique de Willermoz commence le 13 août 1768 par une lettre de quatre pages in-8°, dont nous détachons le passage suivant, ayant trait au régime alimentaire et aux premières données astrologiques.

RÉGIME — CORRESPONDANCES ASTRONOMIQUES — PRIÈRES

« 13 août 1768.

« Quant à l'égard de ce que vous devez faire et la vie que vous devez tenir soit pour vos fonctions spirituelles et temporelles ; pour la temporelle, je ne vous dirai rien autre que la défense que je vous fais des aliments temporels, qui est que vous ne mangerez plus de votre vie durante du sang de pas une espèce des animaux, vous ne

mangerez non plus de pigeon domestique, vous ne mangerez non plus de pas une espèce de rognons, ni de la graisse de pas une sorte d'animaux.

» Vous jeûnerez soigneusement les temps qui vous seront ordonnés dans chaque équinoxe; vous commencerez votre jeûne la veille que vous voudrez travailler votre quart de cercle, vous ne pourrez ni ne devrez travailler en votre qualité d'apprenti R † que trois jours de suite au commencement des équinoxes. Vous suivrez la lune de Mars et celle de Septembre et non les jours que l'on a fixés pour être équinoxe, servent point les jours ordinaires ni le mois qui les fixe, mais bien l'astre lunaire; pour cela vous observerez la lune de mars et celle de septembre; vous n'oublierez jamais de vos jours l'office du Saint-Esprit; si vous voulez suivre par la suite l'opération des apôtres, vous n'oublierez non plus de dire le *Miserere mei*, au centre de votre chambre, le soir avant de vous coucher, la face tournée vers l'angle qui regarde vers soleil levant; ensuite vous direz le *De Profundis*, les deux genoux en terre et la face prosternée par terre. Le *Miserere mei* se dit debout sur les pieds. Si vous avez d'autres prières journalières à faire selon votre usage; vous pourrez les faire, mais celles que je vous or-

donne sont de l'ordre indispensable, de même que le régime de vivre. »

Comme on le voit, ce sont les prières *catholiques* qu'emploie Martines dans ses opérations.

De plus, notons, qu'en véritable magicien, le maître attache une très grande importance aux données astronomiques et astrologiques. C'est seulement lors des équinoxes que les premières opérations ont lieu, et encore faut-il bien observer la situation de la lune, ainsi que le montre la lettre du 2 septembre 1768, donnant des renseignements complémentaires.

DONNÉES ASTROLOGIQUES — PRIÈRES

« 2 septembre 1768.

« C'est la lune de Septembre qui nous guide ; nous avons depuis son premier quartier jusques pleine travailler c'est-à-dire en commençant quatre ou cinq jours avant son plein.

Quant à la garde de vos obligations spirituelles vous direz personnellement l'office du Saint-Esprit le *miserere mei* et le *De Profundis* une

fois par semaine qui est le jeudi au signe et jour de Jupiter ainsi que David usait pour sa réconciliation que je vous instruirai par la suite. Alors vous connaîtrez la valeur et la force de cette prière, Vous direz l'office du Saint-Esprit dans une heure de la journée; je ne vous borne point; mais pour le *miserere mei* et le *De Profundis* vous les direz le soir avant de vous coucher, le *De Profundis* la face contre terre, le *miserere* debout la face vers l'orient.

» Vous serez entièrement prévenu sur tous les points que vous me demandez, touchant notre travail et le votre huit jours ou cinq jours à l'avance pour que vous vous mettiez en règle. La façon de placer les bougies vous sera également envoyée. Vous achèterez un petit rituel pour avoir les prières des bénédictions et exorcismes que je vous indiquerai lorsque je vous écrirai à ces fins. »

DU CERCLE MAGIQUE

Après ces données élémentaires nous abordons la pratique du *cercle magique* que nous allons voir développer par la suite. Quelques éclaircisse-

ments sont indispensables pour écarter autant que possible l'obscurité inhérente à de pareilles questions.

Dans toute expérience de magie cérémonielle, l'opérateur s'isole du milieu extérieur au moyen d'un cercle tracé sur la terre et renfermant des noms mystiques qui, d'après la tradition, ont une grande influence sur le monde invisible.

Généralement on fait trois cercles concentriques au centre desquels on trace une croix dont les branches atteignent le cercle le plus grand, ce qui divise chacun des trois cercles en quatre segments correspondant chacun à l'un des points cardinaux. Dans chacun de ces segments on trace les noms mystiques correspondant analogiquement aux puissances de chacun des points cardinaux (1).

Martines a modifié ce rituel très légèrement pour constituer chacun de ces grades.

Après avoir compulsé les différents passages de ses lettres et en l'absence de tout dessin explicatif nous pensons que le rituel du maître était le suivant.

Au lieu de tracer un cercle complet, l'apprenti ne traçait que le segment ou *quart du cercle* correspondant à l'Orient.

(1) Voy. *Traité élémentaire de Magie Pratique* (3^e partie)

Ce segment était tracé dans l'angle EST de la chambre d'opération. Il était délimité par la moitié de la branche verticale et la moitié de la branche horizontale de la grande croix centrale.

Outre ce quart de cercle (*renfermant* peut-être lui-même un autre petit cercle) on traçait à l'angle Ouest de la chambre d'opération un cercle appelé par Martines, *cercle de retraite*. Un petit cercle pouvait aussi, mais facultativement être contenu dans un quart du grand cercle.

En résumé, un quart de cercle à l'Est, un cercle à l'Ouest, séparés l'un de l'autre par un espace de deux pieds, tel me semble être le rituel des premières opérations personnelles.

En cas d'erreur de ma part le lecteur pourra corriger en méditant les lettres suivantes :

LES ÉQUINOXES

« Lettre du 11 septembre 1768.

« Je vous écris pour la première et dernière fois de notre année mystérieuse équinoxiale qui est composée d'un équinoxe à l'autre, pour vous pré-

5.

venir d'être à votre angle *Est* d'observation le 27, le 28 et le 29 du présent mois de septembre pour y recevoir votre ordination sympathique de vertu et puissance relativement à votre dignité et qualité de R. +. »

LE CERCLE DE RETRAITE ET LE QUART

DE CERCLE

Vous êtes averti au nom de l'Eternel de vous trouver prosterné dans le cercle qui est vers Ouest où le mot de IAB est écrit, à minuit précis du 27 au 28. Bien entendu que vous ne ferez cette prostration qu'après avoir tracé entièrement tous les attributs qui sont dans votre quart de cercle en commençant par la figure et finissant par tout ce qui lui est généralement dépendant tel que l'on vous l'a donné à Paris ; vous placerez trois bougies à l'angle de votre quart de cercle ; une au cercle intérieur du cercle qui est dans votre quart de cercle sur la barre ouest écrit RAP ; vous mettez également deux bougies à chaque extrémité de votre quart de cercle et une seule au centre des quatre au milieu de la seconde ligne qui partage

les noms ; et les hiéroglyphes qui y sont écrits dedans ; cette seule lumière est le symbole de ma présence sympathique à vos opérations. Le cercle où vous devez faire votre prosternation sera à deux pieds de distance de l'angle d'ouest qui est en face de l'angle Est où votre quart de cercle sera tracé. Après cette préparation faite vous ferez votre prosternation et habillement.

HABILLEMENT

Vous serez habillé dessus avec veste, culotte et bas noirs dénué de tout métal ; pas même une épingle sur vous, vous n'aurez pas même vos souliers aux pieds lors de votre prosternation ; mais vous les aurez aux pieds en pantoufles lors de vos invocations attendu qu'il faut que vous soyez fixé ; s'il était possible pour être plus parfaitement en règle vous vous ferez faire des souliers et chapeau avec une semelle de liège afin de n'avoir rien dans le lieu et sur vous d'immonde et d'impur voilà pourquoi on appelle mule du pape ; vous devez m'entendre. Ensuite vous aurez sur votre premier habillement une longue robe blanche

autour de laquelle il y aura une grande bordure couleur de feu d'environ un pied de large et autour des manches qui sont faites en façon d'aube ; il y aura pareillement une bordure couleur de feu d'environ un demi-pied ; il y aura pareillement un tour de collet de ladite robe, une doublure de la même couleur, en dehors dudit collet d'environ cinq travers de doigt ; vous aurez de plus sur vous toutes les couleurs de l'ordre savoir le cordon bleu céleste en sautoir au col sans aucun attribut ; ensuite le cordon noir passé de droite à gauche, ensuite l'écharpe rouge de droite à gauche autour de la ceinture, en bas au-dessous du ventre ; ensuite vous passerez l'écharpe vert d'eau de gauche à droite ensuite sur la poitrine. L'emplacement de ces deux écharpes sur votre corps font allusion aux séparations matérielles animales et spirituelles.

LA PROSTERNATION

Etant ainsi habillé vous sortirez la lumière qui est allumée dans votre cercle de prosternation ; vous la placerez sur votre droite hors dudit cercle ;

ensuite vous vous prosternerez dedans tout allongé le ventre par terre et vous appuierez votre front sur vos deux poings fermés. Cette prosternation durera sans maudire six minutes pris sur le temps de votre ordination de vertu. Ensuite vous vous lèverez debout, et vous irez allumer toutes les bougies qui étaient dans votre cercle de prosternation sans douter qu'il sera allumé du feu nouveau et lors que tout est allumé vous allez faire votre prosternation dans votre quart de cercle en rangeant les deux bougies qui y sont dedans aux extrémités du quart de cercle ; et lorsque vous prononcerez quelque'un des noms qui sont tracés, vous demanderez à Dieu en vertu de la puissance qu'il avait donnée à ses serviteurs tels et tels en nommant tous les noms écrits dans l'angle + la grâce que vous lui demandez d'un cœur sincère et véritablement contrit et soumis et que pour vous assurer de sa miséricorde, il vous fasse répéter l'hiéroglyphe ou quelque'une des hiéroglyphes que vous aurez tracé devant vous, avec de la craie blanche au milieu de la chambre entre votre quart de cercle et votre cercle de retraite qui est vers *ouest* où vous serez toujours placé lorsque vous voudrez travailler à l'avenir en attendant votre temps que je vous changerai d'ouvrage qui vous sera plus avantageux et plus

lucratif, peut-être, que celui d'un apprenti. Après vos deux prosternations vous releverez les mots des deux cercles, de même que ceux qui sont autour du quart de cercle, le genoux droit et les deux mains en équerre de plat sur la terre, vous direz en relevant trois mots : in quali que die *tel tel tel* invocavero te velociter exaudi me. Après que vous aurez fait toutes ces choses, vous prendrez vos parfums que vous mettrez dans un petit plat de terre neuf dans lequel il y aura du charbon allumé avec du feu nouveau et vous irez parfumer votre quart de cercle d'est et votre cercle de retraite qui est vers l'ouest.

DES PARFUMS

Pour 4 sols de safran.

- d'encens mâle.
- de fleur de soufre.
- de grains de pavot blanc et noir.
- de clous de girofle.
- de canelle blanche en bâton.
- de mastic en larmes (gomme).
- sandarac (gomme).

Pour 4 sols noix muscade.

— graine de parasol.

Mêler le tout ensemble et ensuite en jeter une bonne pincée dans ledit plat à poignée ; ensuite le passer en forme de cercle autour du quart de cercle ; ensuite remettre trois bonnes pincées du dit parfum dans ledit plat où est le feu nouveau et encenser pendant quatre fois l'angle d'ouest. Après cette cérémonie faite, vous ferez les invocations que je vous enverrai par le premier courrier n'ayant point absolument le temps de vous les transcrire. .. étant pressé de faire faire, des réparations que le dernier ouragan a occasionnées chez mon beau-père.

.....

Vous observerez pendant les trois jours de l'opération de dire le matin votre office du Saint-Esprit, le soir, dans la chambre où vous travaillerez, les sept psaumes et les litanies des saints. Vous entrerez dans votre laboratoire deux heures avant heure de minuit, afin de pouvoir tout retracer de nouveau.

DURÉE DE L'OPÉRATION

Les premiers jours de votre opération vous ne sortirez de votre cercle de retraite qu'à une heure et demie, près de deux heures après minuit, vous observerez de diner ce jour-là à midi précis et de finir de manger à une heure fixe. Vous ne prendrez plus rien d'aliment que jusqu'à ce que vous ayez fini votre opération. Vous pourrez boire de l'eau si vous en avez besoin ; mais point de café ni liqueur quelconque. Voilà un précis juste de ce que vous devez faire.

DES BOUGIES — DE L'OUVERTURE DES CERCLES

« Lettre du 2 octobre 1768.

« Je vous ai envoyé un petit talisman triangulaire que vous retournerez d'une pointe à l'autre pendant votre travail de trois jours. — Quant à la

situation de votre appartement, il vaut mieux que vous vous appuyiez vers l'ouest pour placer votre quart de cercle, que vers le nord, à l'avenir.

» Les bougies de représentation sont placées entre la circonférence du quart de cercle.

» La bougie qui doit rester seule allumée est celle qui est au centre de votre quart de cercle que vous transportez à votre angle de retraite ou cercle de correspondance, quant aux autres bougies vous les avez très bien placées.

» Il est d'usage et même ordonné et prescrit par serment que chaque chef principal souverain des cercles d'opération spirituelle divine tiendra ses cercles ouverts par quartier, par moitié et toute l'année ouverts afin d'être à même de n'être point surpris et tomber en défaut soit pour son utilité particulière, pour l'ordre, pour les instructions particulières et générales, pour quelques maladies et pour la propagation de l'ordre et la conservation de ses fidèles membres. »

SUITE DE L'INITIATION (1770)

Voilà le rituel des premières opérations.

Il faut nous reporter à deux années de distances

(février 1770) pour retrouver la suite des enseignements pratiques avec de nouvelles modifications concernant un grade initiatique plus élevé.

Il n'y a plus ici de cercle de retraite à l'ouest mais **un** grand cercle au centre de la chambre et le quart de cercle habituel à l'est.

Voici deux lettres très importantes à ce sujet. On y trouve entr'autres renseignements le caractère des apparitions.

DES CERCLES

« Lettre du 16 février 1770.

« Vous ferez un cercle avec de la craie blanche au milieu de votre chambre vous tracerez aussi votre C. D. C. vers l'angle d'est, qui sera celui à l'ordinaire. Cela fait vous vous prosternerez la face entière dans le cercle que vous aurait fait au centre de votre chambre, ledit cercle aura environ six pieds de diamètre, le sommet de votre tête étant en prosternation regardera l'angle d'Est où sera marqué le quart de cercle ; vous vous prosternerez le 22 du mois prochain jour d'Equinoxe

pour recevoir votre ordination à dix heures précises du soir ; et vous resterez prosterné près de demi heure la face vers terre. Et moi je serai dans mon angle à neuf heures précises du soir pour travailler pour moi et pour vous. Je resterai dans cette position jusques à une heure d'après minuit. Lorsque vous aurez resté l'heure indiquée dans votre prosternation, vous irez éteindre vos lumières ordinaires qui sont à votre quart de cercle, vous effacerez tout ce que vous aurez tracé et vous vous retirerez chez vous.

» Le 25 dudit mois de mars prochain vous retracerez exactement les mêmes choses que vous aurez faites pour votre ordination soit cercle de C. D. C. Vous aurez tout prêt fait votre tracé à onze heures du soir précises tout étant prêt vous commencerez par les invocations dernières que je vous ai envoyées. Après vous suivrez votre travail ordinaire ; primo vous observerez de ne point mettre de bougie au centre de votre cercle, qui sera tracé au milieu de votre chambre ; vous y tracerez la lettre que je vous marque dans ma lettre ; le dit mot sera entre vos jambes pendant tout le temps de votre travail. Vous travaillerez pendant vos trois jours le dernier paquet que je vous ai envoyé, quoique cet ouvrage ne soit que pour le mercredi et le samedi ; les circonstances

où vous êtes me forcent à vous faire replier sur cet ouvrage pendant les trois jours de votre opération ; n'importe les jours. Aux grands maux, les grands remèdes.

» Le dernier ouvrage que je vous ai envoyé, vous vous en servirez après cette dernière opération, tous les jours qui vous sont justement indiqués par ledit paquet ; vous pourrez en faire toutes les semaines, tous les mois ou deux ou trois fois par année, conformément à votre volonté lorsque vous vous sentirez bien disposé pour faire le travail.

» Pour l'avenir vous ne tracerez aucun tracé, ni cercle, ni autre chose, attendu que cette opération peut se faire par tous les lieux sans autre forme de procédé. »

DES VISIONS

Les visions sont blanc, bleu, blanc rouge clair ; enfin elles sont mixtes ou toutes blanches, couleur de flamme de bougie blanche, vous verrez des étincelles, vous sentirez la chair de poule partout votre corps, tout cela annonce le principe de la traction que la chose fait avec celui qui travaille.

Tâchez T. C. M^{re} de vous procurer quelqu'une de ces choses puisque de simples émules que j'ai sous l'ordination du Grand Architecte voyaient de nuit et de jour, sans lumière ni bougie ni autre feu quelconque ; cela ne me surprend point d'eux parce qu'ils sont entièrement donné à la chose et ordonnés en règle ; en cela ils vous font passer leurs certificats de vision faits et signés de leur propre main pour que vous soyez convaincu de leur succès dans l'ordre ; vous aurez attention de les faire passer au P^t Maître substitut pour qu'il voit clairement le succès de ces R^{bles} M^{res} ; ils sont quatre le premier : le frère de Hauterive, gentilhomme ancien capitaine du Roy, l'autre est le frère Defore second, capitaine de l'artillerie, et l'autre le frère Defournier ancien bourgeois vivant de ses revenus de Bordeaux, neveu du grand-prieur des Augustins de Paris. Si le frère Baron de Calvimont était ici il aurait également donné son certificat mais il le donnera dès son retour de ses terres. S'il en fallait d'autres il y aurait ceux des V^{les} frères *Cabory*, *Schild*, *Marcadi*, ces derniers sont dans le même cas que les premiers. Voilà P. M^{re} des personnes assez instruites et éclairés qui ne voudraient point tromper la chose ni tromper les hommes de bonne foi par des illusions et se tromper eux-mêmes.

Au nom du grand ar, de l'Univers

Joie, paix ; et Benni soit qui m'entend
*Du Grand orient des orientes. Bordeaux, L. M. 333-375-5 79.
2448, 5729, du m. 45 du Christ E. V. 1770 du second
et dernier quartier de la seconde lune, ce 13 mars.*

« T. R. M.

» Je réponds à toutes vos questions : 1^o l'emplacement des bougies sont parfaitement bien placées par le nombre de dix, et par le nombre de huit, — vous pouvez suivre exactement l'illumination que vous me marquez dans votre quart de cercle, et vous ne changerez rien à cette illumination. La bougie placée à l'Ouest hors du quart de cercle doit être retirée et même un peu obscurcie, afin de laisser la liberté aux choses qui doivent paraître libres de toute lumière élémentaire, attendu que les choses portent avec elles leur clarté, — soit blanches, rouges ou autrement, selon que je vous l'ai marqué par mes dernières lettres.

» L'illumination de l'Est doit être éclairée lorsque vous faites les contemplations, et qu'il n'y ait absolument que la seule susdite lumière de

l'Ouest. Vous observerez pour éteindre vos lumières de commencer par celles qui sont au bas du quart de cercle, en commençant par les deux qui sont vers le Midi, marquées de la lettre MR, après avoir effacé le mot. Ensuite vous allez éteindre celles qui sont vers Septentrion, marquées à la lettre W G. De là vous allez éteindre les deux bougies qui sont dans l'intérieur des deux rayons qui sont au haut de l'angle saillant vers Est, en commençant toujours de prononcer le mot qui est inscrit, l'effacer avec la main, et éteindre la bougie. On commence toujours vers le midi pour éteindre, c'est-à-dire par la lettre OZ, ensuite vous irez éteindre en même règle celle qui est à l'autre extrémité marquée à la lettre IA. Ensuite vous irez éteindre aux mêmes usages celle qui est tout à fait dans l'angle d'Est ainsi que vous aurez fait pour les autres. Cela fait, vous viendrez vous placer dans le grand cercle qui est au milieu de votre quart de cercle, où est marqué la lettre RAP, vous relèverez tous les mots qui sont tracés autour dudit cercle, en commençant par relever celui qui donne vers Ouest à la lettre IA. Ensuite vous allez relever celui qui va vers le Midi et de là à celui qui est vers le Nord. et ensuite celui qui est vers l'Est; ces quatre mots relevés qui vous signifient les quatre régions cé-

lestes et ceux qui les dirigent spirituellement. Cela fait, vous prendrez à la main la bougie qui est au Centre dudit cercle pour vous éclairer à lire vos Invocations, et mettez le mot à marquer à la lettre RAP entre vos jambes, et ensuite ferez toutes vos invocations quelconques. Cela fait vous effacerez le mot RAP, éteindrez la bougie et viendrez vous placer au cercle de retraite, debout, ayant la face tournée vers l'Est pour faire votre observation et vous aurez entre vos jambes, le mot marqué à la lettre IAB. Vous observerez que la bougie qui est placée dans le cercle de retraite est celle que vous devez cacher : le temps étant venu de vous retirer, vous replacerez la bougie que vous avez retirée de son même cercle comme elle était ci-devant; vous relèverez les mots qui sont autour dudit cercle, de même que celui du Centre, aux mêmes usages et cérémonies que vous avez fait à ceux qui sont autour du grand cercle qui est au centre de votre quart de cercle. La bougie qui me représente sera éteinte après les invocations faites, en disant : « Beni soit celui qui m'assiste et qui m'entend *O. Bagniakim*, Amen. » On observera de relever tous les mots quelconques en ayant le genou droit en terre, le genou gauche relevé ; on observera encore d'allumer une bougie à celle qui brûle dans le cercle de

retraite, avant qu'elle soit éteinte, pour avoir de la lumière pour faire ce que l'on jugera à propos, — cette dernière lumière, placée au cercle de retraite, étant celle qui doit servir pour l'observation des passes, et y ayant consacré un mot, elle doit être éteinte comme les autres, pour faire le renvoi de l'Esprit qui est attaché à elle. Les étoiles qui sont sur le haut du mur de l'Est et de l'Ouest ne doivent point être mises dans un cercle, elles doivent être tracées tout simplement avec les lettres qui les environnent. Quant à l'égard du cercle qui doit vous servir pour l'ordination, il sera placé entre le cercle de retraite et les deux rayons de votre quart de cercle ; vous observerez pour ce jour-là de reculer votre cercle de retraite et rétrécir votre quart de cercle pour y placer le cercle de cinq pieds huit pouces de diamètre, votre taille de hauteur n'ayant pas six pieds. Il faut de toute nécessité que votre corps soit exactement renfermé dans un cercle, voilà pourquoi on le met plutôt de six pieds que au-dessous pour les ordinations.

» Vous trouverez marqué dans votre même feuille l'endroit fixe où il vous faut placer le cercle d'ordination.

» Lorsque vous aurez allumé toutes les bougies de votre travail, vous réciterez vos sept Psaumes

de David, ensuite vous parfumerez votre cercle de retraite pendant trois fois; de là, vous allez encenser les deux petits cercles qui sont au bas du quart du cercle marqué de la lettre MR par trois encensements à chacun; vous en ferez autant aux deux autres qui sont au bas dudit quart de cercle vers Septentrion, marqués à la lettre WG. Ensuite vous allez encenser le cercle qui est au centre du quart de cercle marqué à la lettre RAP par trois encensements comme aux autres; ensuite vous irez faire le même encensement aux deux petits cercles qui sont au haut de l'angle saillant en commençant par celui qui est marqué à la lettre Z; ensuite à celui qui est marqué à la lettre IA, par trois encensements comme à tous les autres, ensuite vous donnerez quatre encensements au petit cercle qui est positivement dans l'angle saillant dudit quart de cercle marqué à la lettre IW : ce qui fera en tout vingt-huit coups d'encensement qui produiront le nombre mystérieux de dix. Le cercle de prosternation et les lettres du mot qu'il vous faut employer pour votre ordination est marqué au bas de votre quart de cercle ainsi que vous le verrez et que vous l'exécuterez tel.

» Je vous préviens que je vais travailler pour le rétablissement général de la santé de ma femme,

l'ayant déjà travaillé depuis plus de douze jours, n'ayant obtenu qu'une très faible lueur de sa guérison. Je la recommande à votre travail pour obtenir tous ensemble de l'Eternel son parfait rétablissement; sa maladie étant des plus singulières et sans fièvre; quant à l'égard des certificats que je vous ai envoyés il n'y a aucun soupçon d'illusion directement ou indirectement, ni variation, ni changement de temps de jours, ni de saison qui puisse persuader et convaincre lesdits sujets à se laisser surprendre par des choses illusoires ni par des propos sophistiques; ils portent des faits qui vous paraîtront encore plus surprenants que les journaux puisque j'ai fait usage de leurs mêmes journaux qui m'ont très bien réussi dans les recherches que j'ai faites et que j'ai très bien interprété sur les événements présents et futurs, qui m'ont très parfaitement réussi avec succès par la grâce du grand A. de L. Vous commencerez vos prosternations avant de parfumer; la première se fait au cercle de retraite, la seconde à la lettre MR, la troisième à la lettre WG, la quatrième à la lettre RAP, la cinquième à la lettre Z, la sixième à la lettre IA et la septième à la lettre IW. Après les prosternations vous parfumerez comme je vous l'ai dit, Voilà tout ce que je puis vous dire R. M. touchant ce que vous me demandez, ayant très

peu de temps à moi à donner pour votre instruction. Tenez vous prêt pour le 22 courant, 25, 26 ou 27 aussi courant. Ce qui se fait au Midi est fort bon. Vous commencerez par Ex et Exc^{on} vers lundi qui seront faites immédiatement après en avant l'invocation où on suivra le rang ou sera placé lesdites Exc^{on} dans les invocations. Vous me dites que vous devez vous rendre à Paris, vers le mois d'avril prochain, où le président M. de Grainville doit se rendre également pour prendre des arrangements définitifs pour le bien général de l'Ordre; c'est ce que je désire ardemment. Et que l'Eternel bénisse votre entreprise à tous pour ce sujet. Je n'y contribuerai pas moins par mon travail prochain pour qu'il daigne vous favoriser tant spirituellement que temporellement et vous tienne pour un temps immémorial à sa suite. Amen ***.

» D. M. De PASQUALLIS

G. S^{rin}

J'ai fait partir votre lettre pour le P. M. Grainville le nom du M^{re} Conf^{lle} s'appelle M^r De Grivau, capitaine d'infanterie.

Dom MARTINEZ à Bordeaux,
du 15 mars 1770.

D^{re} explication du 1/4 de Cercle.

Pour les 22-25, 26, 27 mars.

En me renvoyant mon tracé.

Ainsi voilà de très curieux détails sur ce rituel martiniste qu'on connaissait jusqu'à présent si mal dans le monde profane.

Willermoz n'obtient toujours aucun résultat pratique intéressant. Il n'en est pas de même du maître, qui le 7 avril 1770 donne les détails suivants sur une opération qu'il a faite pour guérir sa femme.

GUÉRISON DE LA FEMME DE MARTINES PAR UNE
OPÉRATION MAGIQUE

« 7 août 1770. .

« Je vous ferai donc part P. M. de la grâce que j'ai obtenue de Dieu, par la force de mes travaux et les légitimes prières sincères de mes vrais disciples et émules à l'ordre. Je n'ai point tardé longtemps à ressentir les effets efficaces de la grâce que l'Eternel a bien voulu m'accorder en faveur du rétablissement de la santé de ma femme que la mort entourée de ses plus pâles couleurs en entourant la forme corporelle de ma femme

6.

des plus redoutables maux qui sont susceptibles de réduire l'individu de la nature humaine à sa réintégration de force, contre les prescriptions de la durée de son cours.

» Je vais vous faire l'aveu sincère des différents maux qui accablent ma femme ; vous frémirez en les entendant prononcer. 1° La dissolution du sang. 2° Une perte rouge de 54 jours de temps. 3° Obstruction à la matrice. 4° Un relachement dans toutes les parties intestines. 5° Une colique néphrétique, un engorgement dans les glandes qui sont aux aines du côté droit. Et enfin définitivement une douleur sciatique rhumatismale ; consulte faite de tous nos célèbres médecins et chirurgiens de notre ville, faite en présence de toute la famille, de ma femme et en présence de 7 ou 8 de mes émules, qui pour toute ordonnance ils condamnent ma femme à mort sans ressource, ce qui affligea toute sa famille. Après avoir reçu cette cruelle sentence, je fis le récit des différents maux qui accablaient ma femme, ce qui les surprit un peu, et me répondirent qu'ils l'abandonnaient à mes expériences, eux n'en ayant jamais vu ; la malade n'ayant jamais eu de fièvre, cela les avait beaucoup désorienté et je me charge avec l'aide de Dieu de faire en sorte de remettre entière ma malade. Les dits docteurs ordonnèrent

à ma femme de se soumettre à mon ordonnance, mais qu'ils ne croyaient point que je la sortisse d'affaire.

» Bref le 3^e jour de mon ouvrage, j'aperçus le signe de sa guérison dans lequel je perçus véritablement celui du danger où elle était ainsi que la faculté l'avait condamnée. Une preuve efficace de la grâce que j'ai reçue fut que le quatrième jour de mon travail, je fis lever ma femme et la secouai un peu qui fit crever un abcès qu'elle avait dans le bas-ventre, qui rendit quantité de matière affreuse, cet abcès aujourd'hui est encore en suppuration par les voies de la nature ordinaire ; cette suppuration se fait aujourd'hui comme une perte blanche.

» Cette prompte guérison fait beaucoup de bruit dans notre ville et dans notre province. »

A la suite de cette communication, Martines donne encore à ses disciples les conseils pratiques suivants et annonce de nouveaux travaux magiques.

LA CHOSE

« 20 janvier 1770.

« Je pense que vous ne devez douter de rien de ce que je vous avance, au contraire, je vous exhorte à suivre mon avis et vous laisser conduire par celui qui vous est véritablement attaché, ainsi que vous devez en juger par les choses ci-incluses que je vous envoie pour vous préparer à la chose que vous désirez savoir. La grâce que je vous demande est de n'en parler à âme qui vive attendu que je ne l'ai encore fait passer à personne, pas même à nul de mes R. +, ne leur connaissant point encore le temps de pouvoir se retirer un peu du grand monde pour se pouvoir donner entièrement à la chose. Si véritablement la chose n'était pas telle que je l'assure et qu'elle ne se fût point manifesté comme elle l'a fait soit devant moi et devant tant de personnes qui l'ont voulu connaître, non seulement je l'aurais abandonné moi-même ; mais j'en aurais éloigné en conscience tous ceux qui auraient voulu en approcher de bonne foi.

LA CHOSE

« 7 avril 1770.

« Quant à l'égard du succès que vous n'avez point encore reçu de la chose, il ne faut point que cela vous surprenne. La chose est quelquefois dure pour ceux qui la désirent trop ardemment avant le temps. Soyez constant, vous serez récompensé alors que vous y penserez le moins.

» Je ne me cache point puissant M., qu'il faut qu'un vrai R. + soit éloigné de toute matière impure et surtout de celle de fornication qui amène dissension à l'âme.

» Je vous recommande de suivre exactement tout ce que le G. M. de Grainville vous dira touchant l'ordre; je lui ordonnerai de vous faire travailler dans quatre cercles avec les quatre cercles de correspondance. Vous ferez vous même les invocations ou lui-même, cela est égal. »

DE L'INVOCATION

« Dès que la convalescence de ma femme me le permettra, je vais travailler aux différentes invocations qu'il faut pour les 7 jours d'opération de la semaine, chacune portant sur les bons génies des planètes et de leur chef majeur dominant sur elles. J'ai commencé ce travail, il est très satisfaisant et curieux. J'ai laissé les intérêts de l'ordre entre les mains du P. M. de G^{ville}. Après ce travail je ferai les invocations pour toutes les opérations de chaque mois, de chaque équinoxe à l'exception des deux solstices. »

L'année suivante (1771) à l'approche des équinoxes le disciple lyonnais demande encore de nouveaux renseignements techniques que Martines lui envoie. Saint-Martin est alors secrétaire du maître ; car la lettre est de l'écriture du futur initié et l'orthographe est parfaite.

INFLUENCES ASTRALES — LA LUNE

« 16 novembre 1771.

« Il vous sera très possible, Ch. M. de me fixer un mois d'avance, selon vos désirs, le temps où vous pourrez travailler dans vos équinoxes; je puis également vous laisser le choix des trois jours consécutifs qui vous seront les plus commodes dans une huitaine, que je vous aurai présenté; ainsi l'embarras ne viendra jamais de mon côté; mais je ne puis vous répondre qu'il en soit de même du vôtre. Comme je ne vous conduis que par les lois de Nature, je suis obligé de me régler sur le cours lunaire pour mon travail ici-bas parce que c'est l'astre qui dirige principalement la partie inférieure, et je n'ai point encore fait mon calcul pour savoir dans quel temps tombera la lune de mars prochain. Lorsque je m'en serai assuré, j'aurai grand soin de vous en faire part, mais je vous le répète, il se peut très bien que son temps ne s'accorde pas avec le vôtre. Je sais qu'il vous serait difficile de vous occuper du

travail spirituel depuis le 20 mars jusqu'au 5 avril. Vous serez libre avant le terme ; mandez-moi si vous le savez aussi après, parce qu'il se peut que la lune équinoxiale aille jusque dans le mois d'avril. »

LE TRAVAIL DES TROIS JOURS

« Supposons l'article de temps arrangé et parlons du genre de travail que vous aurez à faire ; je crois vous avoir mandé de ne point songer encore à celui que M. de Grainville vous a donné, et de le réserver pour un temps où vous aurez fait plus de progrès. Mon intention a été et est que vous vous borniez au travail de trois jours que je vous ai renvoyé d'ici, tout traduit du latin en français ; vous y joindrez l'invocation du G. A. que vous avez, en suivant exactement l'instruction que je vous ai déjà envoyée à ce sujet. La grande invoc de minuit n'appartient pas à ce dernier travail ; ainsi cet objet n'est pas pressant. Quant aux invitations particulières et de convocations, je crois vous avoir déjà fait passer quelque chose qui y a rapport et le point sera facile à rem-

plir, d'autant plus que l'opérant peut y mettre du sien, pourvu que cela tende toujours au bien. »

Pas plus que les autres, hélas, l'opération de Willermoz ne réussit et l'année suivante l'échec ne reproduit encore.

Le maître donne cependant grand espoir dans une de ses dernières lettres écrite à Port-au-Prince le 9 mai 1772 :

ESPOIR D'UN PROCHAIN SUCCÈS

« 9 mai 1772.

« Je prends beaucoup de part à la mortification d'avoir eu aussi peu de succès, j'étais prévenu par mon travail que si vous aviez eu dans le vôtre quelque satisfaction cela n'était pas considérable ; mais j'ai cependant reconnu quelque chose que voici :



» Je ne peux douter même que ceci n'ait passé en tout ou en partie chez vous, quoique vous n'en ayez rien vu. Si vous en eussiez pu fixer le moindre trait, ou seulement l'apercevoir dans la promptitude de la passe, c'eût été pour vous un

grand guide qui vous eût servi à découvrir le reste, car ce ne sera jamais que par vous même et par votre propre intelligence que vous parviendrez à vous instruire et à vous former, soit dans le travail, soit dans l'interprétation. Il ne faut pas néanmoins vous allarmer de ce qu'on est si rigoureux et si intraitable pour vous ; cela doit au contraire redoubler votre courage et votre confiance dans la certitude que votre temps et votre bonheur ne pourront manquer d'arriver si vous le voulez, car enfin l'homme est leur maître. »

Cette lettre nous donne un détail très important à savoir que la pratique comprenait deux parties :

1° *Le travail* ou opération magique destinée à faire naître les visions.

2° *L'interprétation* de ces visions, la clef des symboles employés par le monde invisible pour communiquer avec l'initié.

Avant donc de passer à l'exposé de la doctrine de Martines, arrêtons-nous quelques instants encore sur ces pratiques.

Tout d'abord une question qu'on se pose à la suite des échecs successifs de Willermoz est celle de savoir si les « visions » existent et si Martines a donné ses preuves devant d'autres disciples que le négociant lyonnais ?

Sur ce point la critique semble avoir très bien éclairci la question. M. Franck, dans son livre remarquable sur le Martinisme invoque en effet deux témoignages, celui de Saint Martin et celui de l'abbé Fournier ; voici les deux passages concernant cette question.

« Je ne vous cacherai point que dans l'école où j'ai passé, il y a plus de vingt-cinq ans, les *communications* de tout genre étaient nombreuses et **fréquentes**, que j'en ai eu ma part comme tous les autres et **que, dans cette part, tous les signes** indicatifs du Réparateur **étaient** compris. »

(*Saint-Martin, cit. par Franck, p. 17.*)

L'abbé Fournier nous apprend, sur la foi de sa propre expérience, que Martines avait le don de *confirmer* (c'est le mot consacré dans l'école) de confirmer ses enseignements par des lumières d'en haut, par des visions extérieures, d'abord vagues et rapides comme l'éclair, ensuite de plus en plus distinctes et prolongées.

(*Franck, p. 18.*)

Mais un autre extrait des lettres de Saint Martin, cité par Franck, nous donne encore de nouveaux et curieux détails à ce sujet :

DES PUISSANCES

« Si l'énumération des puissances et la nécessité de ces classes est un domaine nouveau pour vous, l'ami B (Boehm) vous procurera de grands secours sur ces objets. L'école par où j'ai passé nous a donné aussi en ce genre une bonne nomenclature. Il y en a des extrait dans mes ouvrages et je me contente de résumer ici mes idées sur ces deux nomenclatures. Celle de B. est plus substantielle que la nôtre, et elle mène plus directement au but essentiel; la nôtre est plus brillante et plus détaillée, mais je ne la crois pas aussi profitable, d'autant qu'elle n'est, pour ainsi dire, que la langue du pays qu'il faut conquérir. et que ce n'est pas de parler des langues qui doit être l'objet des guerriers mais bien de soumettre les nations rebelles. Enfin celle de B. est plus divine, la nôtre est plus spirituelle; celle de B. peut tout faire pour nous si nous savons nous identifier avec elle, la nôtre demande une opération pratique et décisive qui en rend les fruits plus incertains et peut être moins durables, c'est-à-dire que la nôtre est

ournée vers les opérations dans lesquelles notre maître était fort, au lieu que celle de B. est entièrement tournée vers la plénitude de l'action divine que doit tenir en nous la place de l'autre. »

(*S. Martin, correspondance inédite citée par Franck, p. 24.*)

Il suffit enfin de se reporter aux « certificats » donnés par Martines à Willermoz dans sa correspondance pour être certain que beaucoup des disciples obtenaient de très importants résultats pratiques.

Mais les archives que nous possédons permettent de donner à la question que nous nous sommes posée, une réponse bien inattendue. Willermoz parvient à ses fins et obtient des phénomènes de la plus haute importance, qui atteignent leur apogée en 1785, c'est-à-dire *treize ans* après la mort de son initiateur Martines de Pasqually.

Nous pouvons suivre dans la correspondance de Willermoz et de Saint-Martin (1771 à 1790) l'éclosion et la marche de ces résultats pratiques qui incitent Saint-Martin à venir plusieurs fois à Lyon et nous possédons de plus une partie des cahiers ainsi que le catalogue des enseignements donnés par l'apparition que W. désigne sous le nom de « *l'Agent inconnu chargé du travail de l'initiation.* »

On voit quelle constance il fallut à Willermoz pour obtenir de sérieux résultats et l'on reste étonné de l'opiniâtreté déployée en cette occasion par celui qui, plus que tout autre, put s'appeler « l'homme de désir. »

Nous avons terminé maintenant l'exposé du « rituel » employé par les martinistes.

Les lecteurs qui sont au courant de la théorie et de la pratique de la magie comprendront le caractère strictement traditionnel de ce rituel.

L'adjonction des « luminaires » est toutefois caractéristique du martinisme.

Les profanes ne voient là que charlatanisme, hallucination et folie. Cela importe peu du reste à la vérité de ces faits qui ne seront bien connus que dans cinquante ans, jusque là les profanes ont le droit de profaner les mystères et le silence dédaigneux doit être la seule réponse des initiés.

Mais laissons-là ces sujets brûlants et abordons maintenant l'étude de la doctrine proprement dite du fondateur du martinisme.

La Doctrine

Des trois principes successivement étudiés par

l'ésotérisme; Dieu, l'Homme et l'Univers, c'est l'homme sur lequel Martines porte principalement son attention.

Nous avons du reste insisté déjà sur ce sujet au début de ce chapitre.

Mais de toutes les idées concernant l'homme et son évolution, aucune n'intéresse davantage Martines que celle de la chute et de la réhabilitation, qu'il appelle la *réintégration*. M. Franck donne même dans son ouvrage quelques pages d'un traité consacré par le maître à la question.

1° La chute a été universelle pour tous les êtres matériels et la réintégration le sera aussi.

2° L'homme est l'agent divin de cette réintégration universelle.

3° « L'être pervers » lui-même sera réintégré par l'amour.

Tels sont les trois fondements de la doctrine de Martines sur ce point.

« Selon la doctrine de Martines Pasqualis, l'homme n'est pas le seul être qui porte en lui les traces et qui subisse les conséquences d'une défaillance première; tous les êtres sont tombés comme lui; ceux qui peuplent le ciel ou qui entourent le trône de l'éternité, comme ceux qui sont exilés sur cette terre; tous sentent avec douleur le mal qui les tient éloignés de leur source

divine, et attendent impatiemment le jour de la réintégration. » (*Franck*, p. 13 et 14.)

« Martines Pasqualis avait la clef active de tout ce que notre cher Bœhm expose dans ses théories ; mais il ne nous croyait pas en état de porter ces hautes vérités. Il avait aussi des points que notre ami Bœhm ou n'a pas connus ou n'a pas voulu montrer, tels que la récipiscence de l'être pervers à laquelle le *premier homme* aurait été chargé de travailler. »

(*Saint-Martin*, cité par *Franck*, p. 15.)

Nous retrouvons là la théorie si admirablement développée plus tard par Fabre D'Olivet. (*La langue hébraïque restituée, Caïn.*)

L'état du Sauveur, du Christ, est un état accessible à toute âme humaine agissant de concert absolu avec les principes providentiels.

Or, voici ce que l'abbé Fournié nous assure avoir entendu de la bouche de Pasqually :

« Chacun de nous, en marchant sur ses traces, peut s'élever au degré où est parvenu Jésus-Christ. C'est pour avoir fait la volonté de Dieu que Jésus-Christ, revêtu de la nature humaine, est devenu le Fils de Dieu lui-même. En imitant son exemple ou en conformant notre volonté à la volonté divine, nous entrerons comme lui dans l'union éternelle de Dieu. Nous nous viderons de

l'esprit de Satan pour nous pénétrer de l'esprit divin ; nous deviendrons un comme Dieu est un, et nous serons consommés en l'unité éternelle de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, conséquemment consommés dans la jouissance des délices éternelles et divines.

(*Franck*, p. 14.)

C'est par la résignation éclairée aux « maux qu'entraîne avec soi le destin » que l'homme parvient à cette évolution, puissamment aidée par les opérations magiques qui permettent l'assistance *objective* d'un guide venu du monde invisible.

Telle est, résumée en quelques lignes, la doctrine exposée avec détails par Martines Pasquallis. Elle se composait de deux parties très distinctes : l'une intérieure, spéculative spirituelle, à laquelle se rattachaient d'antiques traditions, si elle n'était tout entière dans ses traditions mêmes ; l'autre extérieure, pratique, jusqu'à un certain point matérielle ou du moins symbolique qui dépendait, comme nous l'apprend Saint-Martin, de tout un système sur la hiérarchie des vertus et

des puissances ou sur les degrés du monde spirituel interposés entre Dieu et l'homme (1). »

Nous allons citer maintenant les principaux passages se rapportant à la doctrine dans les lettres de Martines.

Le 19 septembre 1767, à propos de sa maladie, Martines fait la réflexion suivante :

FAIBLESSE ET GRANDEUR DE L'HOMME

Nous sommes tous hommes, et en cette qualité, nul de nous, juste devant Lui (Dieu), rappelons-nous qu'il ne nous a point mis sur cette surface pour lui, mais bien pour nous-même ; il dépend de nous d'être à lui, comme il est en notre pouvoir de rester à nous seuls.

Dieu m'a puni en me frappant de la sorte ; mais son juste châtiment doit rassurer le même homme sur son doute ; il ne fût jamais semblable à la bête en ce que la bête reste impunie, et l'homme l'est de l'éternel lorsqu'il a manqué et la punition que

(1) Franck, *op. cit.*, p. 25.

l'homme reçoit, le moment qu'il a péché lui assure la bonté de cet être parfait ; ne voulant pas le perdre entièrement, il l'afflige et lui fait voir par là, qu'il ne l'a point soustrait de sa miséricorde et de sa grâce.

L'homme est ambitieux, curieux et insatiable. Son imagination succède à sa pensée, sa mollesse et son dégoût détruit dans un instant l'action de ses projets, ce qui le rend inquiet, méchant et mauvais contre ceux qui ont voulu l'élever ; n'admettant autre succès que par celui qui les dirige dans ses opérations, mettant en lui une confiance incomparable, le prenant même pour un dieu dans leur demande et voulant même ignorer que ce n'est qu'un homme comme eux. Quant à moi, je suis homme et je ne crois point avoir en moi plus qu'un autre homme. J'ai toujours dit que tout homme avait devant lui tous les matériaux convenables, pour faire tout ce que j'ai pu faire, dans ma petite partie. L'homme n'a qu'à vouloir, il aura puissance et pouvoir.

LA PRATIQUE — ÉTAT ET RÉINTÉGRATION
DE L'HOMME

« 13 avril 1768.

Ne soyez point impatient, attendez votre temps, ces sortes de choses ne sont point à la disposition seule de l'homme ; mais bien à celle du T. H. et T. P. Eternel. Ce serait vous parler témérairement et impertinemment, si je vous disais que ces choses sont en mon seul pouvoir. Je ne suis qu'un faible instrument dont Dieu veut bien, indigne que je suis, se servir de moi, pour rappeler les hommes, mes semblables, à leur premier état de maçon qui veut dire spiriruellement homme ou âme, afin de leur faire voir véritablement qu'ils sont réellement hommes-Dieu étant créés à l'image et à la ressemblance de cet Etre Tout-Puissant.

BUT DE L'ORDRE — L'HOMME DE DÉSIR

Quant à l'égard de ce que vous me dites que vous voulez absolument être convaincu véritable-

ment du but de l'ordre, il dépend de vous-même ; mettez-y bien du vôtre, Dieu et celui qui est chargé de votre conduite à ce sujet y mettent du leur. L'ordre renferme une véritable science ; il est fondé sur la vérité pure et naïve ; il est impossible que la sophistique y règne et que le charlatanisme y préside ; au contraire, le faux n'a qu'un temps, il s'enfuit, et la vérité reste. Pour pouvoir vous convaincre de cette vérité, il faudrait que vous m'eussiez suivi plus longtemps de plus près que vous ne l'avez fait et, par ces moyens, tous vos doutes seraient dissipés.

Vous possédez sur vous tous les emblèmes de cette pure vérité. Observez seulement les cinq doigts inégaux que vous avez aux mains et aux pieds, cherchez un peu à deviner ces différents emblèmes. Je vous jure que vous n'aurez plus grand chose à me demander pour être sûr que l'ordre renferme pour le mineur de ce bas monde des choses très nécessaires et essentielles pour son avantage ; aussi l'ordre cherche *l'homme de désir*, et lorsqu'il se laisse mener, il est content.

LES « PRÉDÉCESSEURS »

Voilà, T. P. M., tout ce que je puis répondre sur toutes les questions que vous me faites dans votre lettre. Je réponds sans déguisement et sans flatterie. Je n'ai jamais cherché à induire personne en erreur, ni tromper les personnes qui sont venues à moi de bonne foi pour prendre quelques connaissances que mes prédécesseurs (1) m'ont transmis. Je prouverai toujours devant Dieu et les hommes le contraire, et même pour ceux qui sont mes plus cruels ennemis.

(Voici la clef du problème des « cinq doigts inégaux » donné par Martines à ses disciples.)

LA MAIN HUMAINE

« 5 mai 1769.

Par la puissance du commandement, l'homme

(1) C'est la seule fois que dans ses lettres Martines parle de ces mystérieux « prédécesseurs » dont il tient sa doctrine.

pourrait encore plus les resserrer (les mauvais démons) dans la privation, en leur refusant toute communication avec lui, ce qui nous est figuré par l'inégalité des cinq doigts de la main, dont le doigt médium figure l'âme, le pouce l'esprit bon, l'index l'intellect bon ; les deux autres doigts figurent également l'esprit et l'intellect démoniaques.

Nous comprendrons aisément par cette figure que l'homme n'avait été émané que pour être toujours en aspect du mauvais démon, pour le contenir et le combattre (1).

La puissance de l'homme était bien supérieure à celle du démon, puisque cet homme joignait à sa science celle de son compagnon et de son intellect, et que, par ce moyen, il pourrait opposer trois puissances spirituelles bonnes contre deux faibles puissances démoniaques, ce qui aurait totalement subjugué les professeurs du mal, et par conséquent détruit le mal même.

(Traité de la Réintégration.)

1) Voyez à ce sujet le même enseignement donné en Chine par le triangle mystique. (*Traité méth. des Sciences occultes*, p. 921.)

« L'HOMME VÉRITABLE »

Vous me dites que vous n'avez point été reçu dans la vérité par moi. Je ne sache point en avoir d'autre plus certaine que celle par laquelle je vous ai reçu ; mon état et ma qualité d'homme véritable m'a toujours tenu dans la position où je suis ; je vous répète, P. M., que je n'ai vers moi pour toute défense que la vérité. Il est vrai que quelquefois imprudemment je l'ai un peu trop divulguée et surtout à des personnes qui ne le méritaient point.

LA CHUTE — L'HOMME DISTINCT DE SON CORPS

« 5 mai 1769.

« J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire en date du . . du mois dernier. Je vois avec beaucoup de mal au cœur la peine et le pâtiment que votre nature de matière originelle a fait subir à

vosre corps ; mais il est des choses chez nous qui sont innées et que par ce moyen il est impossible à l'homme et à son corps de chercher les moyens d'opérer contre les différents effets de ce premier principe ; nous naissons corporellement avec sept maux originels dont toute forme corporelle ne saurait et ne peut, sous quelque forme que ce soit, se soustraire ; mais avec un peu de réflexion sérieuse, l'homme peut cependant affaiblir et diminuer les intégrités et les irritations conséquentes et dangereuses contre la solidité et la stabilité de notre individu personnel. Aussi les sages législateurs ont bien prévu le grand inconvénient que l'homme était susceptible de donner à son individu par la vertu et l'autorité de son libre arbitre, peut considérer par lui et peut réfléchir par son ignorance relative à son exemple et habitude ordinaire ; aussi le célèbre législateur spirituel a donné sept crimes principaux ou capitaux à l'homme, et non à son corps, quoique les sept choses soient attachées au corps et non à l'homme. »

LIBERTÉ DE L'HOMME

L'homme seul est responsable à Dieu du peu de soins et de considération qu'il a eu d'avoir mis

indiscrètement en activité outrée les choses dénommées ci-dessus, que je ne puis vous expliquer par le long détail qu'il y aurait à faire là-dessus. C'est P. M., la grande science du législateur, ainsi que l'amitié intime qu'il a eue pour l'homme, son semblable, et pour sa conservation spirituelle et corporelle qu'il fit sept commandements principaux, auxquels il soumit et contraignit l'homme de désir à les suivre scrupuleusement. Ces commandements sont appuyés sur la conservation de la nature, et que tout ce qui serait fait par l'homme contre la nature serait appelé péchés capitaux. Réfléchissez sur cela, vous verrez qu'il n'y a point d'énigme à ce que je dis lorsque, nous manquant à nous-même, nous manquons directement à Dieu, qui est le véritable père de la créature.

Comme corollaire à ce passage, nous citerons cet extrait du *Traité de la Réintégration*.

ORIGINE DU MAL

« 8 avril 1769.

L'on peut voir par tout ce que je viens de dire que l'origine du mal n'est venue d'aucune autre

cause que de la mauvaise pensée, suivie de la volonté mauvaise de l'esprit contre les lois divines, et non pas que l'esprit même émané du Créateur soit directement le mal, parce que la possibilité du mal n'a jamais existé dans le Créateur. Il ne naît uniquement que de la disposition et volonté de ses créatures (1).

(Traité de la Réintégration.)

LA SCIENCE SECRÈTE

Pour les autres objets dont vous me parlez, j'avoue que j'hésiterais moins à vous les envoyer, si je voyais fructifier davantage ceux que vous avez déjà entre les mains. Vous n'avez pas le courage, dites-vous, de mettre la main à l'œuvre tant que vous n'aurez pas de conviction. Je vous déclare que vous auriez le plus grand tort d'en attendre de ma part; elles sont absolument à la disposition de celui qui nous conduit tous; la science que je professe est certaine et vraie, parce qu'elle ne vient pas de l'homme; et celui qui l'exerce

(1) Wonski expose avec plus de détails encore la même idée dans son *Messianisme*.

sans en ressentir les faveurs ne doit s'en prendre qu'à lui seul. La Christ a dit lui-même ; « Quelque chose que vous demanderez en mon nom sans hésiter et sans balancer dans votre foi, vous l'obtiendrez ». Voilà la vraie clef de la science. Je crois donc devoir vous représenter que les réflexions que vous me faites ne doivent pas vous arrêter ; la raison en est simple, quoique vous n'ayez aucune conviction, ceux que vous admettriez pourraient en avoir puisqu'il n'y a rien de si libre que la marche de l'esprit, et si vous n'attendiez que ces convictions pour bâtir, je pourrais peut-être vous envoyer tous les matériaux que je possède, sans que vous les fissiez valoir plus que les premiers. Je ne prétends point pour cela vous refuser ce que je vous ai promis, mais je voudrais bien que vous fissiez usage de ce que vous avez.

(16 novembre 1771.)

DERNIÈRES CONSOLATIONS

Pénétré du sentiment et du zèle que vous avez jusqu'à présent en faveur de la chose, m'est un garant qu'elle ne vous sera plus longtemps

cruelle; vous ne devez point douter que je sois aussi pénétré de sensibilité que vous l'êtes à cet égard; mais ce qui me rassure que moyennant le soin particulier que je me propose de prendre pour votre conduite à ce sujet, me flatter que par le secours de L..., je parviendrai à faire mettre fin à votre punition.

Il n'est pas douteux que votre exemple et votre exactitude dans l'ordre que vous professez avec nous, ne soient un exemple frappant pour tous les membres de la chose. Aussi je pense que quoique vous soyez de ce côté-là le dernier d'entre vos frères et vos égaux, vous ne deveniez le premier avec une vraie résignation et une persévérance opiniâtre.

(24 août 1772.)



CHAPITRE III

L'ŒUVRE DE RÉALISATION

DE MARTINES

CHAPITRE III

L'ŒUVRE DE RÉALISATION

DE MARTINES

L'ŒUVRE DE MARTINES

Nous connaissons Martines de Pasqually sous son caractère purement humain et nous avons assisté à ses tribulations pendant plusieurs années. Nous avons d'autre part présenté les expériences étranges dont Martines est un des plus glorieux représentants. Il nous faut maintenant pousser encore plus loin nos investigations.

Cherchons comment cet homme, pauvre en somme, soutenu par son espérance en la Vérité et sa foi en l'Invisible va s'attaquer à une société gangrénée par le scepticisme des grands et par le pharisaïsme des prêtres, comment l'initié va créer ce mouvement d'idées principiatrices qui, franchissant le tourbillon révolutionnaire, vont s'épa-

nourir au milieu du XIX^e siècle, pour fructifier au seuil de ce vingtième siècle, encore obscur pour presque tous !

Nous allons tout d'abord déterminer de notre mieux le caractère des sociétés secrètes considérées au point de vue social.

Partant de là nous comprendrons le but poursuivi par Martines dans la constitution de ces groupes d'élus cohens, qui vont lutter partout contre le matérialisme des loges athées et privées de toute tradition.

C'est alors que nous suivrons le maître dans cette œuvre patiente de réalisation qui ne s'arrêtera pas au tombeau et qui étonne encore aujourd'hui le chercheur impartial par sa majestueuse grandeur et ses grandes conséquences sociales.

Fidèle à notre ligne de conduite, nous allons tout d'abord résumer les points les plus techniques en quelques pages et nous nous bornerons ensuite à reprendre l'analyse de la correspondance au jour le jour.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LEUR PRINCIPE

Dans le corps humain toutes les manifestatoin

extérieures sont l'effet d'un travail intérieur, invisible. Ne s'en tenir qu'à la constatation des faits extérieurs c'est négliger de parti pris les causes ; c'est risquer de ne jamais rien prévoir pour l'avenir. De même aussi que l'écorce de l'arbre n'est que le résultat de la circulation intérieure de la sève, de même beaucoup de faits politiques ne sont que des manifestations extérieures d'une circulation cachée de la vie sociale.

Une des causes les plus actives de ce travail intérieur en action dans la société c'est la société secrète, véritable corps astral de la société patente.

Les historiens ne prennent garde, le plus souvent, qu'aux manifestations extérieures, à ce que nous pourrions appeler l'écorce de la société, d'autre part les chercheurs de complots, les écrivains religieux de l'époque actuelle surtout, ne voient partout qu'influence des sociétés secrètes. Entre ces deux extrêmes le chercheur indépendant doit savoir faire un choix judicieux.

La société secrète donne bien généralement l'impulsion primordiale aux masses sociales ; mais celles-ci dépassent aussi fort souvent les vues des chefs occultes du mouvement et alors se produisent ces terribles réactions brutales et impossibles à prévoir.

Le devoir des initiés, de ceux qui savent prévoir les nécessités sociales, doit être de faire tous leurs efforts pour créer des hommes capables de provoquer les mouvements utiles, l'évolution des formes imparfaites en vue de réaliser les principes éternels dans la société en voie d'évolution.

Le résumé en quelques lignes de l'histoire de la France dans les temps modernes montrera bien ce rôle des sociétés secrètes agissant comme un véritable « corps astral » social.

La société actuelle où le parlementarisme a partout atteint son apogée n'est que la manifestation sociale de l'organisation des loges maçonniques (depuis 1773) toutes constituées d'après les principes du parlementarisme, du suffrage universel et des tribunaux électifs.

La société antérieure à la Révolution n'était que la manifestation sociale de l'organisation des ordres religieux où la hiérarchie tenait la première place et où la soumission au Pouvoir directeur était le premier des devoirs.

L'Eglise et la Royauté en supprimant l'Ordre du Temple savaient parfaitement ce qu'elles faisaient sur le plan physique ; mais ignoraient de quelle puissance elles venaient de doter le plan astral, source de toute réalisation dans le futur.

Aujourd'hui la Papauté, sentant son armée

perdue, lance tous ses soldats à l'assaut de la forteresse maçonnique. Mais la lutte de ces deux pouvoirs nous importe peu ; l'esprit gnostique, caractérisé par l'alliance de l'intuition et de la science est dès maintenant vainqueur de l'esprit clérical et peut nous chaut la longueur de l'agonie du dernier des vestiges de la Louve romaine.

Mais ne quittons pas Martines, n'oublions pas que nous sommes à l'époque de la préparation de la Révolution et voyons l'état des sociétés secrètes à cette époque et l'histoire rapide de leurs origines.

De l'état des Sociétés secrètes

A l'époque de la Révolution

Nous ferons nos efforts dans l'exposé suivant pour éviter autant que possible les extrêmes, et, sans entrer dans le fait même de la Révolution, nous étudierons :

1° L'état des Sociétés secrètes au début de la Révolution ;

2° L'histoire rapide, les croyances et les tendances de chacune de ces Sociétés secrètes ;

3° Les transformations subies par ces Sociétés secrètes immédiatement avant la Révolution.

ÉTAT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN 1785

En 1785 existaient trois grandes associations secrètes réunies en apparence sous le voile de la franc-maçonnerie, mais ayant chacune un esprit et des tendances bien particuliers.

1° *Le Grand Orient de France*, constitué depuis 1772 par la fusion de plusieurs centres maçonniques dont nous verrons plus loin l'histoire.

L'esprit du Grand Orient est nettement démocratique (mais non démagogique). Le but poursuivi est surtout la création, dans la société, du régime représentatif pratiqué dans les loges. La guerre au cléricalisme n'est pas encore poursuivie; du moins dans les loges, puisque, sur 629 loges actives que comprendra le Grand Orient en 1789, nous trouverons 23 membres du clergé, dont 27 vénérables (5 à Paris et 22 en provinces) et 6 députés au Grand Orient parmi les hauts dignitaires (1).

Le Grand Orient est donc, quant au nombre, la puissance la plus importante.

2° *Le Grand Chapitre général de France*, formé par la fusion du « Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident » et des Chevaliers d'Orient. »

L'Esprit du Grand Chapitre est révolutionnaire ; mais la Révolution doit être accomplie surtout au bénéfice de la haute bourgeoisie avec le peuple comme instrument.

Le Grand Chapitre, constitué sous le régime des hauts grades est issu du rite templier, c'est-à-dire

(1) Amiable et Colfavru, *La Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle*.

que les membres les plus éminents sont animés du désir de venger Jacobus Burgundus Molay et ses compagnons de l'assassinat dont ils ont été victimes de la part de deux puissances tyranniques : la Royauté et la Papauté.

Les membres du Chapitre sont peu nombreux, mais, en général, bien plus instruits et bien plus disciplinés que les membres du Grand Orient.

C'est en confondant les Sociétés issues du rite templier (de Ramsay) avec les suivantes, que la plupart des historiens commettent de grosses erreurs.

3° *Les Loges martinistes*, créées par Martines de Pasqually, et dont le centre est à ce moment à Lyon, dirigées par Willermoz.

L'esprit du martinisme est aristocratique. Tout est subordonné à l'intelligence et les recherches poursuivies portent presque uniquement sur la haute philosophie et les sciences occultes.

Les Martinistes sont très difficiles dans le choix de leurs membres, et les travaux préparatoires sont longs et arides. Ils s'occuperont donc fort peu de politique ; mais, par contre, auront une très grande influence dans la direction *intellectuelle* des travaux maçonniques.

C'est sous l'inspiration des Martinistes, que, dans l'année qui nous occupe (1785), viennent

d'être tenus les deux convents ou congrès scientifiques qui eurent une grande importance par la suite : le convent des Gaules en 1778 et le convent de Whilhemsbad en 1782. Ces réunions étaient de véritables assises académiques où les plus hautes questions étaient discutées.

Inutile de dire que plusieurs individus faisaient partie de deux de ces grandes associations ou même, comme Willermoz, des trois.

Tels sont les trois grands groupes dont nous allons maintenant étudier la genèse ; nous avons négligé dans cet exposé synthétique, les sectes dérivées de ces grandes sources. Nous en parlerons dans le cours de notre travail.

LE GRAND ORIENT ET SES ORIGINES

Le Grand Orient de France est issu d'une insurrection de certains membres contre les constitutions et la hiérarchie traditionnelles de la franc-maçonnerie. Quelques lignes d'explication sont ici nécessaires.

La franc-maçonnerie a été tout d'abord établie en Angleterre par des hommes appartenant déjà

à l'une des puissantes fraternités secrètes d'Occident : la confrérie des Rose-Croix. Ces hommes, et surtout Ashmole, eurent l'idée de créer un centre de propagande où l'on pourrait former à leur insu des membres instruits pour la Rose-Croix. Aussi les premières loges maçonniques furent elles mixtes et composées partie d'ouvriers réels, partie d'ouvriers de l'intelligence (libres maçons). Les premiers essais (Ashmole) datent de 1646 ; mais c'est seulement en 1717 que la Grande Loge de Londres est constituée. C'est cette loge qui donne des chartes régulières aux loges françaises de Dunkerque (1721), Paris (1725), Bordeaux (1732), etc., etc.

Les loges de Paris se multiplièrent rapidement, nommèrent un Grand Maître pour la France, le duc d'Antin (1738-1743), sous l'influence de qui fut entreprise la publication de l'Encyclopédie, comme nous le verrons tout à l'heure. Voilà l'origine réelle de la révolution, accomplie d'abord sur le plan intellectuel avant de passer de puissance en acte.

En 1743, le comte de Clermont succéda au duc d'Antin comme grand maître et prit la direction de la *Grande Loge anglaise de France*. Ce comte de Clermont, trop indolent pour s'occuper sérieusement de cette société, nomma substitut un maî-

tre de danse, *Lacorne*, individu très intrigant, mais de mœurs déplorables. Ce Lacorne fit entrer dans les loges une foule d'individus de son espèce, ce qui amena une scission entre la loge constituée par Lacorne (Grande Loge Lacorne) et les anciens membres qui formèrent la *Grande Loge de France* (1756).

Après un essai de rapprochement entre les deux factions rivales (1858), le scandale devint si grand que la police s'en mêla et ferma les loges de Paris.

Lacorne et ses adhérents mirent ce repos à profit et obtinrent l'appui du duc de Luxembourg (15 juin 1731) (1). Forts de cet appui, ils réussirent à rentrer dans la Grande Loge d'où ils avaient été bannis, firent nommer une commission de contrôle dont les membres leur étaient acquis d'avance. En même temps, les frères du rite Templier (Conseil des Empereurs) s'associent en secret aux menées des commissaires et, le 24 décembre 1772, un véritable coup d'Etat maçonnique est accompli par la suppression de l'inamovibilité des présidents des Loges et par l'établissement du régime représentatif. Des révoltés victorieux fondèrent ainsi le *Grand Orient de France*. Aussi un maçon contemporain a-t-il pu écrire : « Il

(1) Voy. Ragon, *Orthodoxie Mac.*, p. 56.

n'est pas excessif de dire que la révolution maçonnique de 1773 fut le prodrome et l'avant-coureur de la Révolution de 1789 (1). »

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est l'action secrète des frères du rite Templier. Ce sont eux les vrais fomentateurs des révolutions, les autres ne sont que de dociles agents.

Ainsi, le lecteur peut maintenant comprendre notre assertion : Le Grand Orient est issu d'une insurrection.

Revenons sur deux points :

- 1° L'Encyclopédie (révolution intellectuelle) ;
- 2° L'Histoire du Grand Orient de 1773 à 1789.

L'ENCYCLOPÉDIE

Nous avons dit que les faits auxquels s'attachent surtout les historiens n'étaient le plus souvent, que des conséquences d'actions occultes. Or, nous pensons que la Révolution n'eût pas été possible si des efforts considérables n'avaient été précédemment faits pour orienter dans une nouvelle

(1) Amiable et Colfavru, *op. cit.*

voie l'intellectualité de la France. C'est en agissant sur les esprits cultivés, créateurs de l'opinion, qu'on prépare l'évolution sociale, et nous allons trouver maintenant une preuve péremptoire de ce fait.

Le 25 juin 1740, le duc d'Antin, grand maître de la Franc-Maçonnerie pour la France, prononçait un important discours dans lequel était annoncé le grand projet en cours ; témoin l'extrait suivant :

« Tous les grands maîtres en Allemagne, en Angleterre, en Italie et ailleurs, exhortent tous les savants et tous les artisans de la confraternité de s'unir pour fournir les matériaux d'un dictionnaire universel des arts libéraux et des sciences utiles, la théologie et la politique seules exceptées. On a déjà commencé l'ouvrage à Londres ; et, par la réunion de nos confrères, on pourra le porter à sa perfection dans peu d'années.

24 juin 1740.

Discours du duc d'Antin

MM. Amiable et Colfavru dans leur étude sur la Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle ont saisi parfaitement l'importance de ce projet puisque, après avoir parlé de l'*English Cyclopedia* de Chambers (Londres 1728), ils ajoutent :

« Bien autrement prodigieux fut l'ouvrage

publié en France consistant en 28 vol. in-f° dont 17 de texte et 11 de planches, auxquels vinrent s'ajouter ensuite cinq volumes supplémentaires, ouvrage dont l'auteur principal fut Diderot, secondé par toute une pléiade d'écrivains d'élite, Mais il ne lui suffisait pas d'avoir des collaborateurs pour mener son œuvre à bonne fin ; il lui a fallu de puissants protecteurs. Comment les aurait-il eus sans la Franc-Maçonnerie ?

Du reste, les dates ici sont démonstratives. Le duc d'Antin prononçait son discours en 1740. On sait que, dès 1741 Diderot préparait sa grande entreprise. Le privilège indispensable à la publication fut obtenu en 1745. Le premier volume de l'Encyclopédie parut en 1751.»

Ainsi la révolution se manifeste déjà par deux étapes :

1° *Révolution intellectuelle* par la publication de l'encyclopédie dûe à la Franc-Maçonnerie française sous la haute impulsion du duc d'Antin (1740.)

2° *Révolution occulte* dans les loges, due en grande partie aux membres du rite Templier et exécutée par un groupe de francs-maçons expulsés, puis amnistiés (groupe Lacorne). Fondation du Grand-Orient sous la haute impulsion du duc de Luxembourg (1773) et présidence du duc de Chartres.

La Révolution patente dans la Société, c'est-à-dire l'application à la Société des constitutions des Loges ne va pas tarder.

Reprenons l'histoire du Grand-Orient au point où nous l'avons laissée.

Une fois constituée, la nouvelle puissance maçonnique fit appel à toutes les Loges pour ratifier la nomination comme grand maître du duc de Chartres. En même temps (1774), le Grand-Orient s'installait dans l'ancien noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-fer, et procédait à l'expulsion des brebis galeuses. 104 loges firent d'abord adhésion au nouvel ordre de choses, puis 195 (1776) et enfin, en 1789, il y avait 629 loges en activité.

Mais un fait, à notre avis considérable, s'était produit en 1786. Les Chapitres du rite Templier s'étaient officiellement alliés au Grand-Orient et avaient même opéré leur fusion avec lui. Nous avons vu comment les frères de ce rite avaient aidé à la révolte d'où était issu le Grand-Orient; résumons donc rapidement l'histoire du rite Templier.

LE RITE TEMPLIER

La Franc-Maçonnerie, nous l'avons vu, avait été établie en Angleterre par des membres de la Fraternité des Rose Croix désireux de constituer un centre de propagande et de recrutement pour leur ordre. La Franc-Maçonnerie anglaise ne comprenait que trois grades : Apprenti, Compagnon, Maître. A cet exemple, la Franc-Maçonnerie française et le Grand-Orient qui en était l'émanation principale étaient formés de membres pourvus seulement de ces trois grades. Mais bientôt certains hommes prétendirent avoir reçu une initiation supérieure, plus conforme aux mystères de la fraternité des Rose-Croix, et des rites se créèrent décernant des grades supérieurs à celui de Maître, appelés *hauts grades*.

L'Esprit des rites à grades supérieurs ainsi créés était, bien entendu, différent de celui de la maçonnerie proprement dite. C'est ainsi que RAMSAY avait institué en 1728 le *Système écossais* dont la base était politique et dont l'enseignement tendait à faire de chaque frère un vengeur

de l'Ordre du Temple. De là, le nom de *rite Templier* que nous avons donné à cette création de Ramsay. Les réunions des frères pourvus de hauts grades prirent le nom, non plus de Loges, mais bien de Chapitres. Les principaux chapitres établis en France furent :

1° *Le Chapitre de Clermont* (Paris 1752) d'où sortit le baron de Hundt, créateur de la haute maçonnerie allemande ou illuminisme ;

2° Après le chapitre de Clermont parut le *Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident* (Paris 1758) dont certains membres se séparant de leurs frères formèrent :

3° *Les Chevaliers d'Orient* (Paris 1763), chacune de ces puissances délivrait des chartes de loges et même les principaux frères (Tshoudy, Boileau, etc.) créèrent en Province des rites spéciaux.

En 1782, le Conseil des Empereurs et les Chevaliers d'Orient se réunirent pour former le *Grand Chapitre général de France* dont les principaux membres avaient aidé à la constitution du Grand-Orient par leurs intrigues.

Aussi voyons-nous, en 1786, ces frères amener la fusion du *Grand Chapitre général de France*. Que résulta-t-il de cette fusion ?

Les membres du Grand Chapitre, tous bien

disciplinés, poursuivant tous un but précis et possédant l'*intelligence*, se trouvaient disposer du nombre fourni par le Grand-Orient. — On comprend maintenant la genèse maçonnique de la Révolution française.

La plupart des historiens confondent ces membres du rite Templier, véritables inspirateurs de la Révolution (1), avec les martinistes dont il nous faut maintenant parler.

LE MARTINISME

En 1754, Martines de Pasqually, initié aux mystères de la Rose-Croix, avait établi à Paris un centre d'*illumination*. Le recrutement des frères était très méticuleux, et les travaux poursuivis portaient sur l'étude de la magie cérémonielle, sur le rituel des évocations d'esprits et sur la domination absolue de l'homme sur ses passions et ses instincts.

Parmi les disciples les plus célèbres de Marti-

(1) Certains auteurs prétendent même que l'internement de Louis XVI au Temple fut le résultat de la décision des frères du rite Templier.

nes, nous citerons le Prince de Luzignan, Louis Claude de Saint-Martin (le philosophe inconnu) et Jean-Baptiste Willermoz, gros négociant lyonnais, le réalisateur véritable de l'ordre.

Le martinisme se répandit rapidement en France, et, dès 1767, beaucoup de loges de l'ouest demandaient leur affiliation à ce rite, ainsi qu'en témoigne la correspondance de Martinès que nous publions.

Les groupes martinistes et les centres d'études dérivés du Martinisme laissèrent donc toujours la politique de côté pour ne s'occuper que d'études scientifiques. C'est à ces groupes que l'on doit les réunions ou convents qui ont fait faire les plus grands pas à la science maçonnique. — Ainsi les *Philatèthes* (1773), les *Illuminés d'Avignon*, l'*Académie des Vrais-Maçons* de Montpellier (1773) dérivent directement du martinisme.

Voici du reste la marche des rites maçonniques à Lyon.

En 1752 est fondée la loge la *Parfaite-Amitié* d'après les constitutions maçonniques ordinaires. En 1756 cette loge obtient la confirmation de sa charte par la Grande Loge de France. Willermoz est vénérable de cette loge de 1752 à 1763, soit pendant dix ans. Mais, en 1760, les frères pourvus du grade de maître avaient fondé une *grande*

loge des Maîtres de Lyon dont Willermoz fut également le grand maître président jusqu'en 1663.

En 1765 fut établi un chapitre formé des frères pourvus des hauts grades : le *Chapitre des Chevaliers de l'Aigle Noir*. Ce fut le frère de Willermoz, Jacques, docteur-médecin, qui fut placé à la tête de ce chapitre.

En 1767 le rite martiniste fut introduit à Lyon et ses membres se recrutèrent uniquement parmi les frères pourvus des plus hauts grades, ce qui indique la valeur de ce rite martiniste.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE LYON (1772)

En 1772, voici quelles étaient les grandes puissances maçonniques représentées à Lyon.

1° *La Grande Loge des Maîtres* représentant le rite français et présidée par le frère Sellonf ;

2° *Le Chapitre des Chevaliers de l'Aigle Noir* représentant le rite templier et présidé par Jacques Willermoz, médecin ;

3° *Les Elus Coëns* représentant le rite marti-

niste et présidés par Jean-Baptiste Willermoz lui-même ;

4° Sellonf, Jacques Willermoz et Jean-Baptiste Willermoz formaient un *conseil secret* ayant la haute main sur tous les centres lyonnais.

C'est sous l'instigation de Jean Willermoz que furent tenus deux grands convents : *Le convent des Gaules* (1768) et le *convent de Wilhemsbad* (1782).

Il résulte des lettres de Martinès de Pasqually que les martinistes, loin d'appuyer dans leurs projets politiques les frères du rite Templier, les combattirent au contraire toujours et de toutes leurs forces. Les contemporains eux-mêmes réfutent les calomnies énoncées à ce propos. Témoin l'extrait suivant :

« La secte des francs-maçons martinistes avait son centre dans la *loge de la Bienfaisance* à Lyon. Cette loge méritait le nom qu'elle avait choisi, par les secours abondants qu'elle donnait aux pauvres. M. Robinson a dit que ses membres et leurs correspondants étaient des impies et des rebelles. J'ai connu beaucoup de martinistes, soit de Lyon, soit de différentes villes des provinces méridionales. Bien loin de paraître attachés aux opinions des philosophes modernes, ils faisaient profession de mépriser leurs principes. Leur imagination

exaltée par l'obscurité des écrits de leur patriarche, les disposait à tous les genres de crédulité : quoique plusieurs fussent distingués par des talents et des connaissances, ils avaient l'esprit sans cesse occupé de revenants et de prodiges. Ils ne se bornaient point à suivre les préceptes de la religion dominante ; mais ils se livraient aux pratiques de dévotion en usage dans la classe la moins instruite. En général, leurs mœurs étaient très régulières. On remarquait un grand changement dans la conduite de ceux qui, avant d'adopter les opinions des martinistes, avaient vécu dans la dissipation et la recherche des plaisirs. M. Barriel soutient que les francs-maçons de cette secte sont *idéalistes*, c'est-à-dire qu'ils n'admettent pas l'existence des corps. Cet absurde système ne fut jamais approuvé que par de pieux enthousiastes ; mais il le leur attribue pour pouvoir les accuser de croire qu'on ne se rend jamais criminel par les sens, et d'approuver la prostitution. Je n'hésite pas de déclarer solennellement que cette assertion est une calomnie, dont la fausseté m'est démontrée par les preuves les plus certaines (1). »

(1) J. Mounier. — *De l'influence attribuée aux francs-maçons dans la Révolution française* 155 et 156.

GRAND-ORIENT ET ILLUMINISME

Ainsi les martinistes portaient leurs aspirations dans un domaine bien plus élevé que celui des luttes politiques.

Dès 1786, les martinistes, alliés aux illuminés du Baron de Hundt, restent seuls en face du Grand Orient fusionné avec le rite Templier. Aussi la Révolution est-elle particulièrement cruelle pour les disciples de Martinès — Mais ne sortons pas de notre sujet. —

Nous avons voulu indiquer quelle était la situation respective des différentes Sociétés secrètes et des forces franc-maçonniqnes aux environs de l'année 1789. Si nous résumons ce qui précède, nous trouverons :

1° D'une part le Grand Orient (rite français), dans lequel s'est fusionné le Grand Chapitre (rite Templier), possédant presque toutes les loges du royaume. Les tendances de ces centres sont purement révolutionnaires.

2° D'autre part les Martinistes à tendances purement scientifiques, passant pour des aliénés

souvent, mais méprisant la politique. Quelques loges de Paris, de Bordeaux et de Lyon pratiquent le rite Martiniste, fort répandu par contre en Allemagne et en Italie.

Mais nous ne saurions trop insister sur ce fait que la plupart des auteurs ont confondu les frères du rite Templier avec les martinistes. Ce sont les premiers qui agirent avec le plus de violence et les seconds supportèrent entièrement les réactions cruelles de la foule.

Encore une fois nous n'avons pas eu la prétention de refaire l'histoire de cette époque ; mais seulement d'éclaircir un point que beaucoup d'historiens ont jusqu'à présent laissé dans l'ombre.

Le but de Martines est donc en somme bien moins politique que théurgique. Il veut avant tout *faire des hommes régénérés* sûr, après cela, que ces hommes sauront employer convenablement leur volonté.

Le rite des élus cohens comprenait ainsi que nous l'apprend la lettre du 16 juin 1760, huit grades :

Apprenti.

Compagnon.

Maître particulier.

Maître grand élu.



LE BIJOU DES ROSE-CROIX DES LOGES DE MARTINES.

(D'après les archives de l'Ordre)

Apprenti
Compagnon } cohen
Maitre }

Maitre grand architecte.

A ces grades Ragon (Orthodoxie Mac) en ajoute un neuvième intitulé *Chevalier commandeur*.

Quelques éclaircissements nous semblent nécessaires à cet effet.

On verra que dans beaucoup de ses lettres Martines parle du grade de Rose Croix qu'on n'obtenait généralement qu'après avoir eu plusieurs apparitions d'esprits, dûment constatées lors des grandes opérations magiques auxquelles se livraient plusieurs fois par an les membres de l'ordre. Le titre de R. + semble spécial et bien indépendant des autres grades des élus cohens. N'est-ce pas à ce titre que Ragon a voulu faire allusion dans son neuvième grade ?

À côté des prêtres des diverses religions, Martines rêvait donc de constituer des « *groupes d'élus* » toujours en relation avec le monde invisible et pouvant, par suite, prendre le nom de vrais prêtres ou *cohens*.

On va voir quelle hiérarchie possède l'établissement de ces groupes et comment ils sont régis par un Tribunal Souverain sous la haute direction de Martines. (Grand Souverain). Voilà les points

que la suite va nous permettre de bien mettre au jour.

PROPAGANDE PERSONNELLE DE MARTINES

La lettre du 19 juin 1767 est consacrée au récit de la mission de Martines au sein des loges qu'il avait rencontrées sur sa route, lors de son voyage de Paris à Bordeaux.

Le Tribunal Souverain de Paris était constitué à ce moment et c'est à lui que le maître adressera les demandes d'affiliation.

Du reste voici l'analyse de cette lettre importante dont nous reproduisons les cachets et les signatures.

DU GRAND ORIENT DES ORIENTS DE BORDEAUX AU GRAND ORIENT DE LYON

19 juin 1767.

Au nom du Grand Architecte
de l'Univers, am. † amen †
amen † joye paix et prospérité.

« Du grand orient des orientes des chevaliers
maçons élus coen de l'univers, l'an maçonnique



LE GRAND CACHET
PLACÉ EN TÊTE DE LA LETTRE DE MARTINES
DU 19 JUIN 1767

3. 3. 3. **3. 5. 7. 9. 4 4. 6. 601** de la renaissance des vertus **2448** du monde 45 de l'ère hébraïque **5727** du Christ **1767** du dernier au premier quartier de la cinquième et de la sixième lune de la susdite année le 19 juin. »

AU GRAND ORIENT DE LYON

« A notre Très Respectable et Très haut maître notre inspecteur général chevalier, conducteur et commandeur en chef des colonnes d'Orient et d'Occident de nos ordres sublimes. »

Salut :

Très respectable maître soyez béni

+
à jamais + ○ +
+

Amen.

Les conventions publiques et secrètes que j'ai prises avec mon tribunal souverain m'obligent à vous écrire et à vous faire part en qualité de membre de toutes les circonstances qui se sont présentées à moi dans les différentes villes où j'ai passé en suivant ma route de Paris à la Rochelle

et de là à Bordeaux. Je ne vous donnerai aucun détail circonstancié, mais une esquisse en gros, crainte de vous ennuyer par la multitude des récits et des politesses que j'ai reçues de la part de plusieurs maçons de bonne foi, des différentes loges clandestines de toutes les provinces aux environs de Paris depuis Amboise, Blois, Tours, Poitiers, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Blaye et Bordeaux.

Ils me demandèrent aussi si je voulais les faire mettre sous la protection du tribunal souverain des élus coens de Paris et si je voulais leur faire obtenir des constitutions, soit de lui, soit de moy.

J'ai en conséquence récompensé les travaux du frère Basset en lui conférant le grade de M. : élu au cinquième réceptacle et à trois autres frères de la même loge celui de petit élu à un seul réceptacle pour leur donner la facilité de se présenter au tribunal souverain pour lui demander des constitutions, ayant laissé à mon tribunal souverain le pouvoir de donner toutes sortes de constitutions ne voulant point absolument rien faire à ce sujet ainsi que je lui ay promis et promets luy tenir avec juste raison, ayant presque toujours été la dupe de mon bon cœur et de ma trop grande facilité, comme vous pouvez voir oui dire à nombre

d'honnêtes personnes lorsque vous étiez à Paris et comme vous l'avez pu juger par vous même.

Le M.^r. Basset vénérable de la loge soit disante de l'union parfaite de La Rochelle est parti en conséquence lundi dernier pour se rendre à Paris avec quatre de ses frères pour aller présenter sa requête au tribunal souverain.

Je réponds à ces beaux discours, à vaincre sans péril on triomphe sans gloire, et suivant la maxime de mes prédécesseurs je ne fais consister ma victoire que dans le pardon des coupables ce que j'ay fait et ferai toujours en pareil cas.

Voilà très respectable Maître l'histoire de mon voyage et de ma conduite à Bordeaux.

Ménagés votre pouvoir et autorité chair maître, n'admettez autant que vous le pourrés à la connaissance de nos mystères que ceux dont vous connaîtés le vray zèle comme l'exigent nos statuts généraux, c'est le seul moyen de mettre à l'abri les sciences sublimes qui sont renfermées dans notre ordre caché sous le voile de la maçonnerie. »

Votre très affectionné et fidél ff. et M^{re},

Don Martines de Pasqually G. souv. †

† †
†

FORMALITÉ POUR LA CORRESPONDANCE

L'Intitulé pour adresser une lettre ou un paquet au T. S^{ain} en corps il faut mettre au commencement de la première page ainsi qu'il suit :

Au nom du Grand Architecte de l'Univers.
Amen ensuite :

Joie, Paix, Salut.

Du Grand Orient des Orient de Lyon, l'an maçonnique **3.3.3-3.5.7.9-601** De la renaissance des vertus **2448** De l'ère hébraïque **5727**. Du Christ, style vulgaire **1767** du dernier et premier quartier de la lune (lorsque l'on est sur la fin de la Lune a son dernier quartier) Et lorsque le premier quartier et commencé on met : Du premier et second quartier du nombre des lunes qui sont passées aux mois antécédents. Etant au dernier quartier de cette lune, je dis : Du dernier et premier quartier du neuvième mois septembre. Quand on est bien au fait on ne met point le mois ; Ensuite on met les titres du T^{al} S^{ir}... comme il suit : *Au Grand Orient des Orient du T^{al} S^{ir}. des chevaliers maçons élus coens de l'Univers,*

élevé à la gloire de l'Eternel dans la région septentrionale sous les très hautes et très puissantes constitutions de nos très respectable, très haut et très puissant Grand Souverain siégeant actuellement au Grand Orient des Orient. Paris.

Ensuite on met à deux lignes de distance :

Très haut, très respectable et très Puissant Grand Tribunal Souverain.

Ensuite vous mettez ce que vous avez à lui dire à quatre doigts de distance. Sur la fin vous le saluez par tous les nombres mystérieux de vous seul connus, priant l'Eternel qu'il tienne le Tribunal Souverain à sa sainte garde, de même que tous les chefs en particulier qui le composent pour un temps immémorial; amen, amen, amen. Vous signez votre nom ordinaire et toutes vos qualités maçonniques ou le grade que vous avez le plus élevé.

Si vous écrivez à un Rose † en particulier vous mettez :

Au nom D. G. A. D. L. amen.

Joie, Paix, Salut.

Ensuite vous mettez :

Du grand Orient de Lyon.

Seulement attendu que vous n'écrivez point en corps. l'an maçonnique 3.3.3, **3.5.7.** 5.7.9. **601**

De la renaissance des vertus 2448. Vous suivrez comme il est dit de l'autre part ; après vous mettez :

Très Haut, Très Respectable et Très Puissant Maître.

Après vous dites ce que vous voulez dire. Voilà respectable maître ce que vous me demandez.

.....

L'on m'a fait part de la réception du cher frère d'Epernon à qui je souhaite toute sorte de succès et des bénédictions dans toutes ses entreprises.
20 juin 1768.

TITRES DE WILLERMOZ

A notre T. H. T R et T. Puissant M^{re} de Willermoz, inspecteur général né de l'ordre universel des chevaliers maçons élus coens de l'Univers, juge souverain des sept puissants tribunaux de justice des basses et hautes classes de nos ordres, commandeur et conducteur en chef des colonnes d'Orient et d'Occident de notre Grand Mère loge de France, suffragante et loge particulière qui seront élevés par lui à la gloire de l'Eternel sous les Très Puissantes constitutions. De nos sept T.

R. et T. Puissant, Chef de l'ordre entier sur son grand Orient de Lyon et sur tout son département oriental.

IRRÉGULARITÉ DANS LE RITUEL DE RÉCEPTION

20 juin 1768.

Quelques satisfactions que j'ai eue d'apprendre par vous et par le P. M^{tre} Substitut Universel bonne acquisition que l'Ordre faisait en vous, la même qu'envers les T R^{les} M^{tres} D'Epernon et Selon de votre Orient, je ne suis pas moins encore avec le cœur navré des horribles irrégularités qui se sont tenues pendant le cours de ces différentes réceptions par le T. P. M^{tre} Du Guers R †. J'ignore le motif qui l'a fait agir de cette sorte.

LES INITIÉS DEPUIS 1761

Voici les noms des frères anciens que j'avais dans mon temple particulier depuis 1761, qui se

sont tous réunis à moi pour être continués dans la science de notre ordre ; la plupart sont mes voisins de campagne. Je les mettrai membres du tribunal souverain pour juger et opiner sur les affaires qui pourront parvenir pour ou contre le bien de l'ordre. D'ici avant on envoyait leur opinion à Paris écrit au bas des requêtes que le T. b. fr^e nous fera passer ici.

Messieurs

D'Aubenton , commissaire général ord. de la marine.

Le comte de Maillal d'Abzac, chevalier de Saint-Louis. 1

De Case, gentilhomme. 1

De Bobie, commissaire de la marine, gentilhomme 1

De Jull Tafar, ancien major des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis

Le marquis de Lescourt, capitaine du régiment du Roi. 1

Je vous fais part, T. P. Maître, que le fils que Dieu m'a donné a été reçu Grand Maître coën le dimanche dernier après son baptême à la septième heure du dernier horizon solaire, conformément à nos lois, assisté par quatre de mes anciens coëns simples nommés ci-dessus.

DES CAHIERS DES GRADES

20 juin 1768.

Ayez soin de vérifier les grades qu'il (du Guers) vous a remis pour faire vos réceptions sur votre Orient et s'ils ne sont point conformes aux originaux que j'ai donnés au P. M^{re} Substitut, renvoyez-les au Substitut pour qu'il vous les remette conformément aux originaux. Je ne veux dans aucun grade de réception ni composite, ni apocryphe; il faut éviter par là que la confiance et la bonne foi de l'homme de désir soient davantage trompées, ainsi qu'ils l'ont été par une troupe d'escrocs soi-disant chefs de la Loge de Clermont. Vous devez en cela en juger par le terrible événement que ces hommes nous ont retracé, par leur conduite pitoyable et leurs mauvaises vies et mœurs tant dans le moral que dans l'écrit.

Je vous fais part, T. P. M^{re}, que je n'adopterai point aucun écrit qui sera donné, soit de la part des T. Souverains de France, soit d'un de mes Rose † à quelque grand'mère et mère loge de

France, Temple suffragant et simple loge sous prétexte d'instruction tant pour cérémonie des réceptions des différents grades des différentes classes de l'ordre, qu'il ne soit donné en règle par mon Substitut Universel, signé de lui et de son inspecteur général, son secrétaire général ou par le secrétaire du secret et qu'il ne soit signé par ma griffe. Tout ce qui ne sera point signé par elle sera regardé, par mon tribunal secret, clandestin et refusé par moi comme faux et privé par là de mes instructions analogues à l'Ordre des légitimes maçons élus Coëns.

En conséquence, je vais faire partir ma griffe, qui sera posée au bas de chaque feuille d'écrit qui sera donnée soit par moi ou mon T^{al}. Souverain à mon Substitut universel, pour en faire usage conformément qu'il lui sera ordonné.

15 avril 1766.

Je vous fait part que M. de Saint-Martin m'écrit qu'il doit venir passer son quartier d'hiver ici, peut-être avec le R. P. M^{tre} de Grainville. J'attends pareillement le T. P. maître de Balzac, qui doit descendre de la Rochelle pour venir ici passer quelques jours avec moi pour leur instruction, — et pour recevoir leurs patentes constitutives

pour élever des temples dans les pays où ils vont passer à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

ORGANISATION A LYON

2 septembre 1768.

Touchant les instructions que vous me demandez pour l'établissement de votre grand Temple de France à Lyon, vous pourrez écrire au T. P. M^{tre} Substitut, à qui je fais tout partir pour transmettre à tous les chefs des Temples de notre affiliation.

Je vous fais part aussi que les T. P. M^{tres} D'Aubentons, commissaire ordonnateur, et son frère, capitaine de haut bord, chevalier de Saint-Louis, se préparent pour être admis à leur grade de R. † cet équinoxe présente. Ils sont mes disciples depuis dix ans, ils méritent la récompense de leurs travaux.

J'ai eu ici M. Rozé et deux autres de nos frères de Versailles.

DES GRADES

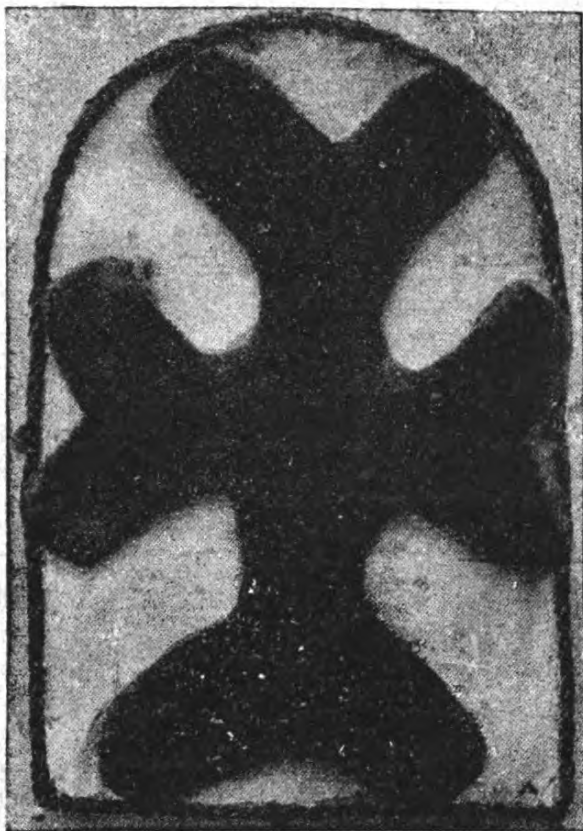
27 septembre 1768.

Le M^{re} Substitut Universel peut vous faire passer les grades que nous lui avons déjà fait passer ; mais il ne lui en sera envoyé d'autres qu'il n'ait accusé la réception des premiers, dont je suis fort inquiet du peu d'exactitude ; voilà un mois qu'ils lui ont été envoyés.

ARRIVÉE DE SAINT-MARTIN

Je vous fais part de l'arrivée de Grainville dans Bordeaux avec M. de Saint-Martin qui vient pour affaires personnelles. M. de Grainville loge et mange chez moi. J'attends incessamment le P. M^{re} de Balzac qui est à la Rochelle. Je compte qu'il vient s'embarquer à Bordeaux.

Je vous dirai que je suis déterminé à ne plus écrire au P. M^{re} de la Chevalerie attendu que je pense que ses affaires et sa santé ne lui permettent



CROIX ROUGE SERVANT A DÉCORER LES LOGES
(*Provient des archives de Lyon*)

point le temps de répondre à mes dernières lettres de même que de m'accuser les réceptions des grades premiers que je lui ai fait passer ainsi que les statuts généraux des cérémonies de l'Ordre. Je ne sais que penser de tout cela mais je sais à quoi me borner touchant la confiance que j'avais mise en lui. Tâchez je vous prie de m'instruire de sa façon d'agir envers l'ordre et envers tous ses membres.

25 novembre 1768.

Vous pouvez écrire au P. M^{re} de Grainville qui vous fait bien ses amitiés ainsi que le Vénérable Maître de Saint-Martin ; ils attendent de vos nouvelles du P. M^{re} de Champoléon. Cela ne nous surprend point nous savons ce qu'il sait faire à ce sujet ; il attend de vos nouvelles ; mais il n'en aura qu'après les trois mois finis dont le P. M^{re} de Grainville lui a promis ; ils finissent le cinq du mois prochain et nous lui écrirons et pour lors nous vous ferons part de ce qu'il nous aura dit touchant son absence de Lyon et pourquoi il ne s'est point rendu à Lyon ainsi qu'il l'avait promis.

23 janvier 1769.

Du Guers est chassé de l'Ordre. (Voir toute l'histoire au chap. 1).

LE TEMPLE DE LIBOURNE

19 février 1769.

Je vous fais part T. P. M^{re} que nous avons reçu du Tribunal Souverain la constitution pour le temple de Libourne. Je les préviendrai, lorsque nous les lui aurons délivrées de vous faire part de leur établissement pour que vous les fassiez reconnaître à vos émules particuliers.

P. S. — Je travaille avec le P. M. Substitut à arranger les choses de façon à ce que l'ordre prenne enfin une consistance. Car ce n'est pas tout de faire des établissements, il faut leur donner des instructions etc...! Quelque zélé que nous soyons chacun en particulier pour le bien de l'ordre, je doute qu'aucun de nous puisse instruire personne. Il est donc absolument nécessaire que D. M. aille à Paris et que là, sous les yeux du T. S., il travaille d'abord à un lien symbolique tel qu'il le faut pour la satisfaction de tout le monde et que ce travail fini il pense à l'instruction des nouveaux et des anciens R $\dagger$. Cette transplantation de D,

M. et de sa femme ne peut se faire sans des avances de la part du T. S.-Don M. doit ici environ 1200 liv. qu'il faudra payer avant de l'en sortir, autrement ses créanciers feraient tapage et il resterait au détriment de l'Ordre.

GRAINVILLE.

PROPAGANDE DE L'ORDRE

29 avril 1769.

Je vous écris à la hâte aujourd'hui mardi, après l'arrivée du courrier de Paris, je comptais recevoir ce jour-là les ordres d'opérations que j'ai remis au P. M. Substitut à son passage à Bordeaux, pour qu'il les copie chez lui à Paris et me les fit repartir tout de suite pour suivre mes équinoxes présentes. Ne les ayant point reçus, je suis obligé de suspendre mon travail actuel.

.

Je suis tout prêt pour fonder tout espèce d'établissements tous en cérémonie, lois instruction et explication secrète, soit pour les officiers généraux et particuliers, soit pour l'instruction générale et particulière des frères, de même que pour

10.

les discours particuliers des réceptions d'apprentis, compagnons et M^{tres} particuliers. Je suis actuellement aux instructions d'App. Comp., et M^{re} Coën et aux autres grades. Je vous préviens que je travaille à fonder l'établissement de Bordeaux avec quelque président et conseillers de notre cour de Parlement.

Les loges d'ici font des mouvements pour vouloir entrer chez nous ; mais cela n'aura lieu qu'avec grande circonspection et difficulté.

Je vous dirai que sieur Blanquet a levé le pied de Bordeaux avec le grand talent que je lui connais de ne rembourser à personne. On lui a fait vendre sa charge. Il s'est sauvé avec sa catin dit-on, vers Paris. La vérité n'est qu'une, elle est longue à percer, mais elle se démontre toujours, telle qu'elle est. Cette conduite a sorti toutes nos loges apocryphes de l'erreur.

BLANQUET

8 août 1769.

Je vous préviens que le sieur Blanquet et autres chefs de la bulle contre moi et l'ordre viennent de

D M^{re} & Pasqually
de Bordeaux 10 gbr 1769

Reception de plusieurs antagonistes
de l'ordre sarvis

M^{re} Duclou d'hauteville
M^{re} de Baron d'Alvimon
M^{re} de Saignant d'ierre Coim^e
M^{re} de Chev. de Pétrole d'uyse
le autres &c

Grandes lues de M^{re} d'Alzai

FEUILLET SÉPARÉ

NE CORRESPONDANT A AUCUNE LETTRE DES ARCHIVES

(Ecriture de Willermoz)

manquer et ont levé le pied de cet Orient. Blanquet doit être sous peu rendu à Paris avec sa concubine, la femme Gauntemps. Et la vérité est vengée.

ORGANISATION DE L'ORDRE

20 janvier 1770.

Je crois vous avoir fait part des arrangements que j'ai pris avec le P. M. Substitut universel, qui est que le Tribunal Souverain donnerait les constitutions signées de ma griffe et que moi je me chargerai de délivrer toutes les cérémonies des réceptions des différents grades de l'ordre, de même que les différents catéchismes et les explications secrètes des demandes et réponses, qui sont contenues dans lesdits catéchismes. Enfin je donnerai depuis A jusqu'à Z, et tout le monde sera content.

L'arrangement que j'ai pris avec le T. P. Substitut est à cause que je crains que ses grandes affaires domestiques l'occupant beaucoup, il n'est point tout le temps à lui, pour pouvoir vaquer à tout ce qui convient pour l'ordre et pour la satisfaction de ses membres.

Enfin T. P. M^{tre} vous devez aller dans le mois d'avril à Paris, vous ne risquez point de vous nuire, ni à vous, ni à vos frères, en prenant une constitution comme ont fait les frères du Temple de Libourne, qui n'étaient dans le principe que six personnes dont une n'était point encore reçue chez nous.

Je vous fais part que j'ai pris un secrétaire de confiance, qui sort des copies de mon registre de tous les grades soit en réception, cérémonies et instruction particulière ; enfin il est chargé définitivement du secrétariat général et particulier. C'est un frère que j'ai auprès de moi depuis un an et plus, fort intelligent. Il a tout abandonné pour suivre la chose dans toutes les circonstances. Il se nomme le frère Fournier, un des bons bourgeois de Bordeaux. Son propre oncle est prieur des Grands Augustins de Paris. Ce frère n'étant point extrêmement riche, lorsque l'on retire de ses mains toutes les écritures qu'il faut pour mener un Temple, on lui fait présent de quelques honoraires pour qu'il ne perde point son temps absolument ; il est très instruit.

Si véritablement vous êtes dans l'intention de vouloir élever votre grand Temple, marquez-le moi. Je le ferai travailler tout de suite pour vous, i y a bien pour deux mois d'écriture à faire, sans

trop s'amuser, pour vous envoyer la chose en règle et bien intelligible.

16 février 1770.

Vous avez été reçu par un homme qui n'avait aucun droit, ni pouvoir à cet égard : le M^{re} Substitut universel n'ayant lui-même le droit et le pouvoir de transmettre la puissance pour faire aucun R † ni donner aucun grade suprême, sinon de transmettre son pouvoir pour les grades d'Apprentif jusqu'au M^{re} Coen et non plus.

PRIX DES GRADES

16 avril 1770.

Je vous fait part que l'on doit recevoir au premier jour M. le marquis de Ségur, cousin du cordon bleu et M. le marquis de Calvimont oncle du frère baron de Calvimont.

Je suis convenu avec le P. M. Substitut que le tribunal souverain ne donnera que les constitutions et moi je me charge de donner toutes les cérémonies des différentes réceptions ; mon tribunal souverain n'ayant ni le temps, ni la santé convenable pour se donner entièrement à cela.

Tous les frères que j'ai ici ont payé, ainsi que tous les frères de votre orient, leurs grades. Ils ne se récrient point de l'argent qui doit être donné

pour leur constitution et pour leur ameublement ; il ne faut point qu'ils craignent de placer leur argent à des choses aussi utiles et avantageuses à l'homme de désir. Le prix des constitutions se montant à deux louis d'or pour chaque grade. Si vous êtes Grand'Mère Loge comme je vous ai accordé le titre verbalement à Paris, vous aurez le pouvoir de donner jusqu'au grade de G. Architecte, ce qui fait en tout 16 louis d'or en comptant depuis le grade d'Apprentif, Compagnon, M^{re} particulier, M^{re} Grand-Elu, Apprentif-Compagnon M^{re} Coën et M^{re} Grand Architecte.

Je suis à même de faire extraire toutes les cérémonies des réceptions des différents grades, de même que des catéchismes et différentes explications générales et secrètes. J'ai un secrétaire de confiance qui écrit pour moi depuis près d'une année.

Il revient de droit au frère Secrétaire (pour les écritures d'un Grand Temple) 86 livres, ne voulant point multiplier considérablement les établissements relativement à la difficulté qu'il me paraît à trouver des sujets propres à être admis dans notre ordre. Je vous dirai que j'ai reçu hier une lettre de P. M^{re} de Grainville où il me demande le pouvoir d'avancer en grade le frère Barbarin qui reste à *l'Orient* avec le P. M^{re} de Grainville

qui me certifie les progrès de ce frère, m'assurant qu'il voit beaucoup et entend. En conséquence je lui enverrais ce qu'il faut pour le faire parvenir au grade de Grand A. R.

Tâchez, P. M^{re} de me dire l'intention du T. Souverain, savoir s'il veut aller avant ou s'il veut se replier sur son état de Rose-Croix. Je le crois plutôt propre pour cela que pour mener la chose, vu leurs grandes occupations et leur peu de santé.

13 mars 1770.

P. S. — Le nom du M^{re} Cour^{lles} s'appelle M. de Grivau, ancien capitaine d'infanterie.

PROGRÈS DE L'ORDRE

7 avril 1770.

L'Ordre prend ici une couleur brillante ; les loges de Bordeaux n'ayant rien pu obtenir de moi, pour leur constitution, ils ont déterminé d'envoyer chercher des constitutions à Dublin, ce qui est inutile en France.

Je vous disais que jeudi dernier il fut proposé l'entrée du Temple à quelques frères que le sieur

Du Guers avait subornés de mon Temple. Ils ont déclaré verbalement au frère de Laborie et autres émules de mon temple les horreurs que le sieur Du Guers leur avait dites de moi et les erreurs où il les avait plongés de même que les mauvais traits, qu'il leur avait faits et qu'ils voyaient aujourd'hui clairement qu'il les a surpris et trompés cruellement et que c'est un malheureux.

J'ai ordonné à mon conseil qu'il n'était point en mon pouvoir de leur accorder leur grâce et qu'il était inutile d'y penser. Qu'ils suivent leur arrêt pour un temps immémorial.

PRÉCIS D'UNE RÉPONSE DE DOM MARTINES
DE BORDEAUX

*Du 11 juillet 1770 en 12 articles aux propositions faites
par les RR. † à Paris le avril 1770*

Le M. D. M. n'a pu répondre plutôt aux propositions à cause de la maladie dernière de sa belle-mère qui luy a fait suspendre toute correspondance.

1° Il remercie le T. P. de ses offres qui prouvent le véritable zèle que les R † ont pour la chose ;

il devoit environ 3,000 livres il en a acquitté la majeure partie, il reste devoir encore 1,000 livres qu'il espère acquitter en se gênant encore quelque tems, ensuite il sera libre de sa personne et pourra sortir de Bordeaux sans craindre aucun affront de ses créanciers auxquels il seroit exposé s'il en sortoit avant d'être entièrement liquidé.

2° Il ne veut être à charge aux R. + et ne demande pas mieux que de les rejoindre, mais il veut le faire à ses frais espérant de leur part plus de ferveur à l'avenir que par le passé.

3° Si les R. + veulent marcher exactement dans le sentier qu'il leur a prescrit par ses instructions étant à Paris il se sacrifiera entièrement à tout ce qui sera convenable pour leur avantage et leur succès et les convaincra par là qu'ils les a enseigné de bonne foy et ne bornera point à cet égard son séjour à Paris et même ailleurs ou il sera obligé de se transporter pour instruire plus particulièrement ses disciples, mais il faut qu'ils se déterminent de bonne foy à ne servir qu'un seul et légitime maître, leur état de R. + ne pouvant souffrir aucun partage.

4° Il n'est pas prudent de faire beaucoup d'établissements vû la grande difficulté de trouver de bons sujets disposés à remplir tous les devoirs qu'exige la chose, il n'y pourroit consentir sans

risques de la prophaner, tout ce qu'il pourroit faire pour les établissements projetés par le T. S. seroit de donner des cérémonies de réceptions, catéchismes et instructions allégoriques et symboliques jusqu'à ce que l'on put disposer un ou deux sujets au véritable but de la chose, mais il en résulteroit que les établissements ainsy formés voudroient être instruits dans la vérité, ce qui n'est point à la disposition du trib. Sⁱⁿ et encore moins à celle du M., il faut donc se borner à faire aller en avant le T. S. et le temp. à Versailles.

5° Il ne peut instruire à fond de son chef aucuns R. + s'ils ne le mettent à même de le faire par l'observance exacte des instructions qu'il leur a donné, il désireroit beaucoup de faire un second luy même, mais il faut que les R. + ou le R. + particulier qui voudra parvenir a cette instruction luy donne des preuves convaincantes qu'il suit et suivra de point en point l'instruction et le régime de vivre temporel et spirituel tel qu'il le fera passer lorsqu'il aura reçu la réponse du T. S. et qu'il s'engage à les suivre dans la plus grande exactitude, il faut encore que ce R. + ait de toute nécessité le travail de 7 ans fait consécutivement dans les cercles du M. et en sa personne, tel qu'il est expliqué dans un petit traité qu'il a fait passer au P. M. Subs. on n'y peut parvenir autrement.

6° A l'égard, des papiers et instructions secrètes concernant l'ordre que le T. S. luy recommande d'apporter avec luy en venant à Paris, il répond qu'il n'a jamais transporté à droite et à gauche de pareils effets, à moins qu'il ne quitte le royaume qu'il habitte, elles ne luy sont confiées que comme un dépôt qu'il doit donner à son successeur et se contente seulement d'extraire de ses originaux les choses qu'il croit nécessaires pour le sujet qui les méritent, une pareille demande luy fait appercevoir le peu de confiance que le T. S. a en luy sur ce qu'il peut savoir et dire concernant la chose, il ajoute que sa science n'est point un secret particulier mais bien le fruit d'un long et pénible travail d'esprit et d'un renoncement total de toute chose impure.

7° Quand à la demande qu'on luy fait d'instruire parfaitement les R. + il répond qu'il peut les disposer à se procurer la conviction parfaite, toutes fois qu'ils voudront y mettre beaucoup du leur ; la chose étant plus vers eux que vers le M. il faut qu'ils veuillent suivre de bonne foy le M. et observer avec précision tout ce qu'il leur prescrira a ce sujet pour la conduite spirituelle et temporelle soit dans les différentes prières des jours de l'année, des équinoxes, des solstices, et des abstinences qu'ils doivent observer pendant leur vie et dans le

cours d'un travail, ainsy que de leur exactitude a remplir avec précision les engagements qu'ils ont contractés de bonne volonté envers le G. A. de L. soit dans la résignation qu'ils doivent avoir pour recevoir indifféremment le bien et la peine qu'il plaira a l'éternel leurs envoyer pour l'expiation de leurs fautes et un renoncement total aux choses de ce bas monde il ajoute qu'il ne sauroit impunément se voiler devant ses disciples sans chercher à se voiler devant l'Eternel, tout ce qu'il pourroit faire à cet égard luy deviendrait inutile il en est de même des R. + qui cherchent à se voiler devant le M. et à le servir en apparence, il n'en a pas moins connaissance des prévarications qui se commettent quoiqu'il ne s'en plaigne pas, il se contente de plaindre le sujet qui s'écarte de la chose, tout ce que le M. peut faire et dire pour l'avantage de ses R. + ne vient point directement de luy, c'est le fruit de la constance de ses travaux, c'est en cela qu'il exhorte les R. + de le suivre.

8° Il répond en général aux choses demandées par le T. S. qu'il est inutile d'y penser avant le tems, ne trouvant pas même parmi les R. + un sujet qui put en faire aucun usage qu'en donnant tout de bonne foy et ne feroit que profaner la chose. Le P. M. de Grainville sait luy même l'impossi-

bilité qu'il y a de satisfaire à cette demande ; il conseille aux R. + avant de témoigner tant d'ambition sous prétexte de chercher à s'instruire, de bien étudier le peu de cérémonies qu'il leur a donné, de réfléchir sur la conduite spirituelle qu'ils ont tenus par le passé et sur celle qu'il faut tenir de toute nécessité à l'avenir, ils verront alors bien clairement que la chose vient de la haut et non du M., ils seront plus convaincus que le M. est vray et qu'il a été de la meilleure foy avec ses R. + ils apprendront à connoître qu'il n'est qu'un agent dans la chose, ils sauront que celui qui est élu le premier d'entre eux n'est point élu par eux et par leur volonté mais qu'il l'est par ses pénibles travaux et son élection fait sa récompense il leur conseille encore de réfléchir sur les différens types, époque et avènements sensibles et phisiques arrivés dans la nature *universelle, générale et particulière*, de lire un peu plus particulièrement qu'ils ne l'ont fais jusqu'à présent dans les différentes opérations du ch. qui a réellement opéré en deux substances, l'une comme homme Dieu est la qualité de vray adam opérant sur la terre parmi les hommes matériels, l'autre comme homme divin opérant par la résurrection opérante chez tous les hommes spirituels, ils verront par là qu'il faut apprendre véritablement à vaincre tou-

tes ses passions et soumettre ses volontés à celui à qui le don est accordé pour faire agir la chose et servir d'exemple à ses disciples ; ils apprendront encore combien il est important de ne jamais mépriser par orgueil son semblable, tout homme étant infiniment cher au créateur et le plus élevé en dignité, dans ce bas monde étant souvent le plus petit devant le G. A. voilà les réflexions que le M. exhorte ses R. + sérieusement pour les faire parvenir au but qu'ils demandent.

9° Quand à la bonne foy que les R. + demandent au M. à leur égard ; il répond qu'il ne s'en est jamais écarté, qu'il a même à s'imputer d'en avoir trop usé envers eux en prenant sur luy de les avancer avant le tems prescrit, le peu de succès qu'ils en ont retirés provenant du peu d'usage et de connoissance qu'ils ont de la chose, et n'est point surpris s'ils n'ont point conservé cette fermeté qu'il espéroit d'eux lorsqu'il les a laissés seuls à Paris parce qu'ils ont crus que la chose venant immédiatement de luy, ils n'avoient qu'à le solliciter, l'effrayer ou luy offrir un pont d'or pour avoir son secret, cela n'étant donc point en son seul pouvoir, il est inutile de venir à luy par cette route il ne se plaint point de ce qu'il a fait à Paris en faveur de ses premier disciples en prenant sur luy de les recevoir, R. + il y a été forcé

et a agi en cela de bonne foy dans l'intention de se faire un bouclier d'enfans spirituels et pour preuve de ce qu'il avance s'il n'avoit pas été guidé en cela par le principal chef de la chose il seroit tombé au centre de son assemblée tout couvert de honte et de confusion, son imposture auroit été reconnue par le peu de succès dans son travail au lieu qu'il eut le plus grand succès possible en faveur des sujets fort mal préparés à parvenir à une pareille opération physique, le M. ajoute que vu toutes les peines et cruelles fatigues qu'il a senti et ressent encore pour les travaux qu'il a fait en faveur de quelques sujets avant le tems, qu'il ne veut plus absolument rien prendre désormais sur luy et qu'il n'entreprendra rien a ce sujet qu'il ne luy soit donné et enseigné par quelqu'un plus fort que luy que pour cet effet il se replie sur ce qu'il peut savoir être produit par quelque travail particulier, qu'il s'en est très fortement expliqué avec le P. M. de Grainville lorsqu'il étoit avec luy à Bordeaux et qu'il luy a expressément déclaré que quand même il l'engageroit à force de sollicitations à luy promettre quelque chose qu'il ne devoit point y compter du tout parce qu'il ne tient point à luy d'aucune façon de l'accorder ; ce qui prouve très clairement sa sincérité et sa bonne foy.

10° Le M. voudrait trouver un moyen physique d'ouvrir son cœur à ses R. + afin qu'ils y pussent lire son sincère attachement pour eux et sa reconnaissance pour les offres qu'ils luy font de luy procurer un bien être temporel soit directement pour luy soit pour sa femme et ses enfans relativement à ses travaux. Le M. répond à l'attention et aux bons égards que les R. + veulent bien avoir pour luy qu'il n'est point en son pouvoir d'accepter des offres temporelles aussy avantageuses : 1° Ne croyant point encore les avoir mérité ; 2° il ne peut et ne doit espérer aucun bien temporel et spirituel dans ce bas monde qu'il ne vienne directement de l'éternel à qui il s'est entièrement dévoué, qu'il se sent suffisamment payé et satisfait de ses sujets lorsqu'il est assez heureux pour ramener un homme dans son premier principe de vertu spirituelle dont il a eu le malheur de s'écarter.

11° Le M. désapprouve le trop grand zèle du P. M. de Grainville dans ce qu'il a fait et proposé en sa faveur aux R. + il auroit dû le consulter avant de rien entreprendre il devoit bien savoir ce que le M. luy avoit dit et écrit à ce sujet lorsqu'il étoit à L'orient de L luy ayant recommandé beaucoup de ménagement pour la chose tant envers ses chefs qu'envers ses membres, il ne reconnoît

point dans cette entreprise du M. de Grainville la grande prudence qu'il luy a reconnu dans bien des occasions passées, il est bien malheureux pour le M. que ledit M. de Grainville se soit flatté de tout pouvoir sur l'esprit de sa femme il la connoit mal ainsy que ses parents qui font son appuy et son conseil devant lesquels d'autres personnes étrangères elle décacheta en l'absence du M. et lut à haute voix la lettre que le M. de Grainville luy écrivoit pour l'engager à déterminer son mary d'accepter les offres du T. S. il sait qu'elle s'oppose fortement a ce que son mary professe généralement la chose vu les grandes tracasseries qu'elle a eu des mauvais sujets qui y ont été admis, cette lettre étoit à la vérité plus outrageante que satisfaisante surtout de la part du M. de Grainville qui venoit encore de recevoir tout récemment des nouveaux effets de la droiture et de la bonne foy du M. elle brûla de rage cette lettre et peu s'en est fallu qu'elle ne fit brûler aussy secrètement les choses les plus essentielles de l'ordre qui sont a sa campagne, cette lettre a occasionné un grand divorce entre le mary et la femme un tiers a été médiateur, il a fallu que le M. promit de ne point répondre a la lettre du M. de Grainville ce qu'il a été forcé de suspendre pour quelque tems, il écrira néanmoins sous peu de

jours a son R. + chéry G. V. rendant toujours la justice qu'il doit à son zèle pour l'ordre et à l'amitié et l'attachement qu'il luy connoit pour le M. dont il est entièrement convaincu si le M. de Grainville s'étoit borné à n'écrire qu'au M. comme a fait le T. S. tout auroit été à merveille et il seroit maintenant en route pour aller à Paris il seroit même parti dès lors plutôt à pied qu'à cheval pour l'unique satisfaction du T. S. mais il a été forcé par son état de mary et de père de famille de se priver encore quelque tems de voir en nature ses fidels sujets ce qui sera le plutôt qu'il pourra, toute la consolation en attendant ce tems est de les voir dans son esprit.

Le M. se plaint aussy de ce que les R. + n'ont point accompagné leurs demandes d'un signe au bas caractéristique de leurs noms, avec leurs grades et dignités dans la chose, le M. pouvoit très bien ignorer de telles représentations et demandes et étoit en droit de n'y point répondre, le timbre en haut ne suffisant point pour l'obtenir, ceux qui ont conduit pareille chose ont manqué aux lois de l'ordre.

12° Le M. exhorte les R. + à réfléchir sur la réponse qu'il fait à leurs demandes et objections, ils y verront clairement sa franchise et sa bonne foy, le T. S. auroit tort de penser que le M. s'ex-

prime ainsy pour vouloir abandonner l'ordre et ses membres, il travaille aux instructions par écrit plus que jamais et s'occupe actuellement à un ouvrage qui satisfera non seulement les hommes justes mais sera très propre à retirer les plus grands scélérats de leurs erreurs et les conduire au comble de de la félicité; cet ouvrage a pour titre *La Réintégration et la Réconciliation de tout être spirituel créé avec ses premières Vertus force et Puissance dans la jouissance Personnelle dont tout être jouira distinctement en la présence du Créateur*; et ne fait point assurément cet ouvrage pour luy seul, les choses qu'il sait suffisans pour luy même, s'il ne devait penser a ses fidels sujets qu'il n'abandonnera de sa vie pourvu qu'ils veuillent persévérer dans la chose et le suivre aveuglement.

Le M. exhorte les R. + + + + de prier pour le repos de l'âme de sa belle mère, ainsy qu'elle l'a demandé avant sa mort.

Nota. — La présente réponse est sans autre signature.

L'OUVRAGE DE MARTINES

16 décembre 1770.

Vous recevrez sous peu de temps une de mes lettres qui vous instruira de ce que j'ai fait pour le bien général de la chose et de ses membres. C'est un ouvrage immense; vous en jugerez par l'intitulé des deux follios — vous pouvez, si vous êtes pressé de donner le grade de Grand A au P. M. de la Chevalerie, vous le procurer sur l'original que vous avez en mains. Je suppléerai par la suite à ce qui ne sera point complet et vous communiquerez aux nouveaux ordonnés à ce grade ce qu'il pourra manquer.

Rien ne sera opéré qu'au préalable, tous les membres de l'Ordre en général soient en règle conformément le délibéré que je viens de donner dans mon cercle. Ce délibéré vous sera mandé sous peu ainsi qu'il est mandé aux P. M. + de Foix et à quelques autres membres de l'Ordre éloignés du chef-lieu.

L'ABBÉ ROZIER

27 avril 1771.

M. L'abbé Rozier a dû vous écrire pour être admis chez vous et chez moi. Répondez-lui en conséquence. C'est un homme plein de désir il ne me quitte pas de vue lorsqu'il peut me joindre ; il reste avec moi jusqu'à minuit. Il commence à se persuader que c'est ici qu'il trouvera ce qu'il a cherché si longtemps. Je le fais un peu postuler pour son admission , cependant j'abrègerai ses peines selon ce que vous m'écrirez et selon que je le trouverai capable. M. de la Borie, mon second moi-même que j'ai ici avec moi me charge de vous dire bien des choses de sa part ainsi que M. Cagnet qui est d'un zèle étonnant.

1^{er} novembre 1771.

Je vous instruis encore que j'ai livré les patentes constitutives à mon cousin Cagnet. Il est parti pour le Port-au-Prince en qualité de commissaire général de la marine.

Le M^e de Saint-Martin travaille toujours pour vous.

M. L'abbé Rozier m'a écrit pour me faire les mêmes plaintes que vous me faites à son sujet. Je lui ai répondu que le grade qu'il avait était celui de grand Elu, que malgré toute la justice que je ne pouvais lui refuser, j'avais eu mes raisons pour avancer davantage M^{lle} de Chevrier qui avait réellement travaillé dans cette partie depuis de longues années que pour le traité il était encore admis trop nouvellement à nos mystères pour le lui confier ; qu'il ne se lassât point de persévérer dans la confiance et que la lumière ne pouvait s'éloigner de lui.

M^{lle} de Chevrier est au grade de M. Coën.

RÉCEPTION DES NOUVEAUX MEMBRES

13 janvier 1772.

Il ne me serait pas possible T. C. M. de vous donner ni la règle ni la manière de vous comporter vis-à-vis des sujets que vous désireriez amener dans l'ordre ; toutes les instructions que je vous

enverrai là dessus se trouveraient dérangées par la moindre circonstance; c'est pourquoi le Christ défendait avec tant de soin à ses disciples de jamais se préparer sur ce qu'ils auraient à dire et cela parce qu'ils devaient avoir la confiance qu'il serait toujours avec eux et qu'ainsi ils n'auraient plus besoin de rien.

LES INSTRUCTIONS ET LES GRADES

12 octobre 1773.

Dans la chose les éloges que le T. P. M. Desère substitut universel D. L. m'a fait de votre exactitude à remplir scrupuleusement tous vos devoirs dans la chose et envers ceux qui vous suivent, me met dans le cas de ne vous laisser rien plus désirer pour vous mettre à même d'aller tout seul au but que vous désirez de la chose que vous avez embrassée. En conséquence je vous préviens que j'ai fait ici toutes les instructions des différents grades de L.°. depuis la classe du porche jusqu'à celle de R +, ensuite le répertoire général des noms, nombres, en jonction avec les caractères et hiéroglyphes, les différents tableaux d'opération et les différentes invocations qui doivent suivre

les tableaux. Le répertoire général interprète le fruit provenu de l'opération. Avec toutes ces pièces les R + peuvent interpréter le fruit de leurs travaux sans mon secours. En conséquence je me dispose à faire passer au T. P. M^{re} Du Roy D'Hauterive, nouvellement ordonné par correspondance R +, quelques instructions pour qu'il vous les fasse passer avec le consentement du T. P. M. Desère substitut. J'écris à ce sujet aux T. P. M. Du Roy et Desère pour me procurer plus promptement lesdites instructions ; a fin que vous les communiquiez aux disciples de votre G. . T., ceux que vous trouverez les plus dignes à les recevoir et surtout le fr. Orcel dont on m'assure faire un grand sujet pour la chose, ce qui me flatte d'avance du succès qu'il pourrait faire dans L. .

Je vous prie de l'embrasser pour moi de même que votre chère sœur de qui l'on m'a fait l'éloge du désir qu'elle a de parvenir au but de la chose, comme je pense que vous lui avez donné des instructions relatives à la chose et qu'elle en a bien profité, je vous exhorte à la cultiver en attendant que je puisse vous envoyer ce qu'il faut pour sa réception et l'ordre pour la recevoir, ce qui est ici tout prêt à ce sujet, ayant une dame à recevoir si elle en est digne. Elle est fort instruite, mais je

n'agirai en sa faveur que très lentement. Nous ne devons point désirer la quantité de sujets ; mais bien la qualité.

L'Ordre ici prend assez bien. Il y a des grands sujets au T. S. que le T. P. M. Caignet, a établi au Port-au-Prince. Je souhaite qu'il en soit de même sur votre G. Or..

Je vous exhorte à suspendre jusqu'à nouvel ordre la reconnaissance du T. P. M. de Cressac dernier R + pour des raisons connues au T. S. du G. Or. de cette colonie, desquelles vous serez instruit par la suite et que tout ce qui pourra vous parvenir de sa part soit par vous regardé comme non avenu.

LE SUCCESSEUR DE MARTINES

Le T. P. M. Caignet qui est accablé par le poids des affaires de son état, me charge de vous dire mille choses de sa part, les unes plus belles que les autres ; ne pouvant profiter de l'occasion présente pour vous écrire, vous ayant écrit sans avoir reçu aucune réponse. Répondez-lui ; comme mon intention est de laisser en dépôt tous mes originaux dans ses mains, pour des raisons puissantes

à ma connaissance, c'est une raison de plus pour que vous établissiez avec lui votre correspondance, étant obligé de sortir de lui toutes les instructions nécessaires à l'ordre et à ses membres.

LA LOGE NATIONALE DE FRANCE

24 avril 1774.

Je ne vous cacherai point que le P. M. Caignet ainsi que moi, de même que tous les membres qui composent le G. T. S. de mon G. O. ont été surpris et même étonnés lorsqu'on a vu votre nom dans un paquet imprimé qui traite de Loge nationale de France et que l'on fasse mendier une somme d'argent à titre de don gratuit à des seigneurs de distinction à tous égards, aux différentes loges du Royaume sous prétexte de faire construire un Temple pour l'installation de M^r le duc de Chartre. Comment concilier cette conduite de demande d'argent gratuit par des personnes d'aussi hautes considération dont leur état personnel annonce une richesse et une opulence infinie. Est-ce qu'une pareille démarche ne fait pas soupçonner qu'il y a quelque dessous de carte et

que c'est un coup d'argent que l'on veut faire. Il est même scandaleux pour les personnes qui pensent de voir que des personnes de nom et de la plus haute considération, se soient prêté à une pareille chose, ce que cependant on ne croit pas ici. Il semble dans cet imprimé que M. de la Chevalerie soit à la tête de ce nouvel établissement et il fait l'abbé Rozier un agent indifférent ; mais il y est pour quelque chose. L'Ordre chez nous ne retient personne de ses sujets chez lui de force, au contraire, il les laisse comme il les a pris ; ils ont toujours leur liberté ; car autrement ils n'auraient point de mérite de faire le bien au préjudice du mal. Expliquez-moi comment votre nom se trouve mis dans cet imprimé que le P. M. Caignet a reçu de Paris et un second volume pareil qu'on lui a adressés ces jours passés, qui a eu le même sort que le premier qui a été considéré.

La plus grande partie des loges qui étaient dans cette colonie sont entièrement tombés. Il ne reste plus dans celle du Port-au-Prince que quelques sujets que les statuts généraux et secrets excluent à perpétuité de la chose, étant surtout marqués à la lettre B de naissance et entre autres les bâtards et les sangs mêlés.

La lettre que j'écris au P. M. de Saint Martin

est signé par l'hiéroglyphe du G. S. et de celui du souverain substitut d'outre mer et signée en plein de son secrétaire général dudit T^l S.

LE STATUT GÉNÉRAL

Je profite du départ du F. Timbale, qui va à Bordeaux, pour vous faire part de l'envoi que le T. S. du Port au Prince vous fait, qui consiste au nouveau statut général que vous suivrez régulièrement et ferez suivre à tous vos disciples dans tout son contenu. Il vous envoie également le catéchisme de Commandeur d'Orient, vous recevrez le tout par la voie du T. P. M. Du Roy d'Hauterive. Il y a encore les statuts pour la réception des femmes et les tableaux pour la réception des trois premiers grades. Vous vous conformerez à cet égard, comme il est dit au dernier chapitre des statuts généraux que je vous envoie, en attendant que je vous fasse part des statuts secrets que vous recevrez du T. S. du Port-au-Prince. Je vous préviens que le T. P. M. Souverain Substitut Caignet vous écrit par la même voie de même qu'au P. M. de Saint-Martin.

Sa lettre est incluse dans votre lettre. Écrivez au P. M. d'Hauterive pour qu'il vous expédie promptement de Bordeaux ce que je vous mande. Je vous fais part que le T. P. M. Caignet de Lester a été fait grand M. R. +. Il a droit de coutume ; il a ici ma présence et mon absence. J'enverrai sous peu à votre grand temple l'ordre de proclamation du P. M. Caignet pour que vous en fassiez part à tous les membres de l'Ordre qui sont dans le Grand Orient de France.

P. S. — Lisez avec soin le statut général que je vous envoie certifié et scellé du grand timbre de l'Ordre. Vous aurez soin de faire signer tous les frères de votre G. L. aux feuilles qui sont de reste au présent statut.

LES ADEPTES DE MARTINES

Nous allons maintenant dresser de notre mieux une liste des principaux personnages qui ont suivi le rite de Martines. Nous prendrons soin d'indiquer la date où chaque personne est nommée pour la première fois.

NOMS	Date de la lettre où le nom est cité pour la première fois	OBSERVATIONS
Basset	19 juin 1767	Chassé de l'Ordre
d'Epernon	19 septemb. 1767	
Sellon	20 juin 1768	
du Guers	20 juin 1768	
d'Aubenton	20 juin 1768	
C ^{te} d'Abzac	20 juin 1768	
de Case	20 juin 1768	
de Bobie	20 juin 1768	
de Julli Tafar	20 juin 1768	
M ^{is} de Lescourt	20 juin 1768	
Claude de Saint-Martin	3 août 1768	substitut
de Grainville	3 août 1768	
de Balzac	3 août 1768	
Willermoz frère (médecin)	13 août 1768	
Le frère de M. d'Aubenton	2 septemb. 1768	
de la Chevalerie	2 octobre 1768	
de Champolion	25 novemb. 1768	
Lce et Lien de Luzignan	19 février 1769	
Dessingi	8 août 1769	
Fournier ou Defournier	20 janvier 1770 et suivante :	Cap ^e d'artillerie sous- comm ^t de l'artillerie du château de Bordeaux
de Hauterive	16 février 1770	
Desère	16 février 1770	
bon de Calvimont ; Cabory	16 février 1770	
Schild	16 février 1770	
Marcadi	16 février 1770	
M ^{is} de Ségur	16 février 1770	
M ^{is} de Calvimont	16 février 1770	
Barbarin	16 février 1770	
M. de Grivau	13 mars 1770	

NOMS	Date de la lettre où le nom est cité pour la première fois	OBSERVATIONS
Corbis	7 avril 1770	
l'abbé Rozier	27 août 1771	
M. de la Borie	27 août 1771	
Caignet de Lester	27 août 1771	Successeur de Martines
M ^{lle} de Chevrier	26 novemb. 1771	M ^{tre} coën
Orcel	12 octobre 1773	
de Cressac	12 octobre 1773	suspendu rayé de l'Ordre
Timbale	3 août 1774	



CONCLUSION

CONCLUSION

LES CRITIQUES ET MARTINES

Le rôle des Martinistes depuis Martines à nos jours.

MARTINES ET SES BIOGRAPHIES

Nous aurons l'occasion, à propos de Saint Martin, de revenir sur les nombreuses erreurs commises, faute de documents, par les critiques qui se sont occupés de Martines.

Adolphe Franck dans son ouvrage sur la philosophie Mystique en France est obligé de reporter, sur la personne même de Pasqually, l'obscurité qui entourait son œuvre et ce n'est pas sans un léger sourire que le lecteur, qui vient de parcourir les documents que nous mettons au jour, lira les extraits suivants tirés du livre d'Adolphe Franck :

« Par exemple, que savions-nous de Martinès
« Pasqualis, ce mystérieux personnage, venu on

« ne sait d'où, qu'on rencontre partout et qu'on
 « ne peut saisir nulle part, qui disparaît un peu
 « subitement comme il était venu, allant chercher
 « au loin une fin restée inexplicquée, comme sa
 « vie, après avoir exercé sur Saint Martin, une
 « décisive influence ? »

« Le nuage, qui enveloppe sa vie, n'est pas
 « complètement dissipé par le livre de M. Matter,
 « ni même par les documents inédits que M. Mat-
 « ter a eu la libéralité de mettre à ma disposition.

« Nous savons qu'il était le fils d'un israélite
 « portugais, qui est venu, on ignore à quelle date
 « et pour quel motif, s'établir à Grenoble.

.

« Je ne puis donc partager l'opinion commune,
 « qui fait de Martines Pasqualis un israélite con-
 « verti au catholicisme : on n'a jamais cité un seul
 « fait qui démontre cette prétendue conversion ;
 « il n'a jamais prononcé ni écrit un seul mot qu'on
 « puisse interpréter comme une profession de foi
 « catholique. »

Or, nous avons vu que Martines possédait son
 certificat de catholicité, qu'il suivait les offices
 religieux et qu'il fit baptiser son fils.

Voilà pour la religion.

Quant à l'origine de sa famille nous sommes obligés de rester dans le doute jusqu'au jour où nous retrouverons la copie de l'acte de mariage de Martines, que nous avons en vain cherchée jusqu'ici. Adoptons donc jusqu'à nouvel ordre la date de 1715, donnée par Ad. Franck pour la naissance du maître ; mais rejetons absolument l'origine israélite et soyons prudent sur la question de ses ancêtres portugais.

L'auteur de la biographie de Martines dans le dictionnaire « Michaud » dit avec juste raison : « Les disciples même les plus intimes de Martines « n'ont point connu sa patrie. C'est d'après son « langage qu'on a présumé qu'il pouvait être « portugais et même juif. »

Adolphe Franck, toujours très scrupuleux lorsqu'il s'agit de fixer une date admet, pour la naissance de Martines, l'année 1715. — « Né vers 1715 en Portugal ou à Grenoble d'une famille d'israélites portugais. »

ÉTAT DU MARTINISME DE SA FONDATION A NOS JOURS

Qu'est devenu l'œuvre de Martines ?

Les lettres de Saint-Martin et de Willermoz

nous donnent tous les renseignements nécessaires sur ce point.

C'est Willermoz qui, seul, après la Révolution, continua l'œuvre de son initiateur, en amalgamant le rite des Elus Cohens avec l'Illuminisme du baron de Hundt pour former le *Rite éclectique*.

Certains grades de ce rite étaient purement martinistes, ainsi que nous l'apprend l'organisation instituée à Lyon. (voyez l'*Etat des Sociétés secrètes à Lyon en 1772*, chap. III).

M. J. Mounier, dans son ouvrage sur l'*Influence attribuée aux francs-maçons dans la Révolution française*, dit avoir connu beaucoup de Martinistes répandus dans les villes des provinces méridionales.

Enfin, le passage suivant d'une lettre de Willermoz nous permet de suivre avec certitude l'Ordre Martiniste jusqu'en 1810 : « Je viens de parler d'un Etablissement maçonnique formé à Paris en 1808 et que j'ai ensuite constitué de même en préfecture provisoire. Il y prospère beaucoup sous le titre de *Loge du centre des Amis*. C'est une pépinière de l'Ordre qui nous a déjà rendu de grands services. Car c'est par les soins des principaux membres de cette loge, qui furent députés auprès de moi à Lyon pour obtenir

et copier les rituels, instructions et documents de tous les grades du Régime, que nous devons l'honneur et l'avantage inappréciable d'avoir maintenant un chef, un protecteur et un Grand Maître national du Régime rectifié en France, dans la personne de Sér^{me} frère de Cambacérès (in ordine Eques Joanes Jacobus Regis a legibus).

(Lettre de Willermoz au prince Charles de Hesse-Cassel)

Le passage suivant indique de plus que l'Ordre avait fait de sérieux progrès à Libourne :

« Dans une initiation, le F.°. Jean Mathieu,
« âgé de vingt-trois ans, négociant à Libourne,
« fut appelé à abjurer les erreurs qui lui ont été
« suscitées dans une fausse Loge généralement
« réprouvée et notamment par les T.°. R.°. G.°.
« L.°. de F.°, lesquelles erreurs étaient dictées
« par le profane et perturbateur Paschalis et sa
« secte. »

*(Hist. de la Fr.-Maçonnerie à Angoulême,
par Dents Mamoz. 1888, in-8°.)*

Depuis cette époque jusqu'en 1887, l'Ordre Martiniste fut transmis par des groupes d'initiateurs répandus surtout en Italie et en Allemagne.

A dater de 1887, un grand effort fut tenté pour

la diffusion réelle de l'Ordre, et quatre ans après (1891), les résultats acquis permettaient la création d'un Suprême Conseil de vingt et un membres, ayant sous son obédience plusieurs loges tant en France qu'en Europe.

De plus, un grand nombre d'initiateurs libres S. : I. : assurent d'une façon définitive la propagation de l'Ordre.

Le choix fait de notre centre par les Maîtres de l'**Invisible** pour y déposer les archives de l'Ordre, nous est un grand honneur que nous tiendrons à justifier de notre mieux par la suite.



APPENDICE

Les Catéchismes des Elus Coëns.

1

APPRENTIF

CATÉCHISME

D'APPRENTIF ÉLU COËN

D. — Êtes-vous apprentif Elu Coën ?

R. — Oui, je le suis.

D. — Comment avez-vous été reçu apprentif Elu Coën ?

R. — En subissant l'ordre du Maître et celui du Temple.

D. — Comment étiez-vous mis lorsqu'on vous a reçu apprentif Elu Coën ?

R. — Je n'étais ni nu, ni vêtu, dénué de tous métaux, mon corps placé au centre de six circonférences, formant un carré long et quatre équerres parfaites.

D. — Qu'avez-vous vu dans cette attitude et qu'avez-vous entendu ?

R. — Rien que l'Esprit humain puisse comprendre.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Parce que j'étais privé de l'usage des sens corporels et spirituels.

D. — Qu'avez-vous vu lorsque vous avez reçu l'usage des sens ?

R. — Une vaste lumière, un grand bruit effroyable et trois grandes colonnes.

D. — Qu'avez-vous observé sur les trois grandes colonnes ?

R. — Trois hiéroglyphes qui étaient séparément mis en forme de triangle sur chacune.

D. — Que vous représentaient ces trois hiéroglyphes ?

R. — Les trois différentes essences spiritieuses qui composent le corps général, terrestre, céleste particulier.

D. — Comment parviendrez-vous aux connaissances parfaites renfermées dans l'ordre et comment développerez-vous les caractères hiéroglyphes qui sont marqués sur chacune des dites colonnes ?

R. — En m'efforçant de travailler avec zèle et sans relâche au bien général de l'ordre par ce moyen j'attirerai à moi la bienveillance des chefs qui uniront leurs travaux aux miens, pour me

faire parvenir à la jouissance parfaite des droits, fruits, et prérogatives de l'ordre des légitimes Elus Coëns spirituels.

D. — Quels sont les instruments dont le G. A. D. L. s'est servi pour la construction du grand Temple universel ?

R. — D'un triangle, d'une perpendiculaire, et d'une équerre parfaite.

D. — Quelle forme a votre temple général ?

R. — Un triangle équilatéral parfait ainsi qu'il nous est représenté du nord au sud, et du sud à l'ouest.

D. — Quelle est sa hauteur ?

R. — Des coudées sans nombre.

D. — Quelle est sa profondeur ?

R. — De la surface au centre.

D. — Quelle est sa longueur ?

R. — De l'est à l'ouest.

D. — Quelle est sa largeur ?

R. — Du nord au sud.

D. — Qui couvre ce vaste édifice ?

R. — Un dais parsemé d'étoiles.

D. — Quels sont les nombres les plus utiles dont l'apprentif Elu doit se servir dans l'Ordre ?

R. — 3, 2, 5, 6, 7.

D. — Quel est le mot de l'apprentif Elu.

R. — De sept sortes.

D. — Donnez-les ?

R. — Il les donne.

D. — Quel est le signe particulier de l'apprentif ?

R. — La main droite appuyée en équerre sur la partie du cœur et la main gauche en équerre de champ sur la terre.

D. — A quoi font allusion les sept signes ?

R. — S. V. J. M. MR. S. LL.

D. — A quelle heure du jour ouvre-t-on les trois porches du Temple ?

R. — A midi plein.

D. — A quelle heure les ferme-t-on ?

R. — A minuit plein.

D. — Sur quoi est appuyé le temple des apprentifs Elu de l'Univers ?

R. — Sur trois puissantes colonnes.

D. — Où sont-elles placées ?

R. — La première vers Orient, la seconde vers Septentrion, et la troisième vers Midi.

D. — Quelle est leur hauteur ?

R. — Dix-huit coudées.

D. — Qui couvre leur chef ?

R. — Un double chapiteau orné de pommes de grenadier.

D. — Quelle est leur circonférence ?

R. — Douze coudées.

D. — Etaient-elles vides ou pleines, les colonnes ?

R. — Elles étaient vides.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Pour enfermer les puissants instruments dont le G. A. D. L. s'est servi pour la construction de son Temple universel.

D. — A quoi connaîtrai-je que vous êtes au grade d'apprentif Elu Coën ?

R. — Par mes signes, opérations et circonstances de ma réception, que je vous rendrai fidèlement.

D. — Comment voyagent les apprentifs de notre Ordre ?

R. — De l'Ouest vers l'Est et du Nord au Sud.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Parce que je n'ai point acquis l'âge requis que l'on me fait espérer selon l'exactitude de mes travaux, le zèle au devoir de l'Ordre et la persévérance à pratiquer la vertu.

D. — Quelle est la batterie de l'apprentif ?

R. — Trois coups lents.

D. — A quoi fait allusion cette batterie ?

R. — Aux trois principes qui composent le Temple temporel de l'apprentif.

D. — Nommez-les ?

R. — M. S. S.

D. — A quelle partie du corps appliquez-vous le premier principe Mercure ?

R. — A la partie osseuse.

D. — A quoi appliquez-vous le second soufre ?

R. — A la partie fluide.

D. — A quoi appliquez-vous le troisième sel ?

R. — A la partie pelliculaire.

D. — Que désigne la partie solide ?

R. — Le corps général terrestre.

D. — Que désigne le fluide ?

R. — La partie solaire.

D. — Que désigne la partie pelliculaire ?

R. — La partie septentrionale.

D. — Avez-vous vu votre Maître aujourd'hui ?

R. — Oui, T. R. M.

D. — Comment est-il habillé ?

R. — Blanc, rouge et noir.

D. — A quoi font allusion ces trois choses ?

R. — A la beauté, vertu et sagesse.

D. — A qui donnez-vous la beauté, vertu et sagesse ?

R. — La beauté à l'œuvre du Créateur, la vertu et la sagesse à l'apprentif Elu.

D. — Quel âge avez-vous ?

R. — Trois ans.

D. — Que doit observer un apprentif ?

R. — Trois choses : la persévérance, la tempérance et la charité envers tous ses frères.

D. — Que doit-il fuir ?

R. — Trois choses : la calomnie, la paresse et la médisance.

D. — Avez-vous des ornements dans votre Temple ?

R. — Il y en a trois qui sont : la loi, le cercle et le triangle.

D. — Dans quel lieu travaillent les apprentifs dans le Temple ?

R. — Dans la partie septentrionale.

D. — Quel est leur genre de travail ?

R. — A élever des édifices spirituels sur leurs bases selon le plan qu'ils ont reçu de leur Maître.

D. — Combien de sortes de Temple y a-t-il dans l'univers ?

R. — Cinq sortes : le simple, le parfait, le symbolique, le juste et l'apocryphe.

D. — Quel est le simple ?

R. — C'est celui du corps de l'homme.

D. — Quel est le parfait ?

R. — Celui du corps universel.

D. — Quel est le symbolique ?

R. — Celui du corps général terrestre.

D. — Quel est le juste ?

R. — Celui du corps inférieur matériel.

D. — Quel est l'apocryphe ?

R. — C'est le conventionnel que les hommes s'efforcent d'établir impunément dans l'erreur.

D. — Quel est l'attribut d'un apprentif ?

R. — Une perpendiculaire.

D. — Que désigne cette perpendiculaire ?

R. — Que toutes les actions et opérations des apprentifs doivent être dirigées par le principe de son émanation spirituelle.

D. — Avec quoi servez-vous votre Maître ?

R. — Avec zèle, ferveur et constance, désignés emblématiquement par la craye, la terrine et le charbon.

D. — Combien de temps servez-vous votre Maître ?

R. — Depuis le lundi jusqu'au samedi.

D. — Dans quel temps commence le fort de votre travail ?

R. — A midi plein et finit à minuit.

D. — Quelles sont les conditions de votre réception ?

R. — Une promesse authentique et des engagements inviolables.

D. — Avec qui avez-vous contracté toutes ces choses ?

R. — Avec le G. A. D. L. en présence de R. T. V. M. d'Orient et d'Occident et de tous les frères du Temple,

D. — Que vous en a-t-il coûté pour vous faire apprentif Elu Coën ?

R. — Ma bonne volonté et une pièce d'or évaluée au-dessus des statuts généraux et particuliers de l'Ordre,

D. — Avez-vous des bijoux dans votre Temple ?

R. — Oui, T. R. M. Il y en a trois, qui sont : l'équerre, le compas et la planche à tracer.

D. — De quelle utilité est l'équerre dans le Temple ?

R. — A perfectionner les travaux des apprentifs particuliers.

D. — A quoi sert le compas ?

R. — A diriger et limiter ceux des Compagnons.

D. — A quoi sert la planche à tracer ?

R. — Elle sert à décorer les Maîtres particuliers, et à désigner la supériorité de leurs travaux dans la classe du Porche.

D. — Pourquoi trace-t-on une lune et un soleil dans le Temple ?

R. — Pour nous apprendre à connaître parfaitement la faculté du feu élémentaire, et la lune pour nous apprendre également sa propriété dans l'acte de conception et végétation.

D. — Quels sont les premiers éléments de l'Ordre des apprentifs Elus Coëns ?

R. — Le tracé, l'opération et la parole.

D. — Comment êtes-vous parvenu dans le Temple ?

R. — En montant sept marches,

D. — Connaissez-vous la vertu et la propriété de ces sept marches ?

R. — Non, T. R. M., mais on me fait espérer de me procurer cette connaissance pour l'exactitude de mes travaux, que les principaux Maîtres récompenseront après l'expiation, terme limité.

D. — Où se tient le R. M. ?

R. — A l'Orient.

D. — Où se tient le V^e Maître ?

R. — A l'Occident.

D. — Pourquoi se tiennent-ils dans ces parties ?

R. — Le R. M. se tient à l'Orient pour diriger toutes les actions et opérations spirituelles des Elus Coëns et le V^e Maître se tient à l'Occident pour mettre les ouvriers au travail, conduire et diriger toutes leurs opérations matérielles, temporelles et spirituelles dans le Temple général.

D. — Pourquoi dénué-t-on un récipiendaire de tout métal lors de sa réception ?

R. — Pour faire allusion à la formation de tous les corps que le G. A. D. L. fit construire dans le Temple universel sans le secours d'opération matérielle.

D. — Pourquoi met-on le glaive à la main lors de la réception d'un candidat ?

R. — Pour faire allusion à celui que le G. A. fit

marcher contre les ennemis de sa sainte loi et contre ceux de ses élus.

D. — Pourquoi donne-t-on différents signes et mots aux L. des différentes classes de l'Ordre ?

R. — Pour distinguer les différents ouvriers et éviter par là qu'ils ne soient pas surpris et confondus parmi les profanes.

D. — A quel âge reçoit-on un apprentif dans l'Ordre ?

R. — A l'âge de vingt-et-un ans révolus.

D. A quel âge reçoit-on un fils de Maître dans l'Ordre ?

R. — Depuis seize ou dix-sept ans ayant droit à cinq années de grâce en sa qualité de louveteau.

D. — Quelle est la qualité d'un apprentif Elus Coëns ?

R. — D'être homme libre égal aux Rois et à tout homme lorsqu'il est vertueux.

D. — Qu'enseigne l'Ordre des apprentifs Elu Coën à ses disciples ?

R. — A connaître parfaitement l'existence du G. A. de l'Univers, le principe de l'émanation spirituelle de l'homme et sa correspondance directe avec son Maître.

D. — Quelle est l'origine de l'Ordre que nous professons ?

R. — L'origine vient du Créateur et commence

depuis le premier temps sous Adam et de là jusqu'à nos jours.

D. — Comment cet ordre a-t-il pu se perpétuer jusqu'à nous ?

R. — Par la pure miséricorde du G. A., qui a suscité par son Esprit des sujets propres et convenables à manifester cet Ordre chez les hommes pour sa plus grande gloire et Justice.

D. — De quelle utilité était cet Ordre aux hommes du premier temps ?

R. — Il leur servait de base et de fondement spirituels pour opérer le cérémonial du culte de l'Eternel et les conserver par là dans la régularité de leurs premiers principes, vertus et puissances spirituelles divines.

D. — Quels sont les noms des sujets dont le G. A. s'est servi pour perpétuer cet Ordre jusqu'à nous ?

R. — Depuis Adam jusqu'à Noé ; de Noé à Melkisedec, à Abraham, Moïse, Salomon, Zorobabel et le Christ.

D. — Savez-vous lire et écrire dans l'ordre ?

R. — Non, T. R. M.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Par ce qu'il m'est défendu et que je l'ai promis par mon serment.

D. — Quelle est la borne de l'Ordre des app. Elus Coëns ?

R. — Il n'y en a aucune ; il se répand depuis les quatre régions célestes, sur les trois terrestres et de là chez toutes les nations du monde.

D. — Quels sont les différents mots, signes et attouchements conventionnels des Elus Maçons apocryphes ?

R. — Pour l'apprentif Jakin, le mot de passe, tubalkin ; pour le compagnon Booz, le mot de passe, schibolet ; pour le Maître Makbenac, le mot de passe, Giblim.

D. — Quel est le signe de l'apprentif apocryphe, et son attouchement ?

R. — Porter la main droite en équerre sur la gorge, feignant de se scier le col, ensuite laisser tomber ladite main sur le côté droit ; l'attouchement est de prendre la main droite de celui à qui l'on veut donner l'attouchement avec sa main droite, ensuite appuyer le pouce desdites mains sur la première phalange de l'index et appuyer ledit pouce, en trois temps différents, sur ladite phalange.

D. — Quel est le signe et l'attouchement du compagnon apocryphe ?

R. — Porter la main droite en forme de griffe sur la partie du cœur comme pour vouloir se l'arracher ; pour l'attouchement, se prendre la main droite comme il est dit pour l'apprentif, et

appuyer le pouce sur la première phalange du doigt médius comme l'on a fait pour l'apprentif.

D. — Quel est l'attouchement du M. de cet Ordre et le signe ?

R. — L'attouchement se donne en se prenant la main droite réciproquement en forme de griffe comme voulant s'arracher toute la paume de la main ; leur signe est celui de porter la main droite ouverte en avant vers les yeux, comme voulant faire un signe d'horreur ou de répugnance.

D. — Quels sont les mots des différents grades apocryphes ?

R. — Pour le Maître Elu, *Nekam* ou *Nekoum* ; pour le Maître Ecossais, *Neder*, *Bery*, *Jéova* ; pour le Maître architecte, *Jéova*, *Salomon*, *Accasia* ; pour le Chevalier d'Orient, *Zorobabel*, *Judas*, *Benjamin* ; pour le Chevalier du Soleil ou Commandeur, *Tito*, *Zinsu*, *Ain*, *Salomon*, *Hiram* ; Pour la Rose-Croix, *Inri*, *Jéova*, *Hei*, *Halmie*.

D. — Quel rapport ont tous ces signes, attouchements, paroles et figures des Elus Maçons apocryphes avec ceux des Elus Coëns ?

R. — Il n'y en a aucun.

D. — Pourquoi les Maçons apocryphes se servent-ils de quelques-uns de nos signes et de nos emblèmes dans leurs assemblées ?

R. — Comme ayant peu pénétré dans la Science et dans les Mystères profonds des Elus Coëns de l'Univers, ils se sont formé un Ordre maçonique à l'exemple de la construction du Temple de Salomon dans lequel ils ont trouvé quelques-uns de nos emblèmes, dont ils ignorent la vertu, propriété, et perfection.

D. — Dans quel livre est écrit le nom de l'apprentif Elu Coën ?

R. — Dans le livre Immémorial qui n'a ni commencement ni fin.

FIN DU CATHÉCHISME D'APPRENTIF

**Les Catéchismes des
Elus Coëns**

2

COMPAGNON

CATÉCHISME

DE COMPAGNON ÉLU COËN

D. — Etes-vous compagnon Elu Coën ?

R. — Oui, T. R. M., je le suis.

D. — Comment avez-vous été reçu Compagnon ?

R. — En passant de la perpendiculaire au triangle.

D. — Pourquoi êtes-vous sorti de l'un pour passer à l'autre ?

R. — Je suis sorti de ce premier principe de ma propre volonté et je voyage sur le triangle matériel jusqu'à parfaite expiation de ma prévarication.

D. — Quelle est donc cette prévarication qui a pu vous assujettir à un si vil et pénible voyage ?

R. — L'horreur de mon crime sur la personne de l'innocent qui demande encore vengeance à l'Eternel de l'effusion de son sang.

D. — Quelle est l'effusion de ce sang qui peut être offert au G. A. de l'Univers ?

R. — C'est un sang supérieur à tout celui de la nature humaine.

D. — Nommez-le ?

R. — Je ne le puis, ne m'étant point encore permis dans la circonstance présente jusqu'à ma parfaite réconciliation.

D. — Avez-vous vu votre Maître ?

R. — Non, Très Vénérable.

D. — Comment pouvez-vous le connaître, si vous ne l'avez pas vu ?

R. — Il me suffit d'admirer toutes ses œuvres spirituelles et temporelles pour le connaître parfaitement dans toutes ses vertus et puissances spirituelles divines.

D. — Comment servez-vous votre Maître ?

R. — Par la peine de *corps*, d'*âme* et d'*esprit*.

D. — Combien de temps le servez-vous ?

R. — D'un soleil levé à l'autre.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Pour acquérir l'âge de perfection.

D. — Quel est le nombre d'âges de perfection ?

R. — Depuis le nombre de cinq, de six, jusqu'à celui de sept.

D. — Qu'explique le nombre quinaire ?

R. — Ma prévarication,

D. — Qu'explique le nombre senaire ?

R. — Mon émancipation.

D. — Qu'explique le nombre septenaire ?

R. — Ma réconciliation.

D. — Êtes-vous réconcilié ?

R. — Non T. V., je ne puis l'être qu'au préalable je n'aie acquis l'âge promis.

D. — Où est situé le Temple des Compagnons ?

R. — Dans la partie du Midi.

D. — Pourquoi est-il fixé dans cette partie-là ?

R. — Parce que c'est le lieu que le G. A. D. L. a destiné aux Compagnons de prévarication qui ont eu le malheur de tomber en proie aux iniques instructions et opérations du démon.

D. — Quel est le signe de Compagnon ?

R. — La main droite en équerre relevée sur la partie du cœur.

D. — Quelle est la marche des Compagnons ?

R. — Elle est par trois pas triangulaires.

D. — Quelle est la batterie des Compagnons ?

R. — Cinq coups, trois précipités et deux lents.

D. — Comment voyagent les Compagnons ?

R. — De l'Ouest au Nord, et du Nord au Midi.

D. — Où se tiennent les Compagnons dans notre Temple ?

R. — Dans la partie du Midi,

D. — Pourquoi cela ?

R. — Pour désigner la demeure affreuse des premiers prévaricateurs contre le culte du Créateur.

D. — Sur quoi travaillent les Compagnons ?

R. — Sur la parfaite connaissance de la matière temporelle.

D. — Quels sont les nombres principaux des compagnons ?

R. — 2, 5, 6.

D. — Que désigne le nombre deux ?

R. — Le nombre de confusion figuré par les deux colonnes du Porche, qui indiquent l'action par celle du Septentrion et la contraction par celle du Midi.

D. — Que désigne le nombre cinq ?

R. — La dégradation du premier homme Elu par la puissance démoniaque ?

D. — Que désigne le nombre senaire ?

R. — L'origine de mon émanation corporelle figurée par les six circonférences de mon admission dans l'Ordre.

D. — Que doit observer un Compagnon dans le Temple.

R. — Travailler, obéir et garder le silence.

D. — Que désigne le signe de Compagnon ?

R. — L'orgueil et le forfait de son opération.

D. — En quoi connaissez-vous le forfait de la prévarication du Compagnon ?

R. — Par sa privation spirituelle figurée par sa prison corporelle.

D. — Quel est l'attribut d'un Compagnon dans l'ordre?

R. — Il n'en a point d'autre que celui que lui a procuré sa prévarication.

D. — A quoi se borne le grade de Compagnon ?

R. — A connaître la vertu du premier homme Elu, son ambition, sa chute et sa punition.

D. — Quel est l'âge du Compagnon ?

R. — Un temps fixe et limité.

FIN DU CATÉCHISME DE COMPAGNON ÉLU COEN

Les Catéchisme des
Elus Coëns

3

MAITRE PARTICULIER

CATÉCHISME

DE MAÎTRE PARTICULIER ÉLU COEN

D. — Êtes-vous Maître ?

R. — Oui, T. V. M., je le suis.

D. — A quoi connaîtrai-je que vous êtes Maître ?

R. — Par ma marche, les circonstances de ma réception à la Maîtrise, et par mon travail aux cercles d'expiation.

D. — Comment avez-vous été reçu Maître ?

R. — En passant du triangle aux cercles.

D. — Pourquoi travaille le Maître ?

R. — A la connaissance de la subdivision de la matière terrestre temporelle.

D. — Qu'enseigne cette subdivision ?

R. — La connaissance des trois principes spirituels qui composent le corps général terrestre, le

céleste et ceux des corps particuliers permanents sur la surface de la terre.

D. — Comment avez-vous été conduit à la Maîtrise ?

R. — Comme un scélérat que l'on conduit au supplice, tristement vêtu, la corde au col, pieds nus; dans cette position j'ai été admis à ma réception.

D. — Qui vous a assisté dans votre réception ?

R. — Un être Compagnon, qui m'a scellé son nom.

D. — Le reconnaîtriez-vous, si vous le voyiez ?

R. — Oui, Très Vénérable Maître.

D. — Eh bien ! cherchez le Maître particulier, il est parmi nous.

D. — Quel est le nombre des cercles d'expiation ?

R. — Ils sont au nombre de six.

D. — A quoi font allusion ces six cercles ?

R. — Aux six puissantes pensées que le G. A. emploie pour la construction de son Temple universel.

D. — Qu'avez-vous observé des six circonférences ?

R. — Quatre différentes branches mystérieuses, dont une de palmier, l'autre de cèdre, l'autre d'olivier, l'autre de saule.

D. — N'avez-vous rien observé de plus ?

R. — J'ai observé une boule de terre, une mer d'airain et une urne enflammée, de même que des figures, des caractères, et des lumières innombrables.

D. — Que désignent les quatres branches mystérieuses ?

R. — La branche de palmier désigne la puissance du Dieu vivant; celle de cèdre, la puissance du Dieu de vie, celle d'olivier la puissance de l'Esprit, et celle de saule, la puissance de la mort ou de la privation.

D. — Que désignent la boule de terre, la mer d'airain, l'urne enflammée, les figures, les caractères, et les lumières innombrables que vous avez vus ?

R. — La boule de terre désigne l'origine de ma forme corporelle, l'eau et l'urne enflammée les deux principaux éléments qui la soutiennent dans tout son individu, les figures et les caractères désignent la vertu supérieure des différents corps supérieurs au mien et le nombre de lumières désigne le nombre infini des agents spirituels qui actionnent dans le Temple universel.

D. — Par qui avez-vous été reçu Maître ?

R. — Par un Vénérable Maître d'Occident et deux surveillants.

D. — Que désignent les trois personnes ?

R. — Le V. M. désigne la pensée du Créateur ; le premier surveillant, son action, et le second surveillant, son opération.

D. — Comment voyagent les Maîtres particuliers ?

R. — De l'Ouest au Nord, au Sud, et de là à l'Orient à pas tremblants.

D. — Pourquoi les Maîtres particuliers voyagent-ils ainsi ?

R. — Pour faire allusion à ce que tout homme n'est ici-bas qu'erreur et ténèbres.

D. — Quels sont les attributs d'un Maître particulier ?

R. — Le cercle, l'équerre, et le compas.

D. — Que désignent ces trois choses ?

R. — Le cercle désigne les bornes des opérations des Maîtres particuliers dans l'Ordre ; l'équerre, la perfection de leurs opérations, et le compas, la route et la conduite qu'ils doivent tenir dans toutes leurs actions temporelles et spirituelles.

D. — Que désignent les trois colonnes du Temple ?

R. — Trois sortes de différentes branches mystérieuses d'acacia.

D. — Comment les distinguez-vous ?

R. — L'acacia franc, l'acacia enté, et l'acacia sauvage,

D. — Que désignent ces trois sortes d'acacia ?

R. — L'acacia franc désigne l'Elu spirituel ; l'enté, ses disciples, et le sauvage désigne les profanes, immondes, errants et vagabonds, scandaleux parmi les humains d'Equité.

D. — Quel est l'attouchement de reconnaissance d'un Maître particulier à l'autre ?

R. — Le cercle entre l'équerre et le compas.

D. — Que doit observer un Maître particulier ?

R. — Trois choses qui sont la charité, l'exemple et la pratique parfaite des devoirs de l'Ordre.

D. — Que doit-il faire ?

R. — Trois choses qui sont les recherches dans les connaissances des sciences prohibées par la loi divine, se préserver de l'ignorance crasse, et ne jamais abuser de sa vertu de puissance spirituelle et matérielle corporelle dans l'ordre...

D. — Quel est le nombre essentiel d'un Maître particulier ?

R. — Le nombre neuvaire.

D. — Que désigne ce nombre ?

R. — Trois choses qui sont la sujétion du maître particulier au travail de la matière comme être imparfait dans l'ordre, l'incertitude de ses opérations spirituelles, temporelles, et, la réintégration des principes de son individu corporel.

D. — Que représente les trois chandeliers à

trois branches qui éclairent les maîtres particuliers dans leurs travaux ?

R. — Les trois différentes classes d'esprits qui dirigent et actionnent le Temple Général terrestre figuré par les trois grades de la classe du Porche.

D. — A quoi sert le Porche de notre Temple ?

R. — A ébaucher et perfectionner les ouvriers de l'ordre pour les employer à la réédification du culte du Créateur, ainsi qu'il fut figuré par celui du temple de Salomon.

FIN DU CATHÉCHISME DE MAÎTRE PARTICULIER

ÉLU GOEN

Catéchismes des Elus Coëns

4

MAITRE ÉLU

CATHÉCHISME

DE MAÎTRE ÉLU COËN

D. — Êtes-vous Maître Élu Coën ?

R. — Oui T. R. Maître, je le suis et me fais gloire de l'être.

D. — A quoi connaîtrais-je que vous êtes Élu ?

R. — Par la régularité de mon entrée au cercle de réconciliation, par mon opération et par la puissance de ma parole.

D. — A quoi travaillent les Maîtres Élus ?

R. — Au combat perpétuel des ennemis de la loi divine et de ceux des hommes ordinaires de la terre.

D. — Quel est l'attribut du Maître Élu ?

R. — Le globe traversé, le poignard et l'équerre,

D. — Que désigne le globe traversé, le poignard et l'équerre ?

R. — Le globe traversé désigne la douleur sensible qu'endura toute la nature, par les coups qui furent portés sur la personne de l'Élu chéri du créateur, le poignard désigne sa justice et l'équerre, la sublime perfection de sa vertu et de sa parole puissante, avec laquelle il a réconcilié la terre avec l'homme et le tout avec le grand architecte de l'univers.

D. — Qu'elle est la décoration du Maître Élu ?

R. — La bande noire tracée par cinq réceptacles, un globe et une tête de mort surmontée de de trois poignards.

D. — Que signifie cette décoration ?

R. — La bande noire signifie l'affreuse demeure des hommes de matière, dans laquelle le Maître parfait Élu a opéré la réconciliation des profanes mortels, les cinq réceptacles figurent les quatre opérations que l'Élu Divin a opérées dans les quatre principales régions, et le cinquième, celle qu'il a opérée en faveur de ses disciples, à la honte des démons. Le globe surmonté de trois branches figure la satisfaction que ressentirent les trois différentes nations de la terre après leur réconciliation, ainsi qu'il nous avait été figuré par *Abraham*, *Isaac* et *Jacob*, et, la tête surmontée de trois poi-

gnards, figure la pensée, l'action et l'opération des ennemis des Élus choisis par la puissance divine, ainsi qu'il est bien figuré par les trois nations qui ont porté chacune leurs coups, sur la personne du Maître parfait.

D. — Comment nommez-vous ces trois nations ?

R. — L'hébreu, le Galiléen, je tairai la troisième.

D. — Dans quelles régions terrestres admettez-vous ces trois nations ?

R. — L'hébreu vers orient, le Galiléen vers midi et l'autre vers septentrion.

D. — Que représentent les deux colonnes brisées ?

R. — La dégradation de la puissance des deux êtres corporisés figurés par les deux colonnes du porche du Temple, dont l'une vers septentrion figure le corps masculin, et, celle vers le midi figure le corps féminin.

D. — Que représentent les deux chapiteaux détachés de ces deux colonnes et renversés indistinctement par terre ?

R. — Les chapiteaux détachés de chacune de ces colonnes font allusion à l'abandon et détachement, que l'Esprit, bon conducteur, a fait de l'homme, à cause de ses prévarications, et le laisse opérer indifféremment en erreur et ténèbres sur la surface de la terre.

D. — Que représente le chandelier à neuf branches qui éclaire les Maîtres Élus dans l'ordre ?

R. — Les neufs différents agents spirituels qui opèrent et éclairent dans les trois régions matérielles, temporelles, figurées par les trois différents éléments universels.

D. — Quel âge avez-vous en qualité de Maître Élu ?

R. — 3. 5. 6. 7. 4. et 8 ans.

D. — A quoi fait allusion le nombre d'âge que vous dites avoir en qualité de Maître Élu ?

R. — Le nombre d'âge fait deux allusions, la première aux différentes opérations spirituelles Divines que le Maître parfait Élu a opérées envers le Créateur, en faveur de la nature universelle ; la seconde, au nombre de temps, qu'il a mis à remplir tous ses devoirs d'homme Dieu et divin parmi les humains.

D. — Quels sont les nombres essentiels du Maître Élu ?

R. — 4, 7, et 8.

D. — A quoi fait allusion le nombre quaternaire, le septenaire, et le huitenaire ?

R. — Le quaternaire à l'origine, et à la puissance l'Élu, le septenaire aux facultés puissantes spirituelles qu'il a reçues du Créateur dès son émancipation, et le huitenaire à la double puissance que l'Élu, chéri du Très-Haut eut avec lui lors-

qu'il vit opérée la réconciliation des humains. A cet exemple tout Maître Elu peut se procurer une pareille propriété et vertu.

D. — A quelle heure ouvre-t-on le travail des Maîtres Elus?

R. — A la neuvième heure du jour.

D. — Pourquoi cela?

R. — Pour faire allusion à la neuvième heure des trois derniers jours ou le réconciliateur finit toutes ses opérations spirituelles, temporelles en faveur des hommes de la terre.

D. — Que fit-il ensuite?

R. — Il rendit les quatre paroles puissantes qu'il avait reçues du G. A. D. L. à sa destinée, après les avoir consacrées, pour la manifestation de la gloire et justice divine.

D. — Quelles sont ces quatre paroles?

R. — Je les ignore encore mais elles nous sont figurées par *Heli. Lama. Saba. Tanie.*

D. — A quelle heure ferme-t-on le travail des Maîtres Elus?

R. — A la troisième heure du jour.

D. — Pourquoi cela?

R. — Pour faire allusion à la retraite que les disciples du Maître parfait Elu prirent avant la consommation de ses opérations.

D. — Comment étiez-vous mis lors de votre admission au **grade** de Maître Elu ?

R. — D'une **manière** décente mais toutefois l'âme saisie de crainte.

D. — Qui vous a rassuré ?

R. — La perfection de mes opérations, la justice de mes actions, et la conduite régulière que j'ai tenue dans l'ordre et envers mes frères.

D. — Dans quelle attitude avez-vous reçu l'in-signie faveur de Maître Elu ?

R. — Dans un Temple régulièrement assemblé par la pensée, l'action et l'opération spirituelle divine, mon corps renversé dans trois circonférences formant un réceptacle parfait appuyé sur un double triangle équilatéral, et secondé par quatre cercles de correspondance d'opération pour ma réception.

D. — Que vous représentaient toutes les choses qui ont servi à votre réception de Maître Elu ?

R. — Le temple représente le lieu consacré aux opérations des Maîtres Elus ainsi que le Maître parfait l'a désigné lui-même à ses disciples par ses opérations faites sur le Temple général terrestre les trois cercles représentent les trois dons que le Maître parfait avait donné à ses premiers disciples, qui sont l'admiration, l'entendement, et la

contemplation, les deux triangles liés ensemble désignent l'origine de mon corps intimement lié avec celui général terrestre comme ayant l'un et l'autre la même forme triangulaire; le réceptacle, le lieu destiné sur lequel est opéré toutes choses en faveur de l'humanité et de l'universalité ainsi que toute chose spirituelle Divine s'est opérée sur le corps du Maître parfait avant sa mort; les quatre cercles de correspondance figurent les habitants spirituels des quatre différentes régions Célestes qui ont assisté spirituellement à toutes les opérations temporelles, spirituelles que le Maître a faites pour rappeler l'homme à son premier principe de vertu d'autorité et de puissance spirituelle temporelle.

D. — Qui vous caractérise Maître Elu?

R. — Les six marques authentiques que j'ai reçues sur les différentes parties de mon corps.

D. — Nomme-les?

R. — Celle de la tête, celle des deux mains, celle des pieds et celle de vers le cœur.

D. — Que représentent toutes ces marques?

R. — Celle de la tête désigne au ciel que son tribut a satisfait à la justice du Créateur pour sa réconciliation, celle de la main gauche désigne celui que les habitants du Midi payent encore à la justice Divine, celle de la main droite désigne

la tribut que les habitants de la Région terrestre septentrionale ont payé pour leur affiliation spirituelle, celle des pieds désignent les sceaux que le Créateur fit mettre sur la matière lors de son état d'indifférence, pour la rendre susceptible de retenir l'impression en faveur des différents corps qui devaient sortir d'elle selon la volonté du Créateur, et celle qui se fait sur la partie du cœur du Maître, elle désigne la puissance des différents agents spirituels que le Créateur avait marqué de son sceau invisible pour coopérer à des essences spiritueuses de la première matière d'où tous les corps matériels et Temporels sont émanés. C'est de là que les premiers sages ont professé l'offrande du cœur et de l'âme au Créateur.

D. — Que représente les trois coups de poignard que le Maître Elu donne sur les trois différentes parties de son corps et le quatrième sur la terre ?

R. — Ces trois différents coups désignent par celui que le Maître Elu donne sur la gorge, la renonciation qu'il fait de toute espèce de science et autre matière contraire à la loi divine, et à l'ordre permanent dans la partie d'Orient, celui qu'il donne sur la partie du cœur, désignant la partie du Midi explique le même sujet que le premier, le troisième qu'il donne sur le bas-ventre

du côté droit désignant la partie septentrionale, a le même rapport que les deux premiers, et le quatrième qu'il donne sur la terre désignant la partie d'occident a également la même signification que les trois premiers.

D. — Comment vous a-t-on figuré les quatre différentes renonciations. ?

R. — Par quatre différents métaux.

D. — Nommez-les ?

R. — Le plomb, l'or, le fer et le cuivre.

D. — Que désignent les quatre métaux.

R. — Le plomb, la condensation et gravité de la matière, l'or la sublimité de ses essences spiritueuses le fer la solidité de sa vertu, et de la malédiction que le Créateur mit réversible sur elle après la prévarication du premier homme Elu.

R. — En circonférence formée par neuf ou par vingt-sept par 27 pas en forme d'équerre parfait et le glaive a la main.

D. — Pourquoi voyagent-ils le glaive à la main ?

R. — Pour éloigner tout être clandestin ou profane de leur circonférence virtuelle et spirituelle, et pour être à même d'être toujours prêts à combattre contre les ennemis de la Religion chrétienne, ceux du Roi et ceux de l'ordre.

D. — Que doit observer un légitime Maître Elu ?

R. — Trois choses, l'exactitude sur la discipline de l'Ordre, envers les frères de la classe inférieur, du Porche, la régularité de leurs engagements dans l'Ordre et l'obéissance parfaite et humble envers les principaux Chefs de l'Ordre.

D. — Que doit faire un Maître Elu ?

R. — Trois choses : la première, se soustraire de toute société clandestine qui traite et enseigne des instructions apocryphes et contraires à la loi spirituelle divine, et à l'Ordre; la seconde, tout lieu de profanation, et prostitution des choses spirituelles et de soi-même, et la troisième, de ne jamais se soustraire à l'Ordination que l'on a reçue, et observer scrupuleusement le régime de vivre dans l'Ordre selon qu'il nous a été ordonné par le Maître parfait.

D. — Que désigne l'équerre et le compas fortement liés ensemble ?

R. — Le compas et l'équerre désignent l'intime liaison de l'âme avec l'esprit figuré par la jonction de cette figure.

D. — Quel est le nom du Maître parfait Elu ?

R. — Hrlïj en hébreu, ou héli en langue vulgaire.

D. — Que signifie ce nom ?

R. — Réceptacle de la Divinité, ou dédicace de ses propres œuvres.

D. — Quel est le nom du Maître Elu Temporel ?

R. — Reaux en hébreu, et Roux en langue vulgaire.

D. — Que signifie ce nom ?

R. — Homme Dieu de la Terre, élevé au-dessus de tout sens spirituel temporel sur lequel la gloire et la justice du Créateur s'opère.

D. — Le premier homme Elu a-t-il toujours conservé l'auguste nom de Reaux ?

R. — Non, Très respectable Maître.

D. — Pourquoi cela ?

R. — L'ambition *arrêtée* d'élever sa puissance au-dessus de Celui qui l'avait constitué en vertu et autorité, sur toute créature créée, l'a mis dans le cas de déroger à sa puissance, et, par ce moyen, il s'est rendu homme ordinaire d'homme invisible qu'il aurait été.

FIN DU CATÉCHISME D'ÉLU

**Les Catéchismes des
Elus Coëns**

5

GRANDS MAITRES COENS

CATÉCHISME

DES

GRANDS MAÎTRES COËNS

SURNOMMÉS GRANDS ARCHITECTES

D. — Êtes-vous Grand Maître Coën ?

R. — Oui, T. R. M., je le suis et me fais gloire de l'être jusqu'à la séparation de mon âme d'avec mon corps.

D. — Comment avez-vous été reçu Grand Maître Coën ?

R. — Au centre d'une éclatante lumière, assisté des quatre chefs régionnaires célestes, figurés par les quatre grands surveillants qui étaient placés chacun au centre des quatre cercles de correspondance du Temple particulier.

D. — A quel âge avez-vous été reçu G. M. Coën ?

R. — A l'âge de quatre-vingts, qui font allusion,

aux huit ans que j'ai consacrés en expiation pour mériter mon ordination.

D. — Comment avez-vous été ordonné et par qui avez-vous été opéré ?

R. — Par la pensée et la volonté de l'Eternel et par la puissance, la parole et l'intention de ses députés.

D. — De quelle utilité ont été les quatre chefs régionnaires en faveur de votre réception ?

R. — A écarter et dissiper par leurs feux spirituels, toute espèce d'être imparfait, qui aurait pu me souiller.

D. — A quoi s'occupent les G. M. Coëns ?

R. — A la purification des sens de la matière pour les rendre susceptibles de participer aux différentes opérations de l'esprit.

D. — A quoi travaillent les G. M. Coëns ?

R. — A construire des Tabernacles nouveaux et réédifier les anciens à l'exemple des anciens Grands Maîtres pour les disposer et les rendre convenables à recevoir chez eux les différents mots de puissance qui gouvernent et actionnent les différentes opérations de tout être créé.

D. — Combien de sortes de Tabernacles y a-t-il dans le Grand Temple Universel ?

R. — Quatre, et il ne peut y en avoir davantage.

D. — Nommez-les ?

R. — Deux matériels, figurés par le corps particulier de l'homme et de la femme, le troisième, celui que Moïse construisit temporellement, et le quatrième est celui spirituel temporel surnommé Soleil, que le G. A. D. L. a destiné pour contenir, dans lui, les noms et mots sacrés de réaction temporelle et spirituelle, distingué par la sagesse, flambeau de vie universelle temporelle.

D. — A quoi fait allusion l'arche que Moïse fit construire pour y reposer le Tabernacle qu'il avait construit temporellement ?

R. — Cette arche n'est autre chose qu'une répétition de celle que Noé fit construire, dans laquelle il n'y avait que des Tabernacles matériels, pour être témoin de la justice qui fut exercée sur les Enfants de Dieu devenus les enfants des hommes par l'alliance qu'ils avaient faite avec les filles de Caïn.

D. — A quoi faisait allusion, M. F., l'arche que Noé fit construire ?

R. — Elle prophétisait celle que Moïse a construite pour sortir Israël de la justice des démons, pour la soumettre à la conduite et la justice de l'Éternel, ce qui nous est figuré par les différents animaux qui étaient mis dans l'arche et confirmé par les différentes nations que l'arche de Moïse a sauvées de la colère du Créateur, qu'on peut consi-

dérer par les animaux brutes faire allusion aux idolâtres et les animaux raisonnables aux enfants de Dieu.

D. — Qu'explique le nom de Noé?

R. — Sauvé des eaux.

D. — Et celui de Moïse?

R. — Issu des eaux.

D. — A quoi fait allusion le tabernacle que Moïse fit mettre au centre de l'arche?

R. L'arche étant la vraie figure du corps général terrestre, par la même raison le Tabernacle est celle qui désigne le lieu particulier où le Créateur communiquait avec sa première créature sans être confondu avec la terre.

D. — Par qui ce que vous dites à ce sujet a-t-il été confirmé?

R. — Par Moïse, lorsqu'il entra au Tabernacle pour communiquer avec l'Eternel, recevoir ses ordres et les manifester pour la plus grande gloire de la divinité.

D. — Pourquoi Moïse se tenait-il toujours devant le Tabernacle, lorsqu'il parlait à Israël?

R. — Comme le Tabernacle était le lieu consacré pour être le dépôt de toutes les vertus et puissances divines, spirituelles, temporelles, matérielles et corporelles, il se tenait ainsi pour recevoir toutes les intelligences nécessaires pour

faire retenir impression à Israël de ce qu'il voulait lui communiquer par ordre de l'Eternel.

D. — Combien de portes y avait-t-il à ce Tabernacle ?

R. — Quatre, qui font allusion à la quadruple essence divine, aux quatre puissances données à l'homme et aux quatre puissances régionales célestes.

D. — Quelles sont celles que les Grands Maîtres Coëns ont droit de frapper et de faire ouvrir ?

R. — Ils ont le droit de les frapper toutes les quatre, mais ils n'ont le pouvoir et la puissance que de faire ouvrir celle du Nord et fermer celle du Midi.

D. — Pourquoi les G. M. Coëns n'ont-ils pas la puissance de les faire ouvrir toutes les quatre, à l'exemple de Moïse, qui les ouvrait quand il voulait ?

R. — Parce que les G. M. Coëns de notre Ordre ne sont encore que des êtres temporels, et ils ne pourront avoir une pareille puissance que lorsqu'ils seront devenus, à l'exemple des premiers sages, hommes spirituels.

D. — Puisque le Tabernacle de Moïse est une vraie figure du notre matériel dans quelle partie trouverons-nous la figure des portes susdites ?

R. — A la tête comme la partie la plus relevée

de notre corps archetipe de la pensée désignant la porte d'*Est*, la puissance d'entendement donnée à l'ouïe désignant le porte du *Nord*, la contemplation donnée à la vue désignant la porte du *Midi*, et la parole désignant la porte d'*Ouest* donnée à la force de l'opération.

D. — A quoi font encore allusion les quatre portes ?

R. — Elles font allusion aux quatre principaux grands chefs opérant l'Univers, figurés encore par les quatre grandes cuves qui étaient placées aux quatre angles du Temple de Salomon.

D. — A quoi font encore allusion ces quatre grandes cuves ?

R. — Aux quatre grands prêtres temporels qui ont opéré le culte divin chez les humains, figurés par les quatre évangélistes qui ont porté les différentes opérations spirituelles aux quatre parties du monde.

D. — Quels sont les quatre principaux qui opèrent l'Univers ?

R. — *Rhety*, sous Adam ; *Enoch*, sous la postérité de Seth ; *Melchisedec*, sous la postérité d'Abraham, et le *Christ*, en faveur de tout être créé.

D. — Quels sont les quatre grands prêtres qui ont opéré le culte divin chez les humains ?

R. — *Zalmun*, chez les Ismaélites ; *Rharamoz* chez les Egyptiens ; *Aaron*, chez les Israélites, et *Paul*, chez les Chrétiens.

D. — A quoi fait allusion le chandelier à sept branches de Moïse ?

R. — Aux sept puissances célestes, aux sept dons spirituels et aux sept opérations que l'Eternel manifesta pour la création de cet Univers, ce qui a été représenté par le chandelier à sept branches, qui fut mis dans le Temple de Salomon et perpétué jusqu'à nous par celui qui subsiste chez les Romains ?

D. — Quelle est la puissance des G. M. Coëns ?

R. — De peindre, tracer tous les emblèmes de l'Ordre, lorsqu'il lui sera ordonné d'offrir les parfums, de consacrer son semblable aux cercles des Maîtres Coëns et d'appliquer leur parole puissante aux quatre régions célestes et aux trois terrestres, et veiller soigneusement sur le cérémonial des opérations spirituelles temporelles.

D. — Quelle est la latification du G. M. Coën ?

R. — Conducteur de la sainte arche et gardien des portes du Tabernacle.

D. — Combien de temps les G. M. Coëns servent-ils leur puissant Maître ?

R. — Six jours pour les deux équinoxes. Douze jours avec les deux solstices, quatorze jours pour

la parfaite opération des deux équinoxes, quatorze jours pour celle des deux solstices, sept années pour la parfaite opération de réconciliation. 53 | 8

D. — Quelle est la faculté des G. M. Coëns ?

R. — D'opérer leur vertu et puissance, le jour du mercredi et samedi de chaque semaine, tous les mois de l'année et dans toutes les circonstances périlleuses où le cas les requiert d'opérer leurs travaux et d'imposer leurs mains en équerre sur toutes les choses qui sont convenables à leurs opérations ?

D. — Quelles sont les circonstances de la réception d'un G. M. Coën ?

R. — On les donne si le Grand Maître l'exige.

D. — A quelle heure ouvre-t-on toutes les portes du Tabernacle universel ?

R. — Quoique le temps, les jours, les mois et l'année soient limités, on les ouvre dans toutes les circonstances périlleuses de cette vie de larmes.

D. — Quel est le signe du G. M. Coën ?

R. — On le donne s'il est ordonné.

D. — Quels sont les différents mots de puissance qui le consacre G. M. Coën ?

R. — On les donne également s'il est ordonné.
3. 4. 6. 7. 8. et 10 pour le puissant Maître.

D. — A quoi font allusion les noms et mots puissants qui consacrent les G. M. Coëns de notre Ordre.

R. — A ceux que le Créateur donna à Moïse son G. M. Coën pour les rendre reversibles et consacrer son semblable aux opérations spirituelles divines.

D. — A quoi font allusion les tables de Moïse rompues et celles qu'il descendit aux Israélites ?

R. — Je l'ignore restant au pouvoir de celui qui est avant moi.

FIN DU CATHÉCHISME DE G. M. COEN

**Les Catéchismes des
Elus Coëns**

6

GRANDS ÉLUS DE ZOROBABEL

CATÉCHISME

DES

GRANDS ÉLUS DE ZOROBABEL

SOI-DISANTS CHEVALIERS D'ORIENT

D. — Êtes-vous sous l'élection de Zorobabel ?

R. — Oui, T. R. M., et l'intime alliance d'Assyrie, avec le reste infortuné d'Israël ne m'est pas ignorée.

D. — En quoi faites-vous consister cette alliance et à quoi fait-elle allusion ?

R. — Cette alliance consiste en liberté que l'Assyrie a donnée aux tribus d'Israël après l'expiration de leur captivité, ce qui fait encore allusion à celle que l'Eternel fuira avec tout être créé après l'expiation du temps et leur parfaite réconciliation.

D. — Par qui ces choses sont-elles représentées ?

R. — Par la convention que Zorobabel fit avec Cyrus et par le fruit de leurs opérations qui déter-

mina le Roi à prêter toute sorte de secours aux tribus d'Israël à qui il venait de donner la liberté en dépit de tous ceux qui s'y étaient opposés.

D. — Et par qui nous sont-elles confirmées ?

R. — Par le Christ et par ses opérations, dont Zorobabel est le type et ses opérations le type de toute rédemption; et les opposants d'Assyrie contre la liberté d'Israël sont le type des iniques opérations des hébreux lorsqu'ils s'opposèrent à celles du Rédempteur.

D. — Quel est le nombre des tribus qui étaient en captivité en Babylone ?

R. — Juda-Binjamin et une portion de celle de Lévi.

D. — Etes-vous de quelqu'une de ces tribus ?

R. — Non, T. R. M., je suis de celle qui a toujours joui de sa liberté.

D. — Comment la nommez-vous ?

R. — Ephraïm, le dernier des hébreux et le premier des Elus.

D. — Comment avez-vous pénétré et conçu les opérations et la convention puissante que Zorobabel avait contractée avec Cyrus pour mettre Israël en liberté, puisque vous n'étiez point de la captivité ?

R. — Par l'intime rapport et l'intime liaison de correspondance qu'il y a de toutes les opérations

spirituelles et temporelles de Zorobabel avec les nôtres qui font que rien n'échappe à notre correspondance.

D. — A quel âge Zorobabel fut-il s'assujettir en captivité ?

R. — Depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de soixante-dix accomplis, qui terminaient la captivité.

D. — A quel âge avez-vous été reçu G. Elu de Zorobabel, parmi Israël, et qu'elle est votre âge temporel ?

R. — Mon âge temporel est soixante-dix ans et celui de mon élection spirituel est de sept ans.

D. — A quoi font allusion les 77 ans dont vous jouissez dans ce bas monde ?

R. — A l'Esprit doublement puissant, régnant dans ce bas monde figuré par le double caractère septenaire et représenté par l'âge parfait de Zorobabel et par son règne spirituel.

D. — Quel est le devoir de votre élection ?

R. — De combattre mes passions matérielles pour les rendre spirituelles, vaincre les ennemis de la vérité et ceux de la liberté à l'exemple de Zorobabel qui a combattu et vaincu.

D. — Dans quel endroit ce sage et pacifique Zorobabel a-t-il combattu et vaincu ?

R. — Au passage du redoutable pont du fleuve *Starbuzarnaï*, qui signifie passage de confusion

ainsi que le dénombrement de ce nom nous le représente tel que je l'explique.

S 1, tar 2, bu 3, zar 4, naï 5.

D. — Quelles sont les différentes opérations que Zorobabel a opérées en faveur d'Israël, lors de sa captivité ?

R. — Sept particulières, et 70 annuelles; celles annuelles consistaient à rappeler les esclaves de leur premier *crime* à leur juste punition, à leur expiation et à leur parfaite réconciliation, et les sept particulières prévenaient les mêmes esclaves de leur future liberté, des différentes époques qui étaient survenues par le passé à Israël, celles présentes, et toutes celles qui doivent lui survenir à l'avenir.

D. — Dans quel endroit Zorobabel a-t-il le plus manifesté les 7 opérations particulières ?

R. — A la rupture des six arceaux qui formaient le pont du dit fleuve et laissa subsister la septième sans l'avoir endommagé.

D. — Pourquoi Zorobabel brisa-t-il les dits arceaux et quels sont les instruments dont il s'est servi pour cette opération ?

R. — Je les ignore puisque les délivrés n'en ont eu aucune connaissance.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Parce que leur Temple matériel n'était

point réédifié et qu'il n'avait point encore offert holocauste au Créateur.

D. — Mais, mon frère, comment se peut-il faire que Zorobabel ait pu détruire un si beau et magnifique pont sans le secours d'outils composés de métaux, et à quoi fait allusion cette opération et le septième arceau qu'il a laissé dans toute sa perfection?

R. — Cet événement T. R. M. ne doit point nous surprendre. A l'exemple de la construction du Temple de Salomon qui fut construit sans le secours d'outils composés de métaux, Salomon avait à sa disposition les ouvriers inconnus qui ont taillé les pierres dans les carrières, pourquoi ne voudrions-nous pas que Zorobabel eût en son pouvoir ceux de destruction matérielle.

D. — Vous ne parlez pas du type du septième arceau?

R. — Le septième arceau laissé dans toute la perfection fait allusion à celle de l'existence parfaite de l'esprit, que rien dans l'univers entier n'existe et ne subsiste que par lui et que tout être de forme dans cet univers ne sont que des êtres apparents, qui doivent être aussi promptement dissipés qu'ils ont été conçus dans l'imagination de l'esprit, dont l'arceau délaissé est l'image de la parfaite existence.

D. — Avez-vous travaillé à la reconstruction du Temple de Salomon?

R. — Non, T. R. M.

D. — Pourquoi cela?

R. — Par la force des opposants survenus contre cette réédification prophétisée par la multitude de ceux qui s'opposèrent à notre passage du fleuve et à notre liberté.

D. — Qu'expliquent toutes choses?

R. — Que la réédification de ce Temple n'était que la figure de celle de notre Temple matériel que l'esprit devait réédifier, n'étant point à la puissance de l'homme de faire une pareille réédification.

D. — D'où vient le nom d'Israël que vous portez au préjudice de celui d'hébreu, puisque vous êtes enfants d'hébreu?

R. — Le nom d'Israël provient de l'unique opération matérielle que Jacob fit en luttant contre l'esprit. Ayant succombé dans cette opération, il fut marqué à la jambe gauche, et son nom de Jacob fut changé en celui d'Israël qui veut dire, fort contre Dieu, ayant péché contre l'esprit.

D. — Que nous représente ce changement de nom personnel.

R. — Ce changement de nom prophétisait le changement de la loi divine que l'Eternel faisait

sortir des hébreux pour la passer aux ennemis d'Israël chez lesquels elle réside encore.

D. — Par qui cet événement avait-il été prédit?

R. — Par Moïse, lorsqu'il brisa les premières tables de la loi divine qu'il avait reçue du Créateur en faveur des hébreux.

D. — Les hébreux n'ont donc point reçu aucune loi divine par Moïse?

R. — Oui, T. R. M., ils en ont reçu une de lui, mais qui n'était pas tout à fait comme la première qu'il devait lui donner.

D. — Comment mon frère, distinguez-vous que la loi que Moïse a donnée aux hébreux n'est pas la même que la première?

R. — Parce que la pensée et la main de l'homme n'avait pas été exercée dans la première comme il a été fait dans la seconde.

D. — Que nous explique cet événement?

R. — Qu'Israël resterait purement sous la loi cérémoniale et conventionnelle, sans pouvoir opérer le culte divin, la véritable loi étant sortie de leurs mains.

D. — A quoi fait allusion le voile que Moïse mit sur sa face lorsqu'il donna la seconde loi à Israël?

R. — Ce voile fait allusion au voile que l'esprit prend lorsqu'il veut se communiquer à celui qui le réclame sous un voile corporel.

D. — Ce voile ne fait-il pas une autre allusion ?

R. — Oui T. R. M. le voile confirme la loi voilée qu'Israël a reçue de Moïse, par le peu de confiance qu'il avait de la puissance de l'Eternel et de celle de leur conducteur.

D. — Que nous expliquent les hébreux errants et la loi qui leur a été ravie ?

R. — Les hébreux errants sont le type de l'erreur des premiers convertis, et la loi ravie est celui qui surviendra chez tous les hommes du monde qui seront pris au dépourvu du culte de la divinité, et seront errants spirituels, ainsi qu'Israël l'est dans le Temporel.

D. — Quel est le nombre de puissance des Elus de Zorobabel ?

R. — 3, 7, et 8, qui font allusion à la puissance spirituelle terrestre, à celle spirituelle temporelle et à celle de double puissance spirituelle divine.

D. — Quel est le genre d'opérations des Elus de Zorobabel ?

R. — L'eau, la terre, et le feu.

D. — A quelle heure ouvrent-ils leurs travaux ?

R. — Tous les sept mois au septième jour du premier quartier de la lune, qui est depuis le septième jour du premier quartier de la lune de mars jusqu'au septième jour du premier quartier

de la lune d'octobre, temps où Israël a reçu la seconde loi, et sortit des villes d'Égypte.

D. — Par qui avez-vous été consacré Elu de Zorobabel ?

R. — Par la double puissance et par celle de *Zoroal* et de *Zoroael*, ses deux associés spirituels.

D. — Expliquez-nous, mon frère, les noms des trois personnes qui vous ont consacré à cette auguste dignité ?

R. — *Zorobabel* dit ennemi de la confusion, *Zoroal* ennemi de la matière, *Zoroael* protecteur des mineurs comme ami de la sagesse.

D. — Quel est votre rang ?

R. — Ami de Dieu, protecteur de la vertu, et professeur de la vérité.

FIN DU CATÉCHISME DES CHEFS D'ORIENT

TABLE

	Pages
INTRODUCTION.....	1
VIE DE MARTINES DE PASQUALLY.....	19
PRATIQUES MAGIQUES. — Doctrines de Martines de Pasqually.....	65
L'OEUVRE DE RÉALISATION DE MARTINES.....	131
CONCLUSION. — Les Critiques et Martines.....	205
APPENDICE. — <i>Les Catéchismes des Elus-Coëns.</i>	
I. Apprentif.....	213
II. Compagnon.....	231
III. Maître particulier.....	239
IV. Maître-Elu.....	247
V. Grand-Maître.....	261
VI. Grand-Elu et Zorobabel.....	273

FIN DE LA TABLE

Beauvais. — Imprimerie professionnelle.